

2024-2025

Master 1 Archives

ARCHIVES ASSOCIATIVES : TYPOLOGIES, PRATIQUES ET TRANSMISSION.

Les associations de boule de fort. Le cas des sociétés Le Beau Coup et Les Vignes



MARGAUX PROST

Sous la direction de Patrice Marcilloux

Jury

Patrice Marcilloux | Professeur des universités en archivistique à l'université d'Angers

Magalie Moysan | Maitresse de conférences en archivistique à l'université d'Angers

Soutenu publiquement le 11 juin 2025.



2024-2025

Master 1 Archives

ARCHIVES ASSOCIATIVES : TYPOLOGIES, PRATIQUES ET TRANSMISSION.

Les associations de boule de fort. Le cas des sociétés Le Beau Coup et Les Vignes



MARGAUX PROST

Sous la direction de Patrice Marcilloux

Jury

Patrice Marcilloux | Professeur des universités en archivistique à l'université d'Angers

Magalie Moysan | Maitresse de conférences en archivistique à l'université d'Angers

Soutenu publiquement le 11 juin 2025.



Image de couverture : joueur de boules de fort. Crédit : © Fédération Française de Boule de Fort.

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

AVERTISSEMENT

L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les travaux des étudiant·es : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, Margaux Prost, soussignée

déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, numérique ou papier, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce mémoire.

signé par l'étudiante le 30 / 05 / 2025

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je souhaite remercier Patrice Marcilloux, directeur de ce mémoire, qui a apporté ses conseils, son expérience ainsi que pour ses encouragements tout au long de ce semestre.

Un grand merci à Hubert Lafuente, de la société Le Beau Coup, ainsi qu'à Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, de la société Les Vignes, pour leur accueil, leur temps et d'avoir accepté de témoigner. Je remercie également Clément Bourdon, Jean-Claude Chauvat et Robert Daubit pour leur réponses et pour avoir aidé à la diffusion de mon questionnaire.

Je tiens également à remercier les services d'archives qui ont pris le temps de répondre à mes questions et tout particulièrement aux archives départementales d'Indre-et-Loire et aux archives municipales de Saumur.

J'exprime ma gratitude envers l'ensemble des personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce mémoire.

Pour les longues heures à travailler et leur soutien infaillible, Amandine, Alice, Ella, Léa, Rachel et Thomas.

Enfin, merci à ma famille, et tout particulièrement à mes parents qui me permettent de suivre ces études, et à Béné qui m'a apporté son aide pour la relecture.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
DAF	Direction des archives de France
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
FFBDF	Fédération Française de Boule De Fort
JEP	Journées Européennes du Patrimoine
JO	Journal officiel
PCI	Patrimoine Culturel Immatériel
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale d'allocations familiales
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

SOMMAIRE

Introduction	17
Partie I : Archives d'associations, du donneur au service d'archives.....	21
1. Les archives associatives, une prise en charge de la diversité	22
2. Pratiques d'archivage amateur recommandées	37
3. Panorama de la place des archives des associations de boule de fort dans les services d'archives	46
Bibliographie	67
Sources	73
Partie 2 : L'importance des archives dans les associations de boule de fort : l'exemple des sociétés Le Beau Coup (Beaucouzé) et de la societe les Vignes (Avrillé)	77
1. L'archivage en pratique.....	78
2. Archives d'associations : vectrices d'une identité commune ?	95
3. Transmettre un patrimoine culturel immatériel.....	103
Conclusion.....	115
Annexes	117
Annexe 9 : Questionnaire diffusé aux associations de boule de fort.....	137
Table des Annexes	147
Table des illustrations	148
Table des matières.....	149
Résumé	152
Abstract.....	152

INTRODUCTION

« O cher lecteur, toi dont la main n'a point encore touché la boule tentatrice, si tu tiens à ton sommeil, à ta tranquillité, à ton bonheur, n'essaie jamais de ce jeu pour lequel on se passionne si fortement et qui est d'autant plus dangereux qu'il paraît innocent. »¹

Cet extrait issu du plus vieux récit d'une partie de boule de fort laisse sous-entendre que la boule de fort n'est pas un classique jeu de boules mais qu'au contraire une fois que le joueur s'y hasarde, il devient impossible de revenir en arrière. Ses origines incertaines composées de légendes et d'histoires populaires animent les débats entre les joueurs. Dans leur ouvrage, Henk et Anne Martine Reesink évoquent le jeu de bourles qui a « un côté fort et un côté faible »², jeu datant de 1382. Plus tard, en 1691, Antoine Furetières évoquait « le fort de la bulle » et le définissait comme « l'endroit où le bois est plus ferré, et par conséquent le plus pesant »³. Quant au jeu de la boule de fort, ses origines restent plus obscures. Des ouvriers espagnols s'amusant après la construction des levées de la Loire⁴ aux marins « jouant à la boule dans le fond de leur bateau »⁵, ces légendes sont toutes plus ou moins discutées ; occultant ainsi ses véritables origines. « Nous admettons benoitement, jusqu'à preuve absolue du contraire, que “notre” boule de fort est angevine » écrit Jacques Sigot. Cependant, des écrits de 1532 provenant de Lille ou encore un jeu de boule identique trouvé en Italie, à Florence⁶, sèment le doute. Les joueurs

¹ Monsieur l'abbé Leboucher et la société Notre-Dame-des-Champs, Germain et Grassin, Angers, 1988, p. 98, cité par Jean-Luc MARAIS, *Les Sociétés d'hommes. Histoire d'une sociabilité du 18^e siècle à nos jours. Anjou. Maine. Touraine*, Vauchrétien, Ivan Davy, 1986, p. 183.

² Anne Martine et Henk REESINK, *Jeu de boules. 3000 ans d'histoire.... et d'histoires*, La Paix, Lerné, 2004, 176 p., cité par Jacques SIGOT, Il était une fois... *La Boule de Fort*, Angers, Indri éditions, 2007, p. 35.

³ Antoine FURETIÈRES, *Dictionnaire universel. Contenant généralement tous les mots françois tant veux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts : divisé en trois Tomes. Tome premier. A - E*, La Haye, A. et R. LeersA. et R. Leers, 1690.

⁴ Jacques SIGOT, *op. cit.*, p. 36.

⁵ *Idem*, p. 37.

⁶ *Idem*.

de boule de fort s'attachent à donner « comme berceau la région de Mazé »⁷. D'autres citent « L'Avenir » en 1729 à Saint-Mathurin-sur-Loire⁸ comme étant la première société de boule de fort. Les origines géographiques de la boule de fort sont floues mais il est possible de se rattacher au territoire angevin. Si nous nous appuyons sur la carte des sociétés et cercles recensés par la FFBDF, nous remarquons une présence forte dans l'Anjou et les autres départements sont relativement proches et peu nombreux. Jean-Luc Marais compte mille sociétés dans la Maine-et-Loire en 1900⁹. Les cartes dessinées qu'il a dessinées remontent jusqu'en 1843 et montrent déjà une prédominance de la région.

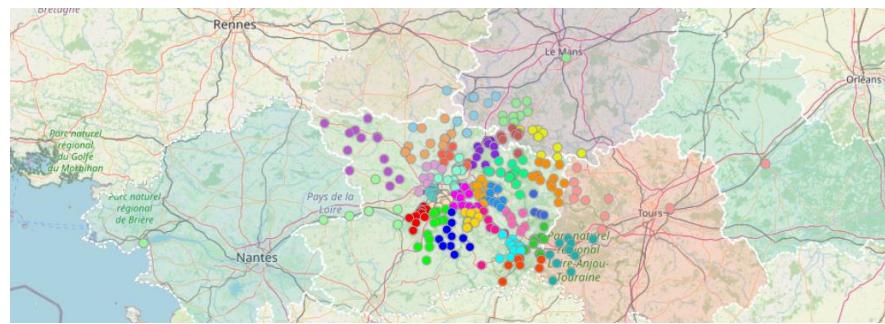


Figure 1. Carte des sociétés adhérentes à la FFBDF, © Fédération Française de Boule de Fort

La boule de fort ferrée apparaît vers le milieu du XIX^e siècle. Petit à petit, elle est rendue obligatoire afin de « pouvoir résister aux coups qui lui sont portés »¹⁰. Nous pourrions citer bien d'autres singularités propres à la boule de fort comme l'obligation de jouer en chaussons, le terrain incurvé, l'exclusivité masculine ou encore la place du vin dans les sociétés. Les hommes se regroupent sous l'appellation de cercles ou de sociétés. En principe, le cercle se veut catholique mais il existe également des cercles républicains et laïcs¹¹.

Suivant les sources, différents lieux et dates évoquent les premiers regroupements motivés par la boule de fort. La liberté d'association est accordée par la loi du 21 août

⁷ *Idem.*

⁸ Jacques SIGOT, *op. cit.*, p. 43

⁹ Jean-Luc MARAIS, *op. cit.*, p. 187.

¹⁰ *Idem*, p. 39.

¹¹ Jean-Luc MARAIS, *op. cit.*, p. 115.

1790¹². Néanmoins, la législation française fait plusieurs allers et retours concernant ce droit. Ce n'est qu'après la Constitution du 4 novembre 1848 que la liberté d'association devient pérenne¹³. Un circulaire et un arrêté du 27 janvier 1852 déclare que les sociétés et cercles sont soumis « à la même surveillance que les cabarets »¹⁴ et doivent « présenter à l'approbation préfectorale leur règlement »¹⁵. Après cette date, les cercles et sociétés sont déclarés à tour de rôle comme l'illustre les exemples cités par Jean-Paul Merceron¹⁶. Enfin, la loi du 1^{er} juillet 1901 marque un dernier tournant. Avant celle-ci « la société est prévue pour durer le temps du bail [...]. À l'expiration du bail , on peut se retirer [...]. Ceux qui désirent continuer passent un nouveau bail et “reconstituent” la société »¹⁷ explique Jean-Luc Marais. Après 1901, les sociétés terminent leur bail et passent généralement au statut d'association si les membres souhaitent poursuivre.

La dimension historique de la boule de fort a été assez peu étudiée par les spécialistes des traditions populaires¹⁸. Effectivement, seulement un mémoire de recherche¹⁹ et un ouvrage écrit par Jean-Luc Marais ont été publiés. Cependant, la boule de fort passionne les historiens locaux²⁰. Nous pouvons citer André Bruel, André Hubert Hérault, Émile Joulain, Jean-Paul Merceron, Marc Leclerc, Gérard Linden, Didier Serain ou encore Jacques Sigot. Bien que ces ouvrages s'appuient sur des archives, la question de

¹² Jean-Claude BARDOUT, *L'histoire étonnante de la loi 1901*, Ed. Juris Service, Lyon, 2000, p. 233, cité par Armelle LE GOFF, sous la dir. de, *Les archives des associations. Approche descriptive et conseils pratiques*, Lassay-les-Châteaux, La documentation française, 2001, p. 45-65.

¹³ *Idem*.

¹⁴ Jean-Luc MARAIS, *op. cit.*, p. 159.

¹⁵ *Idem*.

¹⁶ Jean-Paul MERCERON, *Histoire de la boule de fort à Brain-sur-l'Authion : 22 sociétés d'agrément*, Brain-sur-l'Authion, chez l'auteur, 2023, 83 p.

¹⁷ *Idem*, p. 32.

¹⁸ *Idem*, p. 13.

¹⁹ Cécile VENOT, *La boule de fort angevine [dans l'arrondissement d'Angers de 1901 à 1982]*, mémoire de master Histoire, Université de Rennes 2, s.d., 144 p.

²⁰ Ces personnes ne sont pas historiens de formation et ont des professions diverses : journalistes, écrivain, éditeurs mais également des professions sans rapport avec l'écriture telles que travailleur social ou encore maraicher.

l'archivage dans les associations de boule de fort reste à étudier. La nature privée des archives d'associations fait qu'elles ne répondent à aucunes obligations légales hormis le fait de « prouver l'existence d'un droit ou d'une obligation »²¹. Il est donc pertinent de s'intéresser au rapport des associations de boule de fort envers leurs archives par l'étude de leurs pratiques d'archivage, par la dimension que prend la transmission à travers ce patrimoine ligérien et sous quelles formes.

Lieux de sociabilisation, lieux de rencontre des hommes depuis le XIX^e siècle, les associations de boule de fort ont longtemps animé la vie locale. Aujourd'hui nettement moins importantes, ces associations font parties des derniers témoins de cette pratique traditionnelle de l'Anjou. Avec des associations ayant souvent plus d'un siècle, ce sport folklorique se transmet d'hommes à hommes et depuis quelques décennies aux femmes et aux plus jeunes. Alors quelle place prennent les archives, en association et en service d'archives ? Les associations sont gérées par des passionnés de boule de fort mais n'ont pas nécessairement un attrait pour l'histoire. Les archives passent alors au dernier plan et servent simplement la dimension administrative de l'association. Pourtant, les archives rassemblent, fédèrent et témoignent d'une mémoire collective. Finalement, quel rôle jouent les archives dans la transmission de ce jeu traditionnel et pour la communauté des joueurs de boules de fort ?

Afin de répondre à ces questions, il est essentiel de revenir sur les archives d'associations. De leur prise en charge par des professionnels à l'archivage amateur, bilan sur les fonds d'associations de boule de fort en services d'archives publiques, il s'agit d'établir un panorama sur la gestion des archives associatives. Enfin par l'étude de deux associations de boule de fort, nous analyserons l'attention accordée aux archives par la perspective de leur traitement, leur force de communautarisation et de transmission.

²¹ Service Public, « Quels sont les délais de conservation des documents d'une association ? », vérifié le 16 octobre 2024, [en ligne], disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32081> (consulté le 24 mars 2025).

PARTIE I : ARCHIVES D'ASSOCIATIONS, DU DONATEUR AU SERVICE D'ARCHIVES

« Dans les années 1990, apparaît en outre un courant historiographique accordant une place particulière aux archives des individus, écrits du privé, autobiographies, archives familiales, etc. »²²

Ces années marquent le début d'un intérêt plus prononcé pour les archives privées, et notamment les archives associatives, de la part des services d'archives publiques. Leur acquisition permet également d'établir une typologie partiellement représentative des documents d'associations. Cependant, la mission première des archivistes de la fonction publique est de traiter les archives publiques. Par conséquent, les archives associatives peuvent rapidement passer au second plan. D'autre part, l'archiviste doit porter une attention toute particulière à leur traitement ainsi qu'au donateur. Néanmoins, les associations sont encore, archivistiquement parlant, isolées et font souvent le choix de traiter leurs archives seules. Une documentation sur la gestion des archives privées et archives d'associations permet de pouvoir traiter ses archives en autonomie. Entre autres, Magali Lacousse, Armelle Le Goff, Jean-Philippe Legois et Valérie Poinsotte soutiennent que « deux écueils semblent à éviter : l'illusion de l'autarcie pour les associations, celle du monopole pour les services d'archives »²³ et invitent à une collaboration.

À propos des associations de boule de fort et de leur archives, nous tâcherons d'établir une vision d'ensemble et de répondre aux causes de leur absence. Magali Lacousse, Armelle Le Goff, Jean-Philippe Legois et Valérie Poinsotte évoquent la nécessité de « ces

²² Philippe ARTIÈRES, « L'historien face aux archives », Pouvoirs, n° 153, 2015, p. 85, cité par Margot GEORGES, *Les chercheur·se·s en laboratoire et leurs archives : représentations et pratiques dans les sciences du végétal*, thèse de doctorat en archivistique, Université d'Angers, 2023, p. 47.

²³ Magali LACOUSSE, Armelle LE GOFF, Jean-Philippe LEGOIS, Valérie POINSOTTE, « Un "nouveau" champ de collecte : les archives d'associations », *La Gazette des archives*, n°204, 2006, p. 209.

nouveaux partenariats sont encore à inventer »²⁴. Nous étudierons ce que de telles collaborations apportent aux associations et aux services d'archives.

1. LES ARCHIVES ASSOCIATIVES, UNE PRISE EN CHARGE DE LA DIVERSITÉ

Depuis la loi du 3 janvier 1979, les services d'archives sont à même de recevoir et de conserver des archives d'origine privée, et par conséquent des archives associatives, qui présentent un intérêt public du point de vue de l'Histoire. Cependant, les faits montrent d'autres réalités. Alors quelle place les archives associatives peuvent-elles prendre dans les services d'archives publiques et quels regards portent les archivistes sur celles-ci ?

1.1 Typologies des archives et plan de classement

« Les documents reflètent les activités des associations, c'est pourquoi deux fonds d'archives ne peuvent être identiques. »²⁵

Cette citation de Noémie Durand montre une réalité que Magali Lacousse, Armelle Le Goff, Jean-Philippe Legois et Valérie Poinsotte pointaient déjà en 2006 : « les documents produits par l'activité même de l'association sont [...] aussi variés que les champs d'action des associations »²⁶. Cependant si l'on consulte des fonds d'associations, nous rencontrons souvent des similitudes. En effet, leur article rappelle que seules les archives administratives sont présentes dans tous les fonds d'archives associatives²⁷.

²⁴ *Idem*.

²⁵ Noémie DURAND, *Les valeurs des archives d'associations. Du manuel au terrain*, mémoire de master Histoire et document, Université d'Angers, 2020, p. 55.

²⁶ Magali LACOUSSE, Armelle LE GOFF, Jean-Philippe LEGOIS, Valérie POINSOTTE, *op cit.*, p. 190.

²⁷ *Idem*.

Les typologies d'archives citées ici sont issues de l'ouvrage de référence publié en 2001 par la Direction des Archives de France et intitulé *Les archives des associations. Approche descriptive et conseils pratiques*²⁸. Nous verrons plus tard que le plan de classement proposé est régulièrement adopté dans les services d'archives pour les fonds associatif. Les documents mentionnés ci-dessous sont généralement ceux trouvés dans les fonds d'associations consultés.

Le premier chapitre de la section II établit un tableau de gestion que nous croiserons avec le plan de classement proposé dans le chapitre quatre de la section III. Cette mise en perspective partielle des informations données dans ces deux chapitres permet de visualiser les différentes typologies d'archives que l'on peut trouver dans un fonds d'association. Les niveaux sont représentés de la manière suivante : **niveau 1**, **niveau 2**, niveau 3, niveau 4. Des dossiers et sous-dossiers ne sont pas inclus dans le tableau dans la mesure où cela ne donne pas d'informations supplémentaires et sont expliqués à la suite de celui-ci.

Hierarchie	Documents	Éliminations	Observations
Administration et organisation			
Création de l'association			
Assemblée générale constitutive	Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, lettre de convocation, liste des dirigeants nommés à titre provisoire.		Documents non obligatoires.
Dossier de création	Déclaration, reconnaissance d'utilité publique, copie de la demande d'insertion au JO, publication d'extrait		Documents non obligatoires.

²⁸ Danièle NEIRINCK, *Les archives des associations*, op. cit., p. 45-65.

	au JO, registre avec les modifications statutaires, copie du dossier déposé en préfecture contenant les statuts, ouverture d'un compte bancaire.		
Statuts			
Collection			
Registre spécial			
Règlements intérieurs	Versions actuelles et antérieures signées par un membre du bureau.		Documents non obligatoires.
Conseil d'administration			
Conseils d'administration	Élections, convocations, procès-verbaux, rapports présentés, feuilles de présence.		
Bureau du conseil d'administration	Convocations, procès-verbaux, listes des membres par ordre chronologique, liste des élus au bureau avec fiche d'état civil, date de nomination et spécimens de leur signature.		
Assemblées générales			
Assemblées générales ordinaires	Convocations, procès-verbaux, registres signés, cotés et paraphés avec les procès-verbaux, compte-rendu, feuilles d'émargement.	Lettre de convocation : 1 an. Autres pièces transmises et documents pour l'organisation : élimination.	

Assemblées générales extraordinaires	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	
Dissolution			
Assemblée générale extraordinaire de dissolution	Récépissé de la déclaration en préfecture, fermeture des comptes, résiliation des contrats, licenciement du personnel (période de préavis, remise du dernier bulletin de salaire, solde tout compte, certificat de travail, attestation destinée à l'ASSEDIC ²⁹).		
Dossier de dissolution			
Correspondance			
Collection départ	Cahiers d'enregistrement, courrier.		
Collection arrivée			
Finances, ressources, comptabilité			
Ressources			
Cotisations, droits d'entrée	Barèmes successifs, différentes augmentations, listes des adhérents ayant versé un droit d'entrée.	Appels à cotisation, rappel de mises à jour de cotisation : 3 ans.	Les cotisations et droit d'entrée ne sont pas obligatoires selon la loi 1901.

²⁹ L'ASSEDIC a été remplacée par Pôle Emploi en 2008, puis par France Travail en 2024.

Subventions	Demande de subvention, articles de presse, liste de partenaires, recommandations.	Autres documents : 3 ans.	
Produits de ventes			
Dons d'entreprises			
<u>Parrainages</u>	Contrat, paiement de la TVA.	Démarches de parrainage non-abouties.	
<u>Mécénat</u>	Conventions.	Autres documents.	
Dons particuliers (dons manuels)	Listes des dons manuels, demandes d'autorisation préfectorale, résultat des quêtes.	Autres documents : 3 ans.	
Legs	Actes notariés, dossier d'autorisation administrative.		N'est pas possible pour toutes les associations.
Prestations en nature	Conventions.		
Manifestations de soutien	Budget prévisionnel, compte des résultats.	Correspondance préparatoire : 1 an Autorisations administratives, autorisations de la DDASS pour les mineurs de moins de 16 ans : 10 ans.	Variable selon la nature des manifestations.
Impôts			
Droits d'enregistrement			

Impôts commerciaux	TVA, taxe professionnelle, impôt sur les sociétés.		
Propriété	Impôts directs locaux.	Taxes foncières et locatives : 30 ans.	
Personnel	Taxes sur les salaires, taxe d'apprentissage, état récapitulatif annuel des cotisations sociales à l'URSSAF, ASSEDIC ³⁰ et à la caisse de retraite complémentaire, livre de paie.	Documents relatifs à la paie : 5 ans. Justificatif des frais engagés par les bénévoles : 10 ans. Indemnités en cas de dommages et intérêts : 30 ans.	
Comptabilité	Tableau annuel des biens, compte de résultat.	Projets de budget, livre-journal, notes de frais, factures, reçus, relevés bancaires et de comptes, avis d'opérations : 10 ans.	Pour les petites associations : un registre recettes et dépenses seulement.
Infrastructure			
Siège social de l'association			
Adresse			
Statuts			
Locaux spécifiques			Selon les besoins de l'association.

³⁰ *Idem.*

Location, entretien	Documents relatifs à la mise à disposition, location ou achat, documents relatifs à l'installation de la ligne téléphonique, sinistres et contentieux importants et réglés.	Pièces comptables : 5 ans. Factures : 10 ans Grosses factures, dossier d'assurance : 30 ans. Contrat avec une société de nettoyage : à la fin de sa validité. Avis d'imposition : 3 ans selon les banques, selon la DAF : durée plus longue.	
--------------------------------	---	--	--

Figure 2. Plan de classement proposé par Magali Lacousse croisant le tableau de gestion établi par Danièle Neirinck issu de Direction des Archives de France, Armelle LE GOFF, Les archives des associations, op. cit., p. 45-67 et p. 109-115.

Enfin, le sous-dossier des contrôles financiers, inclus dans le dossier des finances, des ressources et de la comptabilité, contient les différents contrôles financiers auxquels les associations peuvent être soumises. Il convient alors de conserver l'ensemble des rapports et dossiers.

Le dossier du personnel est organisé de manière hiérarchique. Le premier sous-dossier est également organisé par ordre hiérarchique et contient les dossiers des élus, listes et résultats des élections. Ensuite, les employés et salariés sont distingués par le statut de titulaire ou de contractuel contentant chacun un dossier par salarié avec extrait d'état civil, diplômes (copies), formation, contrat de travail, déclaration unique d'embauche, inscription à la caisse de retraite complémentaire et accidents de travail. Enfin les

adhérents sont différenciés par un statut, par exemple celui de membre fondateur. Le dossier comprend les listes, registres des adhésions, annuaires, formulaires d'adhésions.

Les dossiers pour les activités organisées par l'association et auxquelles l'association a participé contiennent la même organisation. Il s'agit alors de distinguer les types d'activité ; qu'elles soient culturelles, politiques ou sociales puis de distinguer la nature de ces activités.

La relation avec d'autres associations ou mouvements sont organisés suivant leur échelle locale, nationale ou internationale.

Un dossier pour la documentation, l'information et la communication permet de regrouper une bibliographie, iconographie, articles de presse et documents audio-visuels relatifs à l'association. Les archives orales intègrent également ce sous dossier. Toutes ces natures de documents forment des sous-dossiers propres.

Enfin, tous les objets produits ou récoltés par l'association font l'objet d'un dossier qui peut être subdivisé en sous-dossiers suivant l'origine ou la nature de ceux-ci.

Il faut noter que cette liste réalisée par la Danièle Neirinck est établie à titre indicative. Effectivement, de nombreuses d'associations ne font pas des archives leur priorité, ne se renseignent pas nécessairement sur les documents à garder et ne font pas de tris ou bien détruisent des documents censés être conservés.

1.2 La place des d'archives associatives dans les services d'archives publiques

Les archives privées, et donc associatives, dans les services d'archives publiques n'ont pas toujours été une évidence. Effectivement Françoise Hiraux indique que « la prise en compte publique des archives personnelles a, elle aussi, une histoire faite de l'élargissement progressif, à partir de la fin du XIX^e siècle, de la reconnaissance des

documents définis comme “l'autre” des archives publiques »³¹. D'ailleurs, les archives privées sont aujourd’hui encore définies à l'inverse des archives publiques selon le code du patrimoine³². Le premier fonds associatif reçu aux Archives nationales date du 11 janvier 1829³³. Cependant, il faut attendre 1949 pour que « la spécificité des fonds d'associations » soit reconnue avec la création de la série AS, pour « archives d'associations »³⁴. En 1970, les archives associatives fusionnent et créent la section des archives d'entreprises, de presse et d'associations³⁵. En 1993, la création du Centre des Archives du Monde du Travail marque un nouveau pas en arrière. La création du Centre des Archives du Monde du Travail « provoque la disparition, en 1995, de la Section des archives d'entreprises et une redistribution de ses fonds »³⁶ entre différents centres d'archives et sections. Il faut attendre la décision du 18 novembre 1999 de Philippe Bélaval pour rassembler les archives associatives au sein d'une section élargie à l'ensemble des archives privées.³⁷

En 2001, Joël Delaine réalise un état des lieux des archives associatives en services d'archives publiques par un questionnaire diffusé aux services d'archives³⁸ et rapporte quatre-vingts réponses. Celui-ci révèle qu'il y a 7,34 fonds d'associations par service d'archives en moyenne. Toutefois, il faut avoir conscience que tous les services d'archives n'ont pas répondu au questionnaire et Joël Delaine fait remarquer des

³¹ Françoise HIRIAUX, Françoise MIRGUET, sous la dir. de, *Les archives personnelles : enjeux, acquisition, valorisation*, Louvain-la-Neuve, L'Harmattan, 2013, p. 13.

³² Article L211-5 : « Les archives privées sont l'ensemble des documents définis à l'article L.211- 1 qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L.211-4 ».

³³ Magali LACOUSSE, Armelle LE GOFF, Jean-Philippe LEGOIS, Valérie POINSOTTE, *op. cit.*, p. 192.

³⁴ *Idem*.

³⁵ *Idem*, p. 193.

³⁶ *Idem*.

³⁷ *Idem*.

³⁸ Joël DELAINE, « Un bilan national de la collecte des archives associatives par les services d'archives publics. », *La Gazette des archives*, n°194, p. 177-187.

« disparités entre les types de services »³⁹. Les fonds d'associations sont présents, dans le sens décroissant, aux archives centrales, départementales, municipales, régionales puis enfin dans les autres services publics⁴⁰. Au total, les « fonds associatifs représentent presque 24 % des fonds privés entrés dans les services d'archives publics »⁴¹. Alors comment expliquer la place limitée des archives d'associations en service d'archives ? En réponse, nous pouvons citer l'article de Magali Lacousse, Armelle Le Goff, Jean-Philippe Legois et Valérie Poinsotte⁴². Ils mentionnent une « tradition archivistique orientée en priorité vers les archives publiques et les archives privées prestigieuses, tout au long du XIX^e siècle. »⁴³. Ensuite « le manque de visibilité des associations a été aggravé par le faible nombre de fonds associatifs entrés dans les services publics d'archives, faiblesse numérique parfois due aux réticences des associations elles-mêmes »⁴⁴ et leur « complexité structurelle et juridique »⁴⁵.

La prise en compte des archives associatives par les services est essentielle dans la mesure où les « archives d'associations permettent de renseigner sur l'histoire de l'association et de la société »⁴⁶. Pour cette raison les archives privées relèvent également des missions d'un service d'archives. Françoise Hiraux cite Christine Nougaret : « conservateur du patrimoine, notre mission est de collecter ce qui va constituer des archives définitives. [...] Nous devons en effet être capable d'enrichir ce patrimoine, à partir de tout ce qui se produit actuellement »⁴⁷. L'article publié dans *La Gazette des Archives* indique que le « premier mode de valorisation est la priorité donnée au

³⁹ Joël DELAINE, *op. cit.*, p. 178.

⁴⁰ *Idem*.

⁴¹ *Idem*.

⁴² Magali LACOUSSE, Armelle LE GOFF, Jean-Philippe LEGOIS, Valérie POINSOTTE, *op. cit.*, p. 192.

⁴³ *Idem*.

⁴⁴ *Idem*.

⁴⁵ *Idem*.

⁴⁶ Noémie DURAND, *op. cit.*, p. 35.

⁴⁷ Françoise HIRAUX, Françoise MIRGUET, *op. cit.*, p. 29.

classement »⁴⁸. Cependant, les faits montrent que ce n'est pas toujours appliqué. Par exemple, le fonds du Cercle Saint-Nicolas conservé aux archives municipales de Saumur (88Z) a été classé onze ans après son entrée dans le service. Ce long délai de traitement s'explique par la composition du service, qui a pendant longtemps été de deux archivistes, et d'autres fonds prioritaires⁴⁹.

Elisabeth Verry indique que l'entrée de nouveaux fonds d'associations peut être encouragée par des « campagnes thématiques »⁵⁰ ou être « favorisé[e] ou suscité[e] par des évènements, préparés ou fortuits »⁵¹. Bénédicte Grailles parle de la nécessité d'une « l'implication forte du directeur »⁵². L'acquisition de fonds d'associations dépend donc de la politique du service d'archives établie par le directeur du service. Cependant, Joël Delaine affirme à l'issue du questionnaire que « les services d'archives publics n'ont pas, sauf exceptions rarissimes, de politique visant spécifiquement les archives associatives »⁵³.

Finalement, Joël Delaine établit la conclusion que « seules demeurent l'impression d'un investissement limité des archivistes publics et l'idée que les archives associatives entrent essentiellement par “hasard” »⁵⁴.

⁴⁸ Magali LACOUSSE, Armelle LE GOFF, Jean-Philippe LEGOIS, Valérie POINSOTTE, *op. cit.*, p. 193.

⁴⁹ Échange informel avec Christine Glandais, responsable de la salle de lecture aux archives municipales de Saumur, 30 avril 2025.

⁵⁰ Christine NOUGARET, Pascal EVEN, sous la dir. de, *Les archives privées : manuel pratique et juridique*, Paris, Direction des archives de France, La Documentation française, 2008, p. 62.

⁵¹ Elisabeth VERRY, « Le don : un geste de (sur) vie », dans Bénédicte GRAILLES, Patrice MARCILLOUX, Valérie NEVEU, Véronique SARRAZIN, sous la dir. de, *Les dons d'archives et de bibliothèques. XIX^e-XX^e siècle. De l'intention à la contrepartie*, Rennes, Presses universitaire de Rennes, 2018, p. 169-178.

⁵² Bénédicte GRAILLES, « Quelques réflexions à l'usage des archivistes », dans Bénédicte GRAILLES, Patrice MARCILLOUX, Valérie NEVEU, Véronique SARRAZIN, *op. cit.*, p. 39-50.

⁵³ Joël DELAINE, *op. cit.*, p. 179.

⁵⁴ Joël DELAINE, *op. cit.*, p. 180.

1.3 Recevoir et traiter des archives privées en services d'archives publiques

Collecte, tri et évaluation, classement, conditionnement, conservation, communication, les archives privées suivent les mêmes étapes que les archives publiques. Cependant, le rapport de l'archiviste avec le donateur n'est pas le même. Effectivement, le professionnel des archives doit adopter une attitude, des réflexes afin d'établir une relation de confiance avec le donateur et ainsi pouvoir traiter le fonds dans les meilleures conditions possibles.

Le cadre des archives privées entraîne la production de documents parfois complexes à comprendre et dont seul le donateur peut apporter une explication. L'archiviste a donc la charge de recueillir des précisions. Ainsi « l'échange de paroles et l'information vive sont déterminants au moment du versement »⁵⁵ afin de réaliser un classement et un inventaire les plus fidèles possibles. Françoise Hiraux et Françoise Mirgues ajoutent que « le dialogue avec l'archiviste permet de faire entrer dans le processus de collecte des pièces qui en semblait au départ exclues »⁵⁶ et ainsi enrichir le fonds. D'autre part, afin de comprendre et « pour écrire une histoire complète de l'association et comprendre la culture associative, il faut avoir des témoignages, oraux ou écrits, des acteurs eux-mêmes »⁵⁷. Au-delà du recueil d'informations pour le traitement archivistique, il s'agit d'accueillir le récit du donateur. Alix Bernard indique que « savoir accueillir ce récit serait une condition nécessaire à une réalisation aboutie du don »⁵⁸. Le point de vue winnicotien, cité dans son article explique que Donald Woods Winnicott « insiste sur la réceptivité de celui qui reçoit. Prêter attention au donateur et se montrer réceptif à ce qui est donné, [...] serait une manière de reconnaître la valeur du don et de celui qui le fait [...] et permettrait au donateur de ne pas vivre le don comme une perte, mais comme

⁵⁵ Françoise HIRAUX, Françoise MIRGUET, *op. cit.*, p. 22.

⁵⁶ *Idem*, p. 74-75.

⁵⁷ Pierre OUTTERYCK, *Les archives des associations*, *op. cit.*, p.186.

⁵⁸ Alix BERNARD, « Donner, perdre, (se) raconter, transmettre : accueillir une histoire de vie », dans Bénédicte GRAILLES, Patrice MARCILLOUX, Valérie NEVEU, Véronique SARRAZIN, *op. cit.*, p. 29-37.

faisant partie d'un processus de transmission »⁵⁹. L'accompagnement émotionnel s'illustre également dans la description de la pratique professionnelle. Lors de notre échange⁶⁰, Lydia Dosso indique que le donateur doit comprendre pourquoi le service d'archives collecte ou encore le fonctionnement de la salle de lecture. Pour cela il faut s'adapter à la personne et chercher à comprendre l'individu. Elle préconise également de mettre en confiance le donateur en montrant que ce sont des professionnels, qu'il y a des procédures. Cet accompagnement et cette mise en confiance peuvent également prendre la forme d'un traitement en collaboration avec le donateur. Par exemple, le fonds de la famille Roussier (418 J) a été traité avec Solange Roussier, une des sœurs de la famille. Cependant, il faut mentionner le fait que « l'échange demeure inégalitaire, ou plutôt ne remplira pas tout parce qu'il restera, quoi qu'on en veuille, marqué par la différence entre l'archiviste qui agit à partir d'une science et d'une mission et le déposant, habité d'une autre relation aux documents qu'il remet »⁶¹.

Après ce premier échange avec le donateur, l'étape de l'évaluation intervient. Pour cela, la première étape du contact est indispensable afin de « comprendre l'univers des producteurs »⁶² et « éclaire[r] l'archiviste sur la valeur des documents »⁶³. Cependant, les éliminations dans le cadre d'archives privées se font plus rares. Alexis Hamelin⁶⁴ et Nathalie Roy⁶⁵ ont expliqué éliminer essentiellement des doubles, chemises et factures.

⁵⁹ *Idem*.

⁶⁰ Échange informel avec Lydia Dosso, responsable des archives privées aux archives départementales de Maine-et-Loire, 10 avril 2025.

⁶¹ Françoise HIRIAUX, Françoise MIRGUET, *op. cit.*, p. 22.

⁶² Noémie DURAND, *op. cit.*, p. 23.

⁶³ *Idem*, p. 24.

⁶⁴ Échange informel avec Alexis Hamelin, responsable de la salle de lecture aux archives municipales de Saumur, 30 avril 2025.

⁶⁵ Échange par courrier électronique avec Nathalie Roy, archiviste aux archives départementales d'Indre-et-Loire, 29 avril 2025.

Magalie Lacousse, Armelle Legoff, Jean-Philippe Legois et Valérie Poinsotte mettent l'accent sur le classement qui est le premier mode de valorisation⁶⁶. Le fonds entrant « doit à minima être récolé, afin d'être connu et disponible le plus tôt possible »⁶⁷. De la même manière qu'en archives publiques, il faut « respecter le classement ancien, en rétablir l'ordre s'il a été détruit »⁶⁸. Toutefois, l'archiviste doit être particulièrement attentif lors de la prise en charge. Margot Georges s'appuie sur les recherches de Belinda Battley qui a « montré que la prise en charge des archives d'une communauté identifiée par un service d'archives peut entraîner une forme de colonisation des archives par une autre entité en niant les pratiques archivistiques existantes. »⁶⁹. Ce refus peut « faire perdre le lien des communautés avec leurs archives c'est-à-dire d'empêcher ces communautés de continuer à se servir de leurs archives, même lorsque leurs usages sont (semblent) minimes. »⁷⁰. Effectivement, « la connaissance indigène de son fonds se trouve soudainement confrontées à une autre forme de discours, savant celui-ci, incarné par l'archiviste, [...] d'ores et déjà, celles-ci [...] n'appartiennent plus tout à fait à leur producteur »⁷¹.

Magalie Lacousse, Armelle Legoff, Jean-Philippe Legois et Valérie Poinsotte marquent la nécessité de la diffusion du fonds après le classement. Cette diffusion peut se caractériser par un état sommaire des fonds et mise en ligne sur le site internet⁷² pour les initiés et « pour le grand public, on passe par l'organisation d'exposition et par des plaquettes de présentation de la section des archives privées »⁷³. Outre ce besoin de

⁶⁶ Magali LACOUSSE, Armelle LE GOFF, Jean-Philippe LEGOIS, Valérie POINSOTTE, *op. cit.*, p. 193.

⁶⁷ *Idem*, p. 194.

⁶⁸ Françoise HIRIAUX, Françoise MIRGUET, *op. cit.*, p. 50.

⁶⁹ Belinda BATTLEY, « Authenticity in places of belonging: community collective memory as a complex, adaptive recordkeeping system », *Archives and Manuscripts*, n° 48, 2020, p. 59-79, citée par Margot GEORGES, *op. cit.*, p. 305.

⁷⁰ Margot GEORGES, *op. cit.*, p. 304.

⁷¹ Françoise HIRIAUX, Françoise MIRGUET, *op. cit.*, p. 74-75.

⁷² Magali LACOUSSE, Armelle LE GOFF, Jean-Philippe LEGOIS, Valérie POINSOTTE, *op. cit.*, p. 194-195.

⁷³ *Idem*.

valorisation, la diffusion permet de justifier la conservation des fonds privés. En effet, « cette ouverture au public est encore plus centrale dans le cas d'archives privées, car les moyens dépensés par la collectivité ne sauraient être une subvention déguisée à l'activité de l'association »⁷⁴. Enfin, la relation est parfois amenée à perdurer après le don. Lydia Dosso⁷⁵ affirme que la collecte de fonds privés est un travail qui prend du temps et qu'il y a un contact avec le donateur même après le don. Par exemple, lors de l'utilisation du fonds pour une exposition ou dans une publication, Lydia Dosso informe le donateur de cette valorisation⁷⁶. La valorisation du fonds est souvent attendue par le donateur. En effet, Alix Bernard évoque ces attendus :

« Certains ont évoqué la disponibilité de l'archiviste, la garantie d'un classement rapide du fonds, une exposition... »⁷⁷

Finalement, Alix Bernard cite Marcel Mauss « « apparemment libre et gratuit, et cependant contraint et intéressé »⁷⁸, le don est pris dans un système d'échange. »⁷⁹. Le service d'archives enrichit ses fonds et réponds à la mission de documenter l'histoire de

⁷⁴ *Idem*, p. 202.

⁷⁵ Échange informel avec Lydia Dosso, responsable des archives privées aux archives départementales de Maine-et-Loire, 10 avril 2025.

⁷⁶ *Idem*.

⁷⁷ Alix BERNARD, Donner, perdre, (se) raconter, transmettre : accueillir une histoire de vie, dans Bénédicte GRAILLES, Patrice MARCILLOUX, Valérie NEVEU, Véronique SARRAZIN, *op. cit.*, p. 29-37.

⁷⁸ Marcel MAUSS, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *Sociologie et Anthropologie, l'Année Sociologique*, seconde série, 1923-1924, réimpr. Paris, Presses Universitaires de France, 1973, p. 149-279, cité par Alix BERNARD, « Donner, perdre, (se) raconter, transmettre : accueillir une histoire de vie », dans Bénédicte GRAILLES, Patrice MARCILLOUX, Valérie NEVEU, Véronique SARRAZIN, *op. cit.*, p. 29-37.

⁷⁹ Alix BERNARD, « Donner, perdre, (se) raconter, transmettre : accueillir une histoire de vie », dans Bénédicte GRAILLES, Patrice MARCILLOUX, Valérie NEVEU, Véronique SARRAZIN, *op. cit.*, p. 29-37.

son territoire et le donateur y voit un moyen de se « désencombrer, [...] sauver de la disparition ou de la dispersion, [...], d'œuvrer pour le bien commun »⁸⁰

2. PRATIQUES D'ARCHIVAGE AMATEUR RECOMMANDÉES

« Le conseil scientifique se développe parallèlement au désir grandissant de certaines associations de conserver leurs archives : cependant, celles-ci se heurtent à l'ignorance des règles de conservation et de classement et font appel à la section des archives privées. »⁸¹

Les recommandations en matière d'archives pour les acteurs privés, leur permettent une gestion de leurs archives autonome et correcte. Comme abordé précédemment, les services d'archives sont déjà souvent submergés par la masse d'archives à traiter et n'ont, par conséquent, pas toujours le temps pour le traitement des archives privées ou les capacités de faire du conseil. Alors ces ouvrages permettent de pallier ce manque et ainsi répondre à la demande. Il s'agira de faire une analyse comparative d'un échantillon ouvrages sur le sujet et d'étudier l'aspect déontologique des archives donné à travers ces publications.

2.1 D'après la documentation numérique et papier

Les ouvrages sur les archives privées destinés aux propriétaires évoquent la conservation des archives, leur mise en valeur et toute la chaîne archivistique de manière globale. Notre étude s'appuie sur un échantillon de la documentation disponible sur le sujet. Ceux-ci ont été choisis pour leur facilité d'accès, les thématiques abordées et leurs complémentarités.

⁸⁰ Anne-Catherine MARIN, « Pour la passion d'une ville, une exposition des archives municipales de Lyon pour rendre hommage à leurs donateurs », dans Bénédicte GRAILLES, Patrice MARCILLOUX, Valérie NEVEU, Véronique SARRAZIN, *op. cit.*, p. 81-94.

⁸¹ Magali LACOUSSE, Armelle LE GOFF, Jean-Philippe LEGOIS, Valérie POINSOTTE, *op. cit.*, p. 195.

Les publications de Françoise Hildesheimer⁸², d'Henri Zuber⁸³ et de la Direction des Archives de France⁸⁴ exposent des principes archivistiques fondamentaux comme le principe de respect des fonds et le principe de provenance. Succinctement, ils définissent plusieurs notions essentielles des archives comme la notion d'article⁸⁵ ou celle de producteur⁸⁶. L'ouvrage d'Henri Zuber définit les archives privées en se référant au code du patrimoine et fait un parallèle avec la définition des archives publiques⁸⁷.

Tous ces ouvrages abordent la notion du tri et de l'élimination. Ils donnent des indications pour savoir quels documents conserver et avec parfois les durées d'utilité administrative. Ainsi ils pointent le fait d'éliminer les doubles et les copies, mais de toujours conserver l'original, détruire les documents préparatoires, les projets non-aboutis et la documentation. L'archiviste amateur doit veiller à conserver les « documents avec une valeur permanente ou formant un titre »⁸⁸, cette valeur probante est liée à la « valeur primaire »⁸⁹ mais il doit également « se soucier de leur valeur secondaire »⁹⁰. Que ce soit par l'explication de la théorie des trois âges ou par la mention de l'intérêt historique, tous les ouvrages développent l'intérêt de conserver ses archives au-delà d'un intérêt administratif. Néanmoins, l'ouvrage de Françoise Hildesheimer ajoute un avertissement quant à l'élimination : « c'est sans doute le domaine où la responsabilité archivistique est

⁸² Françoise HILDESHEIMER, *Les archives privées : le traitement des archives personnelles, familiales, associatives*, Éditions Christian, 1990, 94p.

⁸³ Henri ZUBER, *Archives privées, un patrimoine méconnu : petit guide à l'usage des propriétaires*, Paris, Association des archivistes français, 2005. 48 p.

⁸⁴ Armelle LE GOFF, sous la dir. de, *Les archives des associations. Approche descriptive et conseils pratiques*, Lassay-les-Châteaux, La documentation française, 2001, p. 45-65.

⁸⁵ Françoise HILDESHEIMER, *op. cit.*, p. 40.

⁸⁶ Henri ZUBER, *op. cit.*, p. 7.

⁸⁷ *Idem*, p. 7.

⁸⁸ Françoise HILDESHEIMER, *op. cit.*, p. 37.

⁸⁹ *Idem*, p. 15.

⁹⁰ *Idem*, p. 20.

la plus lourde puisque les destructions sont irrémédiables ! »⁹¹. Cependant, tous les ouvrages à ce propos n'ont pas le même discours. Effectivement, Noémie Durand a analysé plusieurs publications à propos de la gestion des archives d'associations et apporte son observation sur le tableau de gestion proposé par Danièle Neirinck⁹². Effectivement, elle conclut qu'« en fait, Danièle Neirinck pousse à conserver un maximum de documents, et propose les éliminations qui lui paraissent essentielles »⁹³. Noémie Durand remarque également que tous les ouvrages à ce sujet sont plus ou moins précis sur les durées d'utilité administrative⁹⁴. Le site du Service Public informe sur les documents à conserver et sur leur durée de conservation. Cependant, le site mentionne principalement des temps de conservation minimums. Par exemple, les documents fiscaux « sont à conserver au minimum 6 ans »⁹⁵. Cela sous-entend que l'élimination des documents est soumise à la volonté du propriétaire. Françoise Hildesheimer conseille dans son ouvrage d'examiner les dossiers une fois par an pour éliminer les documents périmés et par la même occasion s'assurer de leur bon état et la bonne tenue des dossiers⁹⁶. À tout cela s'ajoutent également des conseils pratiques : « avoir une grande table, vide pour ne pas mélanger avec d'autres documents et éviter les pertes »⁹⁷.

À propos du classement, les publications évoquent les « étapes d'un classement bien mené »⁹⁸. Avant de classer et après le tri, Henri Zuber recommande une étape qui s'apparente à un recollement. Ensuite, il guide l'archiviste amateur de manière concise

⁹¹ *Idem*.

⁹² Danièle NEIRINCK, *Les archives des associations*, op. cit., p. 45-65.

⁹³ Noémie DURAND, *op. cit.*, p. 65.

⁹⁴ *Idem*, p.66.

⁹⁵ Service Public, « Quels sont les délais de conservation des documents d'une association ? », vérifié le 16 octobre 2024, [en ligne], disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32081> (consulté le 24 mars 2025).

⁹⁶ Françoise HILDESHEIMER, *op. cit.*, p. 38.

⁹⁷ *Idem*.

⁹⁸ Henri ZUBER, *op. cit.*, p. 29

sur le déroulement d'un classement⁹⁹. Il donne également un exemple de présentation d'inventaire¹⁰⁰. Françoise Hildesheimer énonce la possibilité de « faire par analogie aux archives administratives et d'entreprises pour lesquelles il existe une littérature spécifique »¹⁰¹. Elle indique également qu'aucune obligation existe. De même que pour un archiviste professionnel, il est conseillé à l'archiviste amateur de « recueillir toute information sur les structures et leurs évolutions, organigrammes »¹⁰² afin de comprendre l'articulation du fonds. Finalement, Françoise Hildesheimer conseille « d'organiser les dossiers de manière fonctionnelle et logique »¹⁰³ en concevant un plan de classement et déclare que « le classement le plus simple est toujours de loin le meilleur »¹⁰⁴. Hormis la publication d'Henri Zuber¹⁰⁵, les ouvrages étudiés proposent un plan de classement, globalement similaires et assez généralistes, permettant aux associations de pouvoir classer leurs archives tout en s'adaptant à leurs besoins. En effet, Henri Zuber ne donne pas de plan de classement mais écrit qu'il doit « refléter la façon dont ont été stockés et organisés les documents lorsqu'ils ont été produits »¹⁰⁶, il « doit être établi en fonction des dossiers existants »¹⁰⁷ et peut être divisé en plusieurs « rubriques »¹⁰⁸ et « sous-rubriques »¹⁰⁹. Il écrit également qu'il faut « donner une cote (numéro) pour les retrouver »¹¹⁰ sans, toutefois, donner d'exemple. Concernant la cotation, Françoise Hildesheimer et Danièle Neirinck sont plus précises. Danièle Neirinck rapporte la

⁹⁹ *Idem.*, p. 30.

¹⁰⁰ *Idem*, p. 29.

¹⁰¹ Françoise HILDESHEIMER, *op. cit.*, p. 36.

¹⁰² *Idem*, p. 41.

¹⁰³ *Idem*, p. 43.

¹⁰⁴ *Idem*.

¹⁰⁵ *Idem*, p. 48.

¹⁰⁶ *Idem*, p. 28.

¹⁰⁷ *Idem*.

¹⁰⁸ *Idem*.

¹⁰⁹ *Idem*.

¹¹⁰ Henri ZUBER, *op. cit.*, p. 27.

possibilité d'un rangement par série ou en continu et évoque les avantages et désavantages de chacun¹¹¹. Effectivement Françoise Hildesheimer avertit sur la différence entre « classement (intellectuel) et rangement (matériel) »¹¹², et par conséquent, de la nécessité d'un répertoire. Enfin, l'élaboration d'un instrument de recherche est rapidement mentionnée chez Henri Zuber¹¹³. Françoise Hildesheimer et Danièle Neirinck approfondissent cette notion. Cette dernière mentionne plusieurs instruments de recherche possibles comme l'état des fonds ou le bordereau de versement et invite à « se conformer au plan type suivant, conforme à la norme internationale de description archivistique ISAD'G »¹¹⁴; toutefois sans énumérer les champs obligatoires de la norme. Ensuite, de la rédaction de l'introduction aux principes de rédaction d'un instrument de recherche, Danièle Neirinck explique pas à pas sa rédaction¹¹⁵. Quant à Françoise Hildesheimer, elle déclare que « la clarté est primordiale »¹¹⁶, mentionne des cas particuliers comme l'ajout d'échelles pour les cartes¹¹⁷ et partage l'exemple d'un catalogue de cartes et de plans des archives de la Maison de France¹¹⁸. En supplément Armelle Le Goff ajoute qu'il y a « une partie spécifique à chaque association [...] [qui] comprend les dossiers qui découlent des activités de l'association »¹¹⁹ et qu'il faut adopter « un classement méthodique par type d'action »¹²⁰. Un chapitre¹²¹ est également consacré aux typologies d'association permettant d'identifier des documents essentiels pour celles-ci.

¹¹¹ Danièle NEIRINCK, *Les archives d'associations*, op. cit., p. 79-80.

¹¹² Françoise HILDESHEIMER, op. cit., p. 52.

¹¹³ Henri ZUBER, op. cit., p. 27.

¹¹⁴ Danièle NEIRINCK, *Les archives d'associations*, op. cit., p. 100.

¹¹⁵ *Idem*, p. 100-106.

¹¹⁶ Françoise HILDESHEIMER, op. cit., p. 75.

¹¹⁷ *Idem*, p. 83.

¹¹⁸ *Idem*, p. 84.

¹¹⁹ Armelle LE GOFF, *Les archives d'association*, op. cit., p.94.

¹²⁰ *Idem*.

¹²¹ Armelle LE GOFF, *Les archives des associations*, op. cit., p.123.

Enfin en termes de description des archives et d'indexation, seules Armelle Le Goff et Françoise Hildesheimer montrent la marche à suivre et donnent des exemples. Henri Zuber mentionne simplement le besoin de « décrire (inventorier) »¹²².

Au niveau de la conservation des archives, tous abordent ce point de manière plus ou moins développée. Françoise Hildesheimer donne plusieurs conseils sur la conservation matérielle des documents¹²³, « mettre les documents à plat »¹²⁴, « agrafes et trombones en plastique plutôt qu'en métal »¹²⁵ et les conditionnements à privilégier. Des conseils de même nature sont également donnés par Henri Zuber¹²⁶, Magali Lacousse et Danièle Neirinck¹²⁷. Ils avertissent également sur l'environnement des archives et les risques pouvant les endommager. Françoise Hildesheimer cite la préservation des informations avec la micrographie¹²⁸ et développe les avantages et désavantages. Henri Zuber évoque également la question des supports de substitution tels que la « photographie, microfilmage ou numérisation »¹²⁹. Françoise Hildesheimer et Henri Zuber évoquent la restauration des documents mais n'abordent pas le même point-de-vue. Effectivement, Henri Zuber renvoie directement à l'appel d'un prestataire¹³⁰. Tandis que Françoise Hildesheimer donne des « conseils faciles à mettre en œuvre pour les particuliers »¹³¹ et sont plutôt pour « prévenir les dégradations »¹³². Elle précise que « les opérations délicates sont réservées aux techniciens spécialisés »¹³³.

¹²² Henri ZUBER, *op. cit.*, p. 27.

¹²³ Françoise HILDESHEIMER, *op. cit.*, p. 42-55.

¹²⁴ *Idem*, p. 42.

¹²⁵ *Idem*.

¹²⁶ Henri ZUBER, *op. cit.*, p. 20-24.

¹²⁷ Magali LACOUSSE, Danièle NEIRINCK, *Les archives d'associations*, *op. cit.*, p. 116.

¹²⁸ Françoise HILDESHEIMER, *op. cit.*, p. 65.

¹²⁹ Henri ZUBER, *op. cit.*, p. 24.

¹³⁰ *Idem*.

¹³¹ Françoise HILDESHEIMER, *op. cit.*, p. 61.

¹³² *Idem*.

¹³³ *Idem*.

Au-delà de documenter la vie de l'association, la conservation des archives est également justifiée par la volonté de les communiquer. Françoise Hildesheimer évoque le sujet rapidement et notamment la nécessité d'un fantôme si le document est temporairement extrait¹³⁴. Henri Zuber développe plus le sujet. Effectivement, sa publication contient un chapitre sur « Le respect des droits de la personne »¹³⁵ ainsi qu'un chapitre « Diffuser » renseignant sur les modalités de communication, le prêt et la publication. L'ouvrage de la Direction des Archives de France ne contient pas de chapitre sur la diffusion et la communication.

Enfin, le fait de donner ses archives est largement plébiscité. Ils indiquent les différents types d'institutions, les différentes manières de confier ses archives, les conséquences d'un classement comme archives historiques et intègrent des modèles de contrats. Le site du Service Public indique la liberté de verser ses archives à un service d'archives et exposent leurs champs d'actions principaux¹³⁶.

Tous les ouvrages cités orientent l'archiviste amateur vers d'autres ressources supplémentaires permettant d'approfondir les notions évoquées. Françoise Hildesheimer précise que la « méthodologie du traitement des archives privées contemporaines est amenée à évoluer dans les années à venir notamment avec la gestion des documents issus de l'informatique et gestion informatisée »¹³⁷. Effectivement, son ouvrage ne traite pas les archives numériques. La gestion informatisée des documents est illustrée par l'exemple de l'association Les Restos du Cœur¹³⁸ par Hermine Diebolt.

¹³⁴ *Idem*, p. 42-43.

¹³⁵ Henri ZUBER, *op. cit.*, p. 16-19.

¹³⁶ Service Public, « Quels sont les délais de conservation des documents d'une association ? », vérifié le 16 octobre 2024, [en ligne], disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32081> (consulté le 24 mars 2025).

¹³⁷ Françoise HILDESHEIMER, *op. cit.*, p. 85.

¹³⁸ Hermine DIEBOLT, *Les archives des associations*, *op. cit.*, p. 207-212.

Noémie Durand conclut que :

« Si les théories de l'évaluation archivistique proposent des analyses claires et des jugements précis sur les informations et la typologie des archives, les associations sont libres et ne doivent pas obligatoirement suivre les méthodes nécessaires aux archives publiques. »¹³⁹

Noémie Durand parle dans ce cas de l'évaluation archivistique mais cette conclusion reste valable de manière générale. Effectivement les associations relevant du droit privé, elles ne sont aucunement obligées de traiter leurs archives d'une manière ou d'une autre. Comme le précise Magali Lacousse, Armelle Le Goff, Jean-Philippe Legois et Valérie Poinsotte, le but de la DAF est surtout de :

« Sensibiliser les détenteurs potentiels d'archives, les responsables et les membres d'associations qui produisent des documents et de leur faire comprendre la nécessité de constituer des archives, par la publication d'un ouvrage pratique »¹⁴⁰

Henri Zuber évoque cette même volonté dans son avant-propos :

« Ce “petit-guide” se veut une aide concrète à la gestion et à la mise en valeur de ces archives »¹⁴¹.

2.2 De l'utilité des archives

La conservation des archives répond à des besoins primaires, puis secondaires. Dans sa thèse, Margot Georges se réfère à Bruno Delmas qui « sépare en deux ensembles : le besoin “de gestion” et celui, plus “scientifique”, “de connaissance” »¹⁴². L'utilité

¹³⁹ Noémie DURAND, *op. cit.*, p. 55.

¹⁴⁰ Magali LACOUSSE, Armelle LE GOFF, Jean-Philippe LEGOIS, Valérie POINSOTTE, *op. cit.*, p. 189.

¹⁴¹ Henri ZUBER, *op. cit.*, p. 48.

¹⁴² Bruno DELMAS, *La société sans mémoire : propos dissidents sur la politique des archives en France*, Paris, Bourin éditeur, 2006, p. 13-45, cité par Margot GEORGES, *op. cit.*, p. 95.

secondaire des archives apparaît dès la loi du 3 janvier 1979. Le premier article, aujourd'hui abrogé, déclare que « la conservation de ces documents est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche »¹⁴³. Celui-ci est réitéré dans l'article L211-2 dans le code du patrimoine entré en vigueur le 20 février 2004. Cependant, la conservation des archives privées n'est pas supervisée par un organe scientifique et relève donc entièrement du propriétaire. Par conséquent, cela ne donne aucune garantie.

Dans les ouvrages destinés aux associations et acteurs privés, un fort accent est mis sur l'intérêt historique des archives. Armelle Le Goff évoque les raisons de conservation des archives. Premièrement, la « gestion »¹⁴⁴ des archives et précise qu'« elles deviennent à la fois des outils de gestion et des réservoirs d'information sur l'expérience acquise par le producteur dans ses activités »¹⁴⁵ ; puis « la justification des droits »¹⁴⁶, soit la valeur probante des archives et enfin « l'intérêt historique »¹⁴⁷. Elle renvoie à la législation, mais sans mentionner précisément l'article, et à « la reconnaissance de l'intérêt public de la recherche historique »¹⁴⁸. D'autre part, cet ouvrage illustre par des cas concrets ce qui permet d'expliquer l'utilité des archives et d'aider à visualiser. Par exemple, Danièle Tartakowsky développe à propos des fonds associatifs relatifs à la politique et explique que ceux-ci « ont fourni la substance de nombreuses thèses d'histoire ou de sciences politiques »¹⁴⁹ contribuant ainsi à la documentation de l'histoire politique française.

¹⁴³ Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979, titre I, 3 janvier 1979, [en ligne], disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000322519> (consulté le 27 mai 2025).

¹⁴⁴ Armelle LE GOFF, *Les archives des associations*, op. cit., p. 23.

¹⁴⁵ *Idem*.

¹⁴⁶ *Idem*.

¹⁴⁷ *Idem*.

¹⁴⁸ *Idem*.

¹⁴⁹ Danièle TARTAKOWSKY, *Les archives des associations*, op. cit., p. 217.

L'ouvrage d'Henri Zuber accorde une place importante à l'intérêt historique. D'ailleurs, il met en avant « la mise en valeur de ces archives »¹⁵⁰.

Cependant, le lecteur peut se heurter à l'évaluation de cette intérêt historique car comme le précise Françoise Hildesheimer « la détermination de leur valeur relève finalement d'un critère subjectif »¹⁵¹. Finalement, il s'agit de percevoir l'intérêt que porte un document dans l'ensemble qui le constitue et l'utilité potentielle. D'ailleurs Margot Georges et Magalie Moysan concluent, à la suite de leur étude, « l'utilité potentielle des archives est donc leur raison d'être principale »¹⁵².

3. PANORAMA DE LA PLACE DES ARCHIVES DES ASSOCIATIONS DE BOULE DE FORT DANS LES SERVICES D'ARCHIVES

Dans les services d'archives, les fonds privés sont nécessairement moins nombreux que les documents d'origine publique. Cependant si nous observons, les fonds d'associations représentent seulement 24% des fonds privés¹⁵³ en moyenne. Si nous observons davantage, nous remarquons que les fonds d'associations de boule de fort sont quasiment inexistant. Dans un premier temps, nous analyserons la présence des fonds d'associations de boule de fort, puis nous expliquerons l'absence de cette thématique dans les services. Enfin nous verrons quels dialogues entre les associations et les services d'archives sont possibles.

¹⁵⁰ Henri ZUBER, *op. cit.*, p. 5.

¹⁵¹ Françoise HILDESHEIMER, *op. cit.*, p 16.

¹⁵² Margot GEORGES, *op. cit.*, p. 87.

¹⁵³ Joël DELAINE, *op. cit.*, p. 178.

3.1 Place des associations de boule de fort dans les services d'archives

L'ouvrage de Jean-Luc Marais¹⁵⁴ recense plusieurs cotes où il est possible de trouver des informations sur les associations de boule de fort.

Premièrement aux Archives nationales, dans la série F⁷ correspondant au service de la police générale. Jean-Luc Marais mentionne la cote F⁷ 6697, qui renvoi aux affaires politique, F⁷ 12236, qui renvoi aux sociétés et cercles de 1840 à 1852 et la cote F⁷ 12361 comportant des autorisations et la surveillance des sociétés et associations de 1870 à 1912. Les cotes citées sont classées dans l'ordre alphabétique des départements. Depuis la publication de son ouvrage, les Archives nationales ont ajouté de nouvelles cotes aux inventaires. Les Archives nationales détiennent également le discours d'inauguration du Centre historique de la Boule de Fort à Lerné¹⁵⁵, des demandes d'autorisation pour des courts-métrages à propos de la boule de fort¹⁵⁶ et des délivrances de visas d'exploitation d'œuvres cinématographiques¹⁵⁷.

Les associations de boule de fort relèvent de la compétence des préfectures en matière administratives. Ainsi, il est possible de les retrouver au niveau de la série M dans les services d'archives départementales. Nous pouvons y trouver des généralités¹⁵⁸, des recensements¹⁵⁹, des registres de fondations et d'autorisations¹⁶⁰, la surveillance des

¹⁵⁴ Jean-Luc MARAIS, *op. cit.*, p. 16.

¹⁵⁵ Archives de Jean-Luc Blouet, conseiller technique chargé des discours et des articles, auprès de Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la communication de 2004 à 2007, Archives nationales, 20150297/78.

¹⁵⁶ Service de l'action audiovisuelle des administrations, Archives nationales, 19910625/23 et Commission des autorisations de production de films de court métrage, Archives nationales, 20070224/210.

¹⁵⁷ Centre national du cinéma et de l'image animée, délivrance de visas d'exploitation des œuvres cinématographiques, Archives nationales, 20110387/249.

¹⁵⁸ Arch. dép. Maine-et-Loire : 40 M 1 ; Arch. dép. Indre-et-Loire : 4 M 270 ; Arch. dép. Mayenne : 4 M 162.

¹⁵⁹ Arch. dép. Maine-et-Loire, 40 M 2 ; Arch. dép. Indre-et-Loire, 4 M 307.

¹⁶⁰ Arch. dép. Maine-et-Loire, 40 M 3-22 ; Arch. dép. Indre-et-Loire, 4 M 308.

sociétés¹⁶¹, des dossiers communaux¹⁶² ainsi que des affaires diverses¹⁶³. En série W, peut également se trouver le contrôle des sociétés¹⁶⁴.

Au niveau des archives communales, Jean-Luc Marais mentionne la cote I 145 aux archives municipales d'Angers et la cote I 673 aux archives municipales de Laval qui contiennent des dossiers sur les cercles et sociétés. Il est également possible de se référer à la série W qui peut contenir de la correspondance entre le cabinet du Maire et les associations, des délibérations du conseil municipal, des autorisations de travaux, des affiches de challenges¹⁶⁵, des articles dans les journaux municipaux et autres documents produits par le cabinet du Maire.

Les associations de boule de fort relèvent de la loi 1901. Par conséquent, elles sont nécessairement présentes dans les fonds des administrations. Qu'en est-il du côté des fonds privés ? Après avoir pris contact avec plusieurs services d'archives publiques situés en Anjou¹⁶⁶, le constat est sans appel : les archives d'associations de boule de fort sont majoritairement absentes des fonds privés. Effectivement à ce jour, seulement trois fonds privés et plusieurs dizaines de pièces isolées ont été trouvés. Nous pouvons également remarquer la présence d'ouvrages sur l'histoire de la boule de fort dans les bibliothèques des services d'archives publiques.

¹⁶¹ Arch. dép. Sarthe, M 78 ter (1 et 3).

¹⁶² Arch. dép. Mayenne, 4 M 167 ; Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 M 1103-1107, 1 M 1109-1111.

¹⁶³ Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 M 1102.

¹⁶⁴ Arch. dép. Sarthe, W 426-427, W 432-434, W 452; W 6143, W 7234.

¹⁶⁵ Un challenge est une compétition de boule de fort.

¹⁶⁶ Les services d'archives contactés sont les suivants : archives diocésaines d'Angers ; archives départementales d'Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Mayenne, Loire-Atlantique, Sarthe, Vienne ; archives municipales d'Amboise, Angers, Bressuire, Chinon, Cholet, Doué-en-Anjou, Tours, Saumur.

Ce panorama des archives d'associations de boule de fort vise à constater les circonstances d'entrées, les fonds présents en service d'archives, leur volume, leur contenu et les modalités de traitement.

Les archives municipales de la Ville de Saumur détiennent le fonds du cercle Saint-Nicolas de Saumur (88Z). Entré par don en 2011, ce fonds mesure 0,31 mètre linéaire. L'archiviste qui a collecté le fonds a pris en charge tous les documents, sans tri préalable. Depuis, le fonds avait été gardé en vrac, sans dossiers réellement constitués, dans un conteneur jusqu'à son traitement en avril 2025. Cela laisse donc supposer que l'association a jeté de nombreux documents et que des archives ont été récupérées par les anciens membres. Les dates extrêmes du fonds vont de 1912 à 2008. L'instrument de recherche ne précise pas les motivations du don. L'hypothèse la plus probable est la dissolution de l'association¹⁶⁷. En effet, un article explique que « l'ancien Cercle Saint-Nicolas est désormais celui de la Ville de Saumur »¹⁶⁸ et occupe les anciens locaux au 10 Courscouronne. Il reste toujours la plaque du cercle Saint-Nicolas sur le bâtiment visible côté rue. Cependant, celle-ci semble s'être dégradée avec le temps comme le montre l'évolution de son état en 2012 et 2024. Le fonds contient principalement des documents administratif, trois affiches de challenges, des photographies, un portrait photo et un portrait peint.

¹⁶⁷ La déclaration préfecture ne semble pas avoir été faite car l'association est notifiée en activité sur l'annuaire des entreprises.

¹⁶⁸ Courrier de l'Ouest, « Saumur. Un jeu de boule de fort renaît dans le quartier Saint-Nicolas », [en ligne], disponible sur : https://cholet.maville.com/sortir/infos_saumur.un-jeu-de-boule-de-fort-renaît-dans-le-quartier-saint-nicolas_46017-2366409_actu.Htm (consulté le 27 mai 2025).



Figure 4. Plaque du Cercle Saint-Nicolas, septembre 2012, @Google Street View.



Figure 3. Plaque du Cercle Saint-Nicolas, septembre 2024, @Google Street View.

Le plan de classement s'appuie sur celui des archives associatives. Des éliminations ont été faites, essentiellement sur des documents comptables dont des factures¹⁶⁹. En dehors de ce fonds, les archives de la ville de Saumur conservent également, dans leur base interne, des photographies numériques prises à l'occasion d'un photo-reportage lors de travaux dans le jeu de boule qui ont eu lieu en 2011. Le service avait été sollicité par un technicien de la ville qui intervenait sur le jeu de boule et qui estimait que la situation était intéressante à documenter¹⁷⁰.

En 2022, les archives municipales de Cholet ont reçu en prêt des photographies du Cercle de Bel Air, situé à Vezin, afin de pouvoir procéder à leur numérisation. « Deux

¹⁶⁹ Cependant, quelques factures ont été extraites et cotées en 7 Fi. Cette série répertorie des factures de commerces de la Ville de Saumur, permettant ainsi d'avoir un suivi des commerçants de la ville et de leurs emplacements.

¹⁷⁰ Échange informel avec Alexis Hamelin, responsable de la salle de lecture aux archives municipales de Saumur, et Christine Glandais, responsable de la salle de lecture aux archives municipales de Saumur, 30 avril 2025.

membres du cercle se sont rapprochés du photographe de la ville afin de faire l'agrandissement de veilles photos qu'ils souhaitaient exposer »¹⁷¹ à l'occasion des 140 ans du cercle. Les photographies numériques cotées 6Num69 ont fait l'objet d'une autorisation d'exploitation signée par le président du cercle. Le fonds est composé de quarante photographies. Plusieurs documents sont annotés et permettent de connaître approximativement les dates extrêmes du fonds qui vont de 1985 à 2022. Des annotations, écrites par le cercle, aident à connaître la nature des événements documentés et parfois les personnes photographiées. Ainsi, les photographies présentent le jeu de boules, la construction du jeu de boules, son inauguration le 22 avril 1995, de sociétaires au bar du cercle, une assemblée générale du cercle, une coupure de presse, flyer des 140 ans du cercle et des nouveaux locaux. À la suite de cette numérisation, « il avait été évoqué de réaliser pourquoi pas un entretien oral avec le président mais cela ne s'est pas fait par faute de temps »¹⁷².

En 2024, les archives départementales d'Indre-et-Loire ont reçu en don « tous les documents d'archives de la boule du Cercle du BON ACCORD »¹⁷³ de Chinon. Le fonds coté 344J1-7 contient des documents datés entre 1896 et 2020. Assez peu d'éliminations ont eu lieu sur les documents, Nathalie Roy indique l'élimination d'« enveloppes AR, doubles, et vieilles chemises »¹⁷⁴. Le fonds mesure 0,5 mètre linéaire. Il est notamment composé de statuts, règlements, de registres du secrétaire, de registres de paye, registres des recettes et dépenses, de correspondance, de documents relatifs aux travaux et au rachat du bâtiment par la ville.

¹⁷¹ Échange par courrier électronique avec Nathalie Lucas, médiatrice et archiviste aux archives municipales de Cholet, 11 mars 2025.

¹⁷² *Idem*.

¹⁷³ Document de prise en charge du fonds, envoyé par Nathalie Roy le 29 avril 2025, archiviste aux archives départementales d'Indre-et-Loire.

¹⁷⁴ Échange par courrier électronique avec Nathalie Roy, archiviste aux archives départementales d'Indre-et-Loire, 29 avril 2025.

Ces trois fonds décèlent quelques similitudes. Premièrement, les fonds 6Num69 conservés par les archives municipales de Cholet, et le photo-reportage des archives municipales de Saumur ont été à l'initiative d'agent de la commune. Deuxièmement, les fonds 88Z et 344J ont été classés suivant le même plan de classement fourni par la DAF. Enfin, nous remarquons que leur volume est très peu important en comparaison à leur durée d'existence et sont lacunaires aussi bien au niveau des informations, pour les photographies notamment, qu'en termes de documents.

Finalement, les archives patrimoniales d'Angers et le musée d'Art et d'histoire de Baugé-en-Anjou conservent quelques objets d'archives. Ce dernier possède une boule de

fort¹⁷⁵ et une Fanny¹⁷⁶ entrés par dons dans leurs collections. Les archives patrimoniales d'Angers qui ont trente-cinq documents relatifs à la boule de fort. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des documents selon leur typologie et leur mode d'entrée.

	Don	Achat	Mode d'entrée inconnu	Total des documents
Cartes postales		4 Fi 5324-5325 (achat à Guy Chastel, 2021) ; 4 Fi 5802-5803 (achat à Guy Chastel, 2022).	4 Fi 2558 ; 4 Fi 3139 ; 4 Fi 2596 ; 4 Fi 2604.	8 documents.
Diplômes¹⁷⁷	2 F 594-599 (Société Saint-Vincent-de-Paul, versement du service des Sports, 2016).	2 Fi 285 (2002).	2 Fi 39-41.	10 documents.
Photographies	56 Fi (don de Pierre Morin ¹⁷⁸ , 2008).			1 fonds de photographies numérisées.

¹⁷⁵ Boule de fort, fin XIX^e-début XX^e siècle, H. 9,6 cm ; 12,9 cm, Musée d'Art et d'Histoire de Baugé-en-Anjou, BG 968.1.4.

¹⁷⁶ Fanny, XX^e siècle, H. 68,6 cm ; 51,6 cm, Musée d'Art et d'Histoire de Baugé-en-Anjou, BG 968.1.4.

¹⁷⁷ Le diplôme atteste de la victoire d'un joueur à la manière d'une coupe. Le nom du gagnant est écrit sur la feuille qui est généralement décorée et marquée du nom du challenge.

¹⁷⁸ Pierre Morin était le président de la Fédération de boule de fort de l'Anjou au moment du don.

Partitions et paroles de chanson	1 J 2671 (Don de Gisèle Thomas ¹⁷⁹ , 2012) ; 1 J 4227 (Don de François Michaud ¹⁸⁰ , 2023).		1 J 882.	3 documents.
Carte de membre	1 J 3053 (Société Saint-Vincent-de-Paul, versement du service des Sports, 2016).			1 document.
Document de présentation de la société	4 Fi 2596 (Société Saint-Vincent-de-Paul, versement du service des Sports, 2016).			1 document.
Revue de presse de la société	1 J 3055 (Société Saint-Vincent-de-Paul, versement du service des Sports, 2016).			1 document.
Règlement de société			Trésor d'archives 18 ¹⁸¹ .	1 document.
Objets divers	1 Obj 1381, 1 Obj 1595 (Don de	1 Obj 1579 ; 1Obj 1538-1539 (Achat à Anjou	1 Obj 977.	9 documents.

¹⁷⁹ « Ce sont deux personnes issues de familles angevines, à priori sans rapport particulier avec la boule de fort, mais en lien fort avec l'Anjou et ce qui la caractérise. Monsieur Michaud, en particulier, nous a fait des petits dons sur le sport à Angers. », échange par courrier électronique avec Claire Janin, archiviste aux archives patrimoniales d'Angers, le 2 mai 2025.

¹⁸⁰ Voir note de bas de page 177.

¹⁸¹ Anciennement coté 6 Fi 363.

	Sylvain Bertoldi, 2010). 1 Obj 1585, (Don de Sylvain Bertoldi, 2012) ; 2 Obj 309 (Don de Jean Monnier ¹⁸² , 2017).	Terroir ¹⁸³ , 2012) ; 2 Obj 134 (Achat « Aux Caprices du Temps ¹⁸⁴ , 2012).		
Totaux par mode d'entrée	16 documents en don.	9 documents achetés.	10 documents dont le mode d'entrée est inconnu.	35 documents.

Figure 3. Tableau récapitulatif des documents d'archives relatifs à la boule de fort conservés aux archives patrimoniales d'Angers.

3.2 Expliquer l'absence d'un patrimoine local important dans les services d'archives de l'Anjou

Malgré une importance notable de la boule de fort pour le patrimoine de l'Anjou, les documents d'archives relatifs à la boule de fort se font rares dans les services d'archives publiques. Pourtant, les associations de boule de fort correspondent au critère¹⁸⁵ de

¹⁸² « Jean Monnier fut maire de la ville d'Angers de 1977 à 1998. », échange par courrier électronique avec Claire Janin, archiviste aux archives patrimoniales d'Angers, 2 mai 2025.

¹⁸³ « Anjou terroir [était] un magasin de souvenirs et de spécialités angevines », échange par courrier électronique avec Claire Janin, archiviste aux archives patrimoniales d'Angers, 2 mai 2025.

¹⁸⁴ Aux Caprices du temps était un magasin d'articles de biens d'occasion.

¹⁸⁵ Critère d'acquisition pour les archives départementales de Maine-et-Loire expliqué lors d'un échange informel avec Lydia Dosso, responsable des archives privées aux archives départementales de Maine-et-Loire, 10 avril 2025.

localisation pour intégrer les fonds d'un service d'archives. Le second critère¹⁸⁶ porte sur l'intérêt qu'apporte le fonds au service d'archives. Globalement, les fonds d'associations de boule de fort sont intéressants dans la mesure où les associations témoignent de pratiques traditionnelles et d'une histoire de la sociabilité. Par conséquent, ils représentent un intérêt pour la documentation de l'histoire de la commune ou du département. Alors, comment expliquer ce phénomène ? Cette absence n'a pas d'explications unilatérales mais multiples.

Le 16 avril 2025 a été envoyé un questionnaire¹⁸⁷ à cinquante associations de boule de fort situées dans l'Anjou. Sur les cinquante associations contactées, seulement neuf associations ont répondu. Les conclusions tirées de ce questionnaire sont, par conséquent, à interpréter avec du recul et précaution. Sur les neuf réponses obtenue, une seule association dit ne pas conserver d'archives¹⁸⁸. Les associations répondantes n'ont jamais donné leurs archives à un service d'archives¹⁸⁹, une seule répond y avoir déjà pensé¹⁹⁰.

Dans un premier temps, le questionnaire permet d'observer la composition des associations. Premièrement, nous remarquons les catégories socio-professionnelles des membres des neuf associations interrogées. Nous constatons que les catégories revenant le plus régulièrement sont celles d'agriculteurs exploitants et agricultrices exploitantes, d'employés et employées, d'ouvriers et ouvrières, d'artisans et artisanes et de commerçants et commerçantes.

¹⁸⁶ *Idem*.

¹⁸⁷ Le questionnaire a d'abord été diffusé sur la page d'accueil du site internet de la Fédération Française de Boule de Fort (<https://fedebouledefort.fr/>) à partir du 20 mars 2025. Cette page contenait le lien du Framaforms et un document PDF, à remplir au choix. Constatant, le peu de réponses reçues à travers le site de la FFBDF (seulement une), un courrier électronique a été envoyé à cinquante associations de boule de fort. Le questionnaire n'a pas été envoyé à la totalité des sociétés et cercles cités sur le site de la Fédération en raison des difficultés à obtenir leurs adresses électroniques.

¹⁸⁸ Question n°13 : Conservez-vous des archives ?

¹⁸⁹ Question n°16 : Avez-vous déjà donné les archives de l'association à un service d'archives ?

¹⁹⁰ Sous-question de la question n°16 : Y avez-vous déjà pensé ?

	1	2	3	4	5	6	7	8
Agriculteurs exploitants / Agricultrices exploitantes	2	0	1	2	2	0	0	1
Artisans / Artisanes, commerçants / commerçantes et chefs / cheffes d'entreprise	0	2	2	2	1	1	0	0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0	0	2	0	1	3	2	0
Professions intermédiaires	1	0	2	1	1	3	0	0
Employés / Employées	2	2	1	0	1	0	1	1
Ouvriers / Ouvrières	1	2	0	1	1	1	1	1
Etudiants / Etudiantes	1	1	0	1	1	0	4	0
Sans emploi	1	1	0	1	0	0	0	5

Figure 4. Question n°5 du questionnaire sur les catégories socio-professionnelles des adhérents, 1 : catégorie la plus récurrente, 8 : catégorie la moins récurrente.

Si l'on se réfère à l'espace social de Pierre Bourdieu¹⁹¹, nous pouvons constater que les catégories socio-professionnelles les plus récurrentes ont un capital économique dominant mais un capital culturel faible ou un capital total faible. Par conséquent, ces personnes peuvent avoir une connaissance limitée des services d'archives et les archives de manière générale. Lors de notre échange, Lydia Dosso¹⁹² me dit penser que les associations de boule de fort méconnaissent les archives mais pourraient également ne pas percevoir l'intérêt que celles-ci peuvent avoir car c'est un milieu plus populaire. Sur les neuf réponses, presque la moitié des associations ne savaient pas qu'il était possible de donner ses archives à un service d'archives¹⁹³. Après examen de la question n°6 du

¹⁹¹ Pierre BOURDIEU, « L'espace social des positions et des styles de vie », *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Editions de Minuit, 1979, p. 140-141.

¹⁹² Échange informel avec Lydia Dosso, responsable des archives privées aux archives départementales de Maine-et-Loire, 10 avril 2025.

¹⁹³ Sous-question de la question n°16 : Saviez-vous qu'il était possible de donner ses archives à un service d'archives ?

questionnaire¹⁹⁴, nous pouvons également voir que trois des associations interrogées habitent en campagne, trois habitent près d'une ville et deux dans une ville de plus de 10 000 habitants. Les associations peuvent donc faire face à un éloignement géographique. L'addition factorielle du « milieu rural » à la caractéristique « milieu populaire » peut faire que les membres des associations ne situent pas ou ne connaissent pas les services d'archives proches. Un désintérêt pour les archives de la part des associations ressort également du questionnaire mais est très peu récurrent. Effectivement, deux associations ont répondu « néant » ou « très peu utiles pour ce type d'associations » à la question n°12¹⁹⁵ du questionnaire. La quantité de non-réponses au questionnaire peut également être perçue comme un indicateur d'un manque d'intérêt pour ce sujet. Par conséquent, si les membres des associations proviennent de classes moyennes ou populaires, sont éloignés d'un service d'archives ou encore ont une vision neutre ou négative des archives, alors ils ne cherchent pas nécessairement à entrer en contact avec un service d'archives pour y donner les archives de leur association. Cinq associations indiquent la raison de ne pas donner leurs archives : « on ne s'est jamais posé la question », « pas intéressé », « je ne savais pas », « je n'en vois pas l'intérêt », « c'est l'identité de la Société qu'on exploite encore sur les journées du patrimoine et auprès de nos adhérents »¹⁹⁶.

Les archives d'associations ont « le statut de droit privé [qui] donne toute liberté au propriétaire d'archives »¹⁹⁷. Les associations peuvent donc décider ce qui est conservé ou non que ce soit dans leur locaux ou dans un service d'archives. Magali Lacousse écrit que

¹⁹⁴ Question n°6 : Votre association est située... ? En campagne | Dans une ville de plus de 10 000 habitants | Proche d'une ville.

¹⁹⁵ Question n°12 : Quelle image avez-vous des archives ?

¹⁹⁶ Réponses à la sous-question de la question n°16 : Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas jamais donné vos archives à un service d'archives ?

¹⁹⁷ Magali LACOUSSE, « Les associations face à leurs archives : protection ou diffusion ?», *La Gazette des archives*, n° 201, 2006, p. 106.

leurs archives sont « détruites plutôt que conservées : la plupart du temps »¹⁹⁸. Lorsqu'une association choisit de donner ses archives, alors elle « dispose de nombreuses possibilités pour déterminer le lieu de leur conservation : musée, bibliothèque ou centre d'archives »¹⁹⁹. Magali Lacousse constate que « le choix d'un centre d'archives est d'ailleurs loin d'être systématique : en effet, aux yeux de certaines associations, l'image des archives est plutôt assimilée au secret ou à l'élitisme ; au contraire, les bibliothèques et, surtout, les musées (parce qu'ils sont thématiques), offrent une plus grande lisibilité et leur apparaissent comme des lieux privilégiés de communication et de diffusion »²⁰⁰. Dans le cas des associations de boule de fort, elles peuvent choisir de donner leur archives au centre historique de la boule de fort aussi dit Musée Picroboule situé à Lerné. Le musée a été conçu et géré par des professionnels de musée jusqu'en 2016, mais est désormais géré par une association de boule de fort. Par conséquent, il peut y avoir un manque de connaissance de traitement des documents, de leur conservation et de leur valeur. Par ailleurs, toutes les archives exposées portent plutôt sur des objets que sur des documents administratif²⁰¹. La FFBDF se dit également prête à recevoir les archives des associations²⁰². Cependant, la même question des connaissances des archives se pose.

Au-delà d'une méconnaissance des archives, les associations peuvent éprouver des difficultés à se séparer de leurs documents. Les archives documentent l'histoire d'un groupe social se revendiquant comme communauté. En donnant ses archives et en se séparant matériellement de celles-ci, les associations peuvent craindre la perte de leur mémoire. D'ailleurs, Magali Lacousse évoque une « une crainte que l'État ne confisque

¹⁹⁸ *Idem*.

¹⁹⁹ *Idem*.

²⁰⁰ *Idem*.

²⁰¹ Visite du musée Picroboule avec Laurence Soreau, présidente de la société La Paix à Lerné, 21 mars 2025.

²⁰² Entretien avec Clément Bourdon, Jean-Claude Chauvat et Robert Daubit, 25 avril 2025, 00:21:03, annexe 8.

leur mémoire »²⁰³. Un sondage²⁰⁴ montre que les personnes sans diplôme associent plus les archives à des mots négatifs tels que « poussière », « danger », ou encore « inutile » que les personnes ayant fait des études. Alix Bernard²⁰⁵ mentionne le point-de-vue winnicotien dans lequel l'attitude du receveur est essentielle. Par exemple, celui-ci doit « prêter attention au donateur et se montrer réceptif à ce qui est donné »²⁰⁶. Magali Lacousse évoque également le fait que les associations ne pas trouvent pas d'endroit où elles s'identifient véritablement. Effectivement, celles-ci « ne trouvent pas de « filiation », c'est-à-dire d'organismes qui pourrait revendiquer leur héritage »²⁰⁷. Le centre historique de la boule de fort mentionné plus haut pourrait avoir ce rapport de filiation mais son isolement géographique et le statut associatif complexifie un potentiel transfert d'archives.

Face aux craintes des associations, Françoise Hiraux propose une solution faisable grâce aux « nouvelles technologies facilitant la duplication documentaire, il est plus que jamais possible d'ouvrir à la recherche, sans pour autant s'en dessaisir matériellement »²⁰⁸. D'ailleurs, c'est ce qui a été fait aux archives municipales de Cholet pour le fonds du Cercle Bel Air (6Num69). Aujourd'hui, le problème vient également du fait que les associations sont encore souvent vivantes selon Lydia Dosso²⁰⁹. La question du devenir de leurs archives se pose plutôt lors de la dissolution de l'association.

²⁰³ Magali LACOUSSE, *op. cit.*, p. 201.

²⁰⁴ « Sondage effectué par la SOFRES pour Le Monde auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population âgée de 18 ans et plus », publié dans Georgette ELGEY, sous la dir. de, *Les Français et leurs archives. Actes du colloque au Conseil économique et social (5 novembre 2001)*, Paris, Fayard, 2002, p. 178.

²⁰⁵ Alix BERNARD, « Donner, perdre, (se) raconter, transmettre : accueillir une histoire de vie », dans Bénédicte GRAILLES, Patrice MARCILLOUX, Valérie NEVEU, Véronique SARRAZIN, sous la dir de, *op. cit.*, p. 29-37.

²⁰⁶ *Idem*.

²⁰⁷ Magali LACOUSSE, *Les archives d'associations*, *op. cit.*, p. 106.

²⁰⁸ Françoise HIRAUX, Françoise MIRGUET, *op. cit.*, p. 70.

²⁰⁹ Échange informel avec Lydia Dosso, responsable des archives privées aux archives départementales de Maine-et-Loire, 10 avril 2025.

Néanmoins, la présence des archives des associations de boule de fort dans les services d'archives ne dépend pas uniquement des associations. Effectivement, cela peut également dépendre des politiques de collecte des services d'archives. Dans les services d'archives ayant des politiques de collecte actives se distinguent deux manières de faire. Premièrement, il y a « les collecteurs [qui] ont mis en place des stratégies d'appel aux dons, même s'ils ne le revendent pas toujours »²¹⁰. En second, nous trouvons les services d'archives avec une politique de collecte assumée. Par exemple aux archives municipales de Lyon, « il faut attendre l'arrivée en 1959 d'Henri Hours, qui développe également une collecte active d'affiches et d'éphémères, pour l'entrée des premiers grands fonds privés »²¹¹. Cette politique de collecte pro-active porte ses fruits. En effet, les archives municipales de Lyon reçoivent 300 mètres linéaires d'archives privées en 1959 et 1989, ce qui représente 10 mètres linéaires par an²¹². Puis entre 2000 et 2010, cette politique de collecte est à nouveau « fortifiée par le développement en parallèle de la politique culturelle »²¹³. Toujours dans cette perspective, les archives municipales de Lyon ont récemment organisé une Grande Collecte sur les archives du hip-hop. Ainsi, vingt-quatre flyers ont été donné aux archives municipales de Lyon. Ceux-ci ont été classés (III/789/1) et ont fait l'objet d'une valorisation en ligne. Ainsi, ce service montre qu'il est possible pour les services d'archives d'organiser leur propre campagne de collecte. Cependant même si une politique volontariste est mise en place, cela ne rencontre pas toujours un franc succès. Nous pouvons citer la Grande Collecte autour du sport tenue en entre 2022 et 2024. Aux archives patrimoniales d'Angers, « un courrier a été envoyé aux associations, mais seule une association nous a confié ses archives, mais

²¹⁰ Bénédicte GRAILLES, « Quelques réflexions à l'usage des archivistes », dans Bénédicte GRAILLES, Patrice MARCILLOUX, Valérie NEVEU, Véronique SARRAZIN, *op. cit.*, p. 39-50.

²¹¹ Anne-Catherine MARIN, « Pour la passion d'une ville, une exposition des archives municipales de Lyon pour rendre hommage à leurs donateurs », dans Bénédicte GRAILLES, Patrice MARCILLOUX, Valérie NEVEU, Véronique SARRAZIN, *op. cit.*, p. 81- 94.

²¹² *Idem*.

²¹³ *Idem*.

sous forme numérique uniquement ».²¹⁴ Cependant, en dehors des Grandes Collectes, il est complexe de mettre en place une véritable politique de collecte volontariste. Le manque de moyens humains rend la mise en place d'une démarche pro-active impossible, les services d'archives étant déjà submergées comme évoqué par l'exemple des archives municipales de Saumur²¹⁵.

Cependant, Lydia Dosso²¹⁶ montre un réel enthousiasme à acquérir des fonds d'association de boule de fort et pense qu'il y a un réel intérêt à apporter pour l'histoire du département. Il faut également noter que l'absence de fonds d'association de boule de fort peut entraîner un cercle vicieux. Bénédicte Grailles fait référence à Terry Cook, « si certaines communautés ne sont pas représentées dans les archives, alors elles ne les fréquentent pas. Si elles ne les fréquentent pas, elles ne donneront jamais »²¹⁷. L'acquisition d'un fonds d'association pourrait être un élément déclencheur car le bouche à oreille pourrait ensuite faire son travail selon Lydia Dosso²¹⁸.

3.3 Quels dialogues entre les associations de boule de fort et les services d'archives ?

Manque de place dans les services d'archives, manque de temps et de personnel pour traiter les fonds reçus, Magali Lacousse écrit « il est, certes, toujours possible pour un service d'archives public départemental ou municipal de prendre en charge directement la conservation, le traitement et la valorisation des archives d'une association si celle-ci

²¹⁴ Échange par courrier électronique avec Claire Janin, archiviste aux archives patrimoniales d'Angers, 2 mai 2025.

²¹⁵ Échange informel avec Christine Glandais, responsable de la salle de lecture aux archives municipales de Saumur, 30 avril 2025.

²¹⁶ Échange informel avec Lydia Dosso, responsable des archives privées aux archives départementales de Maine-et-Loire, 10 avril 2025.

²¹⁷ Bénédicte GRAILLES, « Quelques réflexions à l'usage des archivistes », dans Bénédicte GRAILLES, Patrice MARCILLOUX, Valérie NEVEU, Véronique SARRAZIN, *op. cit.*, p. 39-50.

²¹⁸ Échange informel avec Lydia Dosso, responsable des archives privées aux archives départementales de Maine-et-Loire, 10 avril 2025.

le souhaite, mais il est aussi possible d'envisager d'autres types de collaboration entre service public, secteur privé et associations. »²¹⁹.

Un premier dialogue autour de la sensibilisation peut s'ouvrir entre une association et un service d'archives. Effectivement en s'appuyant sur le sondage²²⁰ effectué par la SOFRES en 2001, nous pouvons remarquer une certaine méconnaissance sur la nature des documents d'archives. Le sondage rapporte que 60% des sondés pensent surtout aux documents manuscrits et 40% aux archives informatiques²²¹. En réponse à la question 11²²² du questionnaire transmis dans le cadre de notre recherche, les associations ont mentionné plusieurs documents administratifs et comptables. Seulement trois associations ont cité des documents autres tels que les diplômes, les affiches de concours ou encore des photographies. Deux associations interrogées lors de notre questionnaire pense que leurs archives n'ont pas de valeur en raison de leur production trop récente²²³. Une sensibilisation autour des archives d'associations peut permettre aux associations une prise de conscience de la valeur de leurs documents.

Un second dialogue autour du conseil peut s'ouvrir. Magali Lacousse propose aux services d'archives de guider les associations « dans les domaines de la conservation matérielle, des critères de tri et d'analyse, de la confection des instruments de recherche »²²⁴. Elle indique également que « l'archiviste professionnel peut aussi jouer un rôle de médiateur et aider à la constitution de pôles thématiques de collaboration avec les chercheurs et les militants, sur la base du partenariat, tout comme il peut aussi apporter

²¹⁹ Magali LACOUSSE, Armelle LE GOFF, Jean-Philippe LEGOIS, Valérie POINSOTTE, *op. cit.*, p. 191.

²²⁰ « Sondage effectué par la SOFRES pour Le Monde auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population âgée de 18 ans et plus », publié dans Georgette ELGEY, *Les Français et leurs archives*, *op. cit.*, p. 125.

²²¹ *Idem*, p. 128.

²²² Question n°11 : Pouvez-vous citer des documents qui, selon vous, sont des documents d'archives ?

²²³ Sous-question de la question n°16 : Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas jamais donné vos archives à un service d'archives ?

²²⁴ Magali LACOUSSE, Armelle LE GOFF, Jean-Philippe LEGOIS, Valérie POINSOTTE, *op. cit.*, p. 191.

son soutien à des projets de l'association, notamment pour valoriser ses archives »²²⁵. Cependant, Magali Lacousse indique également que « l'intervention est encadrée par certains principes professionnels et déontologiques : ainsi elle ne doit durer que quelques jours, afin de ne pas empêcher l'embauche d'un archiviste »²²⁶. Néanmoins, ce dialogue établi autour de conseils archivistique peut permettre au producteur d'archives de gagner en autonomie. C'est ce qu'a fait Hermine Diebolt qui a « mis en place une charte d'archivage qui permet de continuer le processus d'archivage au sein de l'association sans aide d'un professionnel permanent, chaque service ayant élaboré son tableau de gestion. »²²⁷. En réalité, une formation auprès des associations n'est pas toujours possible pour les services d'archives. Cependant, Lydia Dosso indique répondre aux demandes par courrier électronique et envoyer des tableaux de gestion²²⁸. Cela permet aux associations, dans un premier temps, de pouvoir gérer eux-mêmes leurs archives.

Enfin, établir un dialogue avant même que l'association n'envisage de donner ses archives peut permettre de préparer un futur don. D'une part car cela peut permettre de donner un fonds déjà plus ou moins organisé. Cependant, il faut également prendre en compte le fait que l'association peut potentiellement détruire des archives qui pourraient avoir un intérêt historique. D'autre part, cela permet aux associations de se préparer au don car cela leur permet de se préparer à la séparation matérielle et psychologique.

De manière générale, il faut tout de même avoir conscience que « le mode coopératif nécessite certaines règles communes et, surtout, un partenariat placé sur un pied d'égalité »²²⁹.

²²⁵ *Idem*.

²²⁶ *Idem*, p. 195.

²²⁷ Noémie DURAND, *op. cit.*, p. 43.

²²⁸ Échange informel avec Lydia Dosso, responsable des archives privées aux archives départementales de Maine-et-Loire, 10 avril 2025.

²²⁹ Magali LACOUSSE, Armelle LE GOFF, Jean-Philippe LEGOIS, Valérie POINSOTTE, *op. cit.*, p. 189-210.

CONCLUSION

Finalement, nous pouvons nuancer l'affirmation de Magali Lacousse, Armelle Le Goff, Jean-Philippe Legois et Valérie Poinsotte²³⁰. Les associations ont, en théorie, des archives administratives identiques. Les autres archives qu'elles produisent sont nécessairement différentes, cependant, les associations qui portent une mission ou un sujet commun possèdent alors des archives très similaires. Dans le cas des associations de boule de fort, ces archives relevant de leur activité peuvent être des coupes, diplômes ou encore inventaire de la cave à boissons. Nous avons vu que les archives d'associations représentent une infime partie des fonds des services d'archives. Les causes de l'absence des associations de boule de fort peuvent venir des associations tout comme des services d'archives. Méconnaissance des archives, méfiance envers les institutions de l'état, du côté des donateurs ; manque de temps et de moyens du côté des archivistes ; cette liste non-exhaustive peut également concerner d'autres domaines. Toutefois, la collaboration entre associations et archivistes peut prendre d'autres formes et se construit sur le long terme.

Cependant, comme le notifie Margot Georges « les institutions de conservation ne sont pas un préalable à l'existence d'archives, les archivistes et l'archivistique ne sont pas les seuls garants de la mise en œuvre de logiques de préservation et, enfin, les usages et logiques d'usages des archives sont variés. »²³¹. Ainsi, même si les services d'archives ne conservent pas de fonds d'associations de boule de fort, la présence des associations suffit à supposer l'existence de leurs archives. Par conséquent, il est possible que les services d'archives accroissent leurs fonds d'associations de boule de fort à l'avenir. D'autre part, l'existence d'une bibliographie donnant des recommandations de professionnels des archives à des archivistes amateurs montre la présence d'une demande de la part du public.

²³⁰ *Idem*.

²³¹ Margot GEORGES, *op. cit.*, p. 45.

Malgré l'importance historique locale et l'impact que la boule de fort a pu avoir et l'importance qu'elle porte encore dans le cœur des angevins, les fonds d'associations de boule de fort sont peu leurs visibles. Ce manque laisse penser que leurs archives sont donc traitées de manière interne et directement par les membres des associations. À partir de ces constats se soulèvent plusieurs questionnements sur l'archivage dans les associations de boule de fort, la portée identitaire de leur archives et de la transmission de ce patrimoine culturel immatériel.

BIBLIOGRAPHIE

BOULE DE FORT

Courrier de l'Ouest, « Baugé-en-Anjou. Une saison au château du roi René », 17 avril 2023, [en ligne], disponible sur : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/bauge-en-anjou-49150/bauge-en-anjou-une-saison-au-chateau-du-roi-rene-6fe660d8-dcf9-11ed-b05e-feb93315b60b> (consulté le 27 mai 2025).

FURETIERES (Antoine), *Dictionnaire universel. Contenant généralement tous les mots françois tant veux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts : divisé en trois Tomes. Tome premier. A - E*, La Haye, A. et R. LeersA. et R. Leers, 1690.

MARAIS (Jean-Luc), *Les Sociétés d'hommes. Histoire d'une sociabilité du 18^e siècle à nos jours. Anjou. Maine. Touraine*, Vauchrétien, Ivan Davy, 1986, 203 p.

MERCERON (Jean-Paul), *Histoire de la boule de fort à Brain-sur-l'Authion : 22 sociétés d'agrément*, Brain-sur-l'Authion, chez l'auteur, 2023, 83 p.

La Nouvelle République, « Près de Chinon, le musée de la boule de fort va fêter ses vingt ans », 3 mars 2025, [en ligne], disponible sur : <https://www.lanouvellerepublique.fr/chinon/pres-de-chinon-le-musee-de-la-boule-de-fort-va-feter-ses-vingt-ans-1741014264> (consulté le 27 mai 2025).

Ouest France, « BD : une histoire d'amour et de boule de fort », 22 décembre 2015, [en ligne], disponible sur : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/bd-une-histoire-damour-et-de-boule-de-fort-3940341> (consulté le 27 mai 2025).

Ouest France, « Expo. La boule de fort fait son entrée au château de Baugé », 26 avril 2024, [en ligne], <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/bauge-en-anjou-49150/expo-la-boule-de-fort-fait-son-entree-au-chateau-de-bauge-752ae66c-03c8-11ef-ac12-77c719d0efc9> (consulté le 27 mai 2025).

Ouest France, « La boule de fort au cœur d'une bande dessinée », 17 décembre 2015, [en ligne], disponible sur : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/chalonnes-sur-loire-49290/la-boule-de-fort-au-coeur-dune-bande-dessinee-3928169> (consulté le 27 mai 2025).

Ouest France, « Près d'Angers. Un challenge avec les élus pour les amateurs de boule de fort », 10 octobre 2024, [en ligne], disponible sur : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/beaucouze-49070/pres-dangers-un-challenge-avec-les-elus-pour-les-amateurs-de-boule-de-fort-5fcff688-84c7-11ef-aa60-e9ecd5d09830> (consulté le 27 mai 2025).

SIGOT, (Jacques), *Il était une fois... La boule de fort*, Montreuil-Bellay, Chemin de la Mémoire, 2001, 36 p.

TRIBONDEAU (Jules), « La société Les Vignes », *Revue historique*, n°2, 2023, p. 4-8.

3 musées insolites en Anjou, « Ça roule ! La boule de fort, sport de l'Anjou », [en ligne], disponible sur : <https://3museesinsolitesenanjou.com/exposition/ca-roule-la-boule-de-fort-sport-de-l-anjou/> (consulté le 27 mai 2025).

ARCHIVES D'ASSOCIATIONS

DELAINE (Joël), « Un bilan national de la collecte des archives associatives par les services d'archives publics. », *La Gazette des archives*, n°194, p. 177-187.

DURAND (Noémie), *Les valeurs des archives d'associations. Du manuel au terrain*, mémoire de master Histoire et document, Université d'Angers 2020, 102 p.

GLEVAREC (Hervé), SAEZ (Guy), « Chapitre III. L'implication associative », *Le patrimoine saisi par les associations*, Paris, Ministère de la Culture, 2002, p. 195-252.

LACOUSSE (Magali), « Les associations face à leurs archives : protection ou diffusion ? », *La Gazette des archives*, n° 201, 2006, p. 101-110.

LACOUSSE (Magali), LE GOFF (Armelle), LEGOIS (Jean-Philippe), POINSOTTE (Valérie), « Un "nouveau" champ de collecte : les archives d'associations », *La Gazette des archives*, n°204, 2006, p. 189-210.

NOUGARET (Christine), EVEN (Pascal), sous la dir. de, *Les archives privées : manuel pratique et juridique*, Paris, Direction des archives de France, La Documentation française, 2008, 208 p.

ARCHIVES PRIVÉES

NOUGARET (Christine), EVEN (Pascal), *Les archives privées : manuel pratique et juridique*, Paris, Direction des archives de France, La Documentation française, 2008, 204 p.

ARCHIVES COMMUNAUTAIRES

GRAILLES (Bénédicte), « Comment définir les archives de communauté en France ? », dans PÉQUIGNOT (Stéphane) et POTIN (Yann), sous la dir. de, *Les conflits d'archives. France, Espagne, Méditerranée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 137-154.

BRONEC (Hermine), *Archives et identité régionale : la place des archives du sport dans la revendication de l'identité bretonne*, mémoire de master Archives, Université d'Angers, 114 p.

DE BILLY (Marguerite), *Les archives du scoutisme en France. Identité et mouvements de jeunesse et d'éducation*, mémoire de master Archives, Université d'Angers, 2021, 166p.

ARCHIVES DU SPORT

GOSSART (Samuel), *Les archives du sport en France. Étude des archives du basket-ball dans une association sportive historique du Choletais, la Jeune France*, mémoire de master Histoire et document, Université d'Angers, 2015, 220 p.

ARCHIVES ALTERNATIVES

FILLIEUX (Véronique), FRANÇOIS (Aurore), HIRIAUX (Françoise), *Archiver le temps présent. Les fabriques alternatives d'archives*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2015, 260 p.

- MARCILLOUX (Patrice), « Des archives qui ne peuvent pas être comme les autres. Injonction archivistique et reformulation des pratiques d'archivage dans les milieux des musiques actuelles », p. 63-80.
- DESCHAMPS (Etienne), « Les enjeux de la mémoire orale comme source complémentaire. Pour une histoire interne du Parlement européen », p. 81-92.

PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

FAVRIE (Valentin), *Les enjeux de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, L'exemple du Centre de la mémoire de l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France*, mémoire de master Histoire et document, Université d'Angers, 2013, 71 p.

PASDELOUP (Marion), *Les archives, supports du patrimoine culturel immatériel. Fest-Noz breton, labellisation Unesco et conservation des traces (2003-2012)*, mémoire de master Histoire et Document, Université d'Angers, 2015, 152 p.

TOPOGRAPHIE DES ARCHIVES

DUFEU (Elise), *Immigration, mémoire et patrimonialisation. Les archives personnelles de personnes migrantes en Maine-et-Loire*, mémoire de master Archives, Université d'Angers, 2022, 185 p.

FESCHET (Valérie), « Les lieux de la mémoire dans les maisons ubayennes », *Sociétés et Représentations*, n°19, 2005, p. 15-32.

GEORGES (Margot), *Les chercheur·se·s en laboratoire et leurs archives : représentations et pratiques dans les sciences du végétal*, thèse de doctorat en archivistique, Université d'Angers, 2023, 645 p.

RELATION AUX ARCHIVES

ARTIÈRES (Philippe), « Les archives comme objets sociaux », *Lettre du séminaire Arts et Société*, n°85, sans date, disponible sur : <https://www.sciencespo.fr/artsetsocietes/fr/archives/38>, (consulté le 17 avril 2025).

ELGEY (Georgette), sous la dir. de, *Les Français et leurs archives. Actes du colloque au Conseil économique et social (5 novembre 2001)*, Paris, Fayard, 2002, 240 p.

MARCILLOUX (Patrice), *Les ego-archives : traces documentaires et recherches de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 250 p.

DON D'ARCHIVES

GRAILLES (Bénédicte), MARCILLOUX (Patrice), NEVEU (Valérie), SARRAZIN (Véronique), Archives associatives : typologies, pratiques et transmission. | 234 p.

RENAUD (Héloïse), *De la transmission intime du donateur à la réception professionnelle par l'archiviste. Archives d'architectes : vectrices d'émotions ?*, mémoire de master Archives, Université d'Angers, 2023, 133 p.

CLASSES SOCIALES

BOURDIEU (Pierre), « L'espace social des positions et des styles de vie », dans *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979, p. 140-141.

SOURCES

FONDS D'ARCHIVES

Archives municipales de Cholet

6Num69, Fonds du Cercle Bel Air, 1985-2022, 40 photographies numériques.

Archives départementales d'Indre-et-Loire

344J1-7, Fonds du Cercle Bon Accord de Chinon, 1896-2020, 0,5 mètre linéaire.

Archives municipales de Saumur

88Z, Fonds du Cercle Saint-Nicolas, 1912-2008, 0,31 mètres linéaires.

OUVRAGES

Gestion des archives associatives

HILDESHEIMER (Françoise), *Les archives privées : le traitement des archives personnelles, familiales, associatives*, Paris, Éditions Christian, 1990, 94 p.

HIRAUX (Françoise), MIRGUET (Françoise), sous la dir. de, *Les archives personnelles : enjeux, acquisition, valorisation*, Louvain-la-Neuve, L'Harmattan, 2013, 208 p.

Service Public, « Quels sont les délais de conservation des documents d'une association ? », vérifié le 16 octobre 2024, [en ligne], disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32081> (consulté le 24 mars 2025).

ZUBER (Henri), *Archives privées, un patrimoine méconnu : petit guide à l'usage des propriétaires*, Paris, Association des archivistes français, 2005. 48 p.

PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

UNESCO, « Éléments sur les Listes du patrimoine culturel immatériel », [en ligne], disponible sur : <https://ich.unesco.org/fr/etat/france-FR?info=elements-sur-les-listes> (consulté le 27 mai 2025).

UNESCO, « Association européenne des jeux et sports traditionnels – AEJST », [en ligne], <https://ich.unesco.org/fr/ong-accreditees/ong-accreditee-00488> (consulté le 27 mai 2025).

Ministère de la Culture, « L'inventaire national du Patrimoine culturel immatériel », <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/patrimoine-culturel-immateriel/le-patrimoine-culturel-immateriel/l-inventaire-national-du-patrimoine-culturel-immatierel#:~:text=Lanc%C3%A9n%20en%20mars%202008%2C%20l,de%20cnaissance%20pour%20les%20publics.> (consulté le 27 mai 2025).

PUBLICS DES SERVICES PUBLICS D'ARCHIVES

ELGEY (Georgette), sous la dir. de, *Sondage effectué par la SOFRES pour Le Monde auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population âgée de 18 ans et plus, publié dans Les Français et leurs archives. Actes du colloque au Conseil économique et social, 5 novembre 2001*, Paris, Fayard, 2002, p. 177.

AUTRES SOURCES

Sources orales

Entretien semi-directifs

Ces entretiens semi-directifs ont été conduits à partir d'une grille d'entretien, adaptée à chacun des interlocuteurs, autour d'une trame commune (annexe 2). Les entretiens ont été précédés ou succédés d'une discussion non-enregistrée.

Historiens

- Entretien avec Jean-Paul Merceron, 12 mars 2025, 00'53'41, annexe 2.
- Entretien avec Jean-Luc Marais, 13 mars 2025, 01'16'06, annexe 3.

Associations

- Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00'40'27, annexe 5.
- Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025. 00'44'14, annexe 6.

Fédération Française de Boule de Fort

- Entretien avec Clément Bourdon, Jean-Claude Chauvat et Robert Daubit, réalisé dans les locaux de la FFBDF, 25 avril 2025, 00'47'24, annexe 8

Échanges non-enregistrés

Association

- Échange informel avec Hubert Lafuente lors d'une première visite à la société Le Beau Coup, 6 mars 2025.

Archivistes

- Échange informel avec Lydia Dosso, responsable des archives privées aux archives départementales de Maine-et-Loire, 10 avril 2025.
- Échange informel avec Alexis Hamelin, responsable de la salle de lecture aux archives municipales de Saumur, 30 avril 2025.
- Échange informel avec Christine Glandais, responsable de la salle de lecture aux archives municipales de Saumur, 30 avril 2025.

Entretiens téléphoniques non-enregistrés

Musée

- Appel téléphonique informel avec Alexandra Bouriquet, chargée de la programmation et des budgets des Musées municipaux de Baugé-en-Anjou, 19 mars 2025.
 - L'appel a porté sur l'exposition « Ça roule ! La boule de fort, sport de l'Anjou » tenue en 2024 au château de Baugé.

Visite

- Visite du musée Picroboule avec Laurence Soreau, présidente de la société La Paix à Lerné, 21 mars 2025.

Sources écrites

Questionnaire

Le questionnaire a été envoyé de manière individuelle par courrier électronique et via la page d'accueil de la Fédération Française de la Boule de Fort. Il a été rempli via l'outil formulaire de Framaforms. Le questionnaire est disponible en annexe 6.

Échange par courriers électroniques

Archivistes

- Échange par courrier électronique avec Nathalie Roy, archiviste aux archives départementales d'Indre-et-Loire, 29 avril 2025.
- Échange par courrier électronique avec Claire Janin, archiviste aux archives patrimoniales d'Angers, 2 mai 2025.
- Échange par courrier électronique avec Nathalie Lucas, médiatrice et archiviste aux archives municipales de Cholet, 11 mars 2025.

PARTIE 2 : L'IMPORTANCE DES ARCHIVES DANS LES ASSOCIATIONS DE BOULE DE FORT : L'EXEMPLE DES SOCIÉTÉS LE BEAU COUP (BEAUCOUZÉ) ET DE LA SOCIÉTÉ LES VIGNES (AVRILLÉ)

« Les archives personnelles sont porteuses d'une mémoire et font partie de l'identité de leur propriétaire. »²³²

Cette citation d'Élise Dufeu évoque la place que peuvent prendre les archives pour un individu mais est tout à fait applicable aux archives d'une communauté car elles portent ces mêmes perspectives de la mémoire et de l'identité à la différence que la dimension émotionnelle est moins forte.

Nous avons vu que des pratiques d'archivages peuvent exister en dehors des services d'archives professionnels. Souvent, ces pratiques ne s'appuient pas sur une documentation mais sur une organisation personnelle et non documentée. Cela s'explique notamment par le fait que les archives ne sont pas l'objectif premier des associations, voire ne font tout simplement pas partie de leurs objectifs.

Il s'agira donc de concentrer notre étude sur deux associations, aussi dites « sociétés », de boule de fort.

La première se nomme « Le Beau Coup » et est située à Beaucouzé, dans la périphérie d'Angers. Auparavant, trois jeux de boules existaient dans la commune mais seul celui-ci a subsisté. Auparavant, la Société Jeanne d'Arc, inaugurée le 31 octobre 1920, occupait le bâtiment. Les activités de la société Jeanne d'Arc ont été interrompues lors de la

²³² Élise DUFEU, *Immigration, mémoire et patrimonialisation. Les archives personnelles de personnes migrantes en Maine-et-Loire*, mémoire de master Archives, Université d'Angers, p. 82.

seconde Guerre Mondiale ce qui a entraîné sa fermeture²³³. En 1989, Hubert Lafuente ainsi que quelques autres sociétaires fondent la société Le Beau Coup. Le nom de la société est un jeu de mot inspiré du nom de la commune de Beaucouzé.

La seconde association étudiée est la société « Les Vignes » située à Avrillé. La première société sur ces lieux fût la société des Amis Réunis²³⁴. Le 17 juin 1944, le jeu de boules est fortement touché par les bombardements, le jeu est mis en vente. Le 14 avril 1946, l'abbé Ripoche rachète le jeu de boules et à crée le cercle Saint-Gilles. Celui-ci est dissout le 18 octobre 1980 et la société Les Vignes est inaugurée le 11 janvier 1981. La société adopte ce nom en référence aux vignes qui poussaient à l'emplacement du jeu de boules auparavant.

Quatre témoins ont accepté de témoigner sur la place des archives dans leur association. Hubert Lafuente qui est le président de la société Le Beau Coup depuis sa création en 1989. Louisette Cesbron et Lydie Robreau sont secrétaires de la société Les Vignes et sont également actives au sein des commissions animations, communication et sponsoring. Michel Monnet est un sociétaire, et ancien secrétaire, arrivé en 1998 à la société Les Vignes.

Notre étude se concentrera sur les pratiques d'archivage ainsi que sur la place de l'identité collective et de la transmission dans ces associations.

1. L'ARCHIVAGE EN PRATIQUE

La mission des archives dans les associations, hormis dans les associations se rapprochant de l'histoire ou aux archives, est généralement assez floue. L'attention accordée est soumise au rapport des adhérents avec les notions de mémoire et d'histoire.

²³³ Il semblerait que la dissolution de l'association n'ait pas été déclarée en préfecture car celle-ci est toujours trouvable sur l'annuaire des entreprises.

²³⁴ Jules TRIBONDEAU, « La société Les Vignes », *Revue historique*, n°2, 2023, p. 4-8.

Enfin, comme l'écrit Margot Georges : « toute personne peut être l'actrice de “comportements archivistiques”,²³⁵ débouchant ou non sur la création d'archives “archivées”»²³⁶. Alors toute association peut, d'une manière ou d'une autre, adopter des pratiques archivistiques.

Noémie Durand écrit : « les associations ne font pas de leur archives une priorité puisqu'elles sont plutôt dans l'action, souvent locale et immédiate, et les moyens sont limités à l'action principale »²³⁷. Bien que souvent limités à cette action dont parle Noémie Durand, les associations mettent en place des logiques et des procédures dans la gestion de leurs archives afin de les penser sur le long-terme.

1.1 Traitement des archives

Dans sa thèse, Margot Georges décrit les étapes de l'archivage chez les chercheurs et chercheuses en sciences du végétal :

« D'abord, il y a quelque chose qu'on voit qui déclenche une réaction : voir des documents mal rangés, voir des dossiers qui n'ont plus bougé depuis longtemps. Il y a aussi la fin de quelque chose, une page qui se tourne : terminer un projet ou une action, finir un cahier de laboratoire. Il peut s'agir également d'une contrainte extérieure : un déménagement ou l'écroulement d'une étagère. Deuxième étape, les chercheur·se·s interrogés mettent en œuvre toute une série d'actions qui permettent de comprendre ce qu'est ce document : regarder, ouvrir, lire. L'étape suivante, la troisième, n'est pas tout le temps pratiquée ; elle fait le lien entre l'étape précédente et l'étape suivante et se joue au niveau de la pensée : évaluer, sélectionner, faire du tri. En fonction du « bilan » réalisé intellectuellement à l'étape trois, ou directement

²³⁵ Marc RATCLIFF, « Archives des savoirs concurrentiels et comportement archivistique : le modèle C.R.C.A », dans Jean-François BERT, Marc J. RATCLIFF, sous la dir. de, *Frontières d'archives : recherches, mémoires, savoirs*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, p. 17-27, cité par Margot GEORGES, *op. cit.*, p. 304.

²³⁶ Belinda BATTLEY, « Authenticity in places of belonging: community collective memory as a complex, adaptive recordkeeping system », *Archives and Manuscripts*, n° 48, 2020, p. 59-79, citée par Margot GEORGES, *op. cit.*, p. 304.

²³⁷ Noémie DURAND, *op. cit.*, p. 21-69.

après leur prise de connaissance (étape deux), les documents sont classés, déplacés et/ou conditionnés. Il s'agit de la quatrième étape. »²³⁸

Nous pouvons retrouver ce processus à la société Les Vignes. Premièrement, nous remarquons « un élément déclencheur »²³⁹ et ensuite la (re)découverte des documents. Dans la société avrillaise, trois documents ont été retrouvés dans le placard des accessoires ménagers situé à l'étage lors d'un grand ménage²⁴⁰. Comme c'est souvent le cas chez les chercheurs et chercheuses interrogés par Margot Georges, l'étape du tri et de l'évaluation n'a pas toujours lieu. Louisette Cesbron indique « des fois, on dit qu'on va archiver un peu parce que l'armoire apparaît bien rangée mais moi, ce n'était pas comme ça. Donc là, quand on fait le tri, oui, il y a certains documents [que l'on élimine] »²⁴¹. Par ailleurs, nous remarquons que dans les deux associations le tri des documents ne s'appuie pas sur des tableaux de gestion ou autre ressource et se fait plutôt sur des critères subjectifs sur ce qui paraît important et ce qui ne le paraît pas. Cependant, la majorité des associations ont plutôt tendance à quasiment tout garder notamment car le volume des documents produits n'est très conséquent. Hubert Lafuente confie « on en a un peu, mais bon, pas beaucoup »²⁴². D'autre part, les associations rencontrent pas de problème de place et ne voient donc pas nécessairement l'intérêt d'éliminer comme pour l'association Le Beau Coup « comme on a de la place, on ne l'a pas fait jusque-là »²⁴³. En revanche, Hubert Lafuente indique éliminer « les affiches²⁴⁴ de l'année en cours »²⁴⁵ car il en reçoit « 200 tous les ans, les affiches... au moins »²⁴⁶. Finalement, face à une grande quantité

²³⁸ Margot GEORGES, *op. cit.*, p. 307-308.

²³⁹ *Idem*.

²⁴⁰ Discussion informelle avant l'entretien avec Louisette Cesbron et Lydie Robreau, 25 avril 2025.

²⁴¹ Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025, 00:21:53, annexe 6.

²⁴² Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:11:17, annexe 5.

²⁴³ *Idem*, 00:18:11, annexe 5.

²⁴⁴ Hubert Lafuente fait ici référence aux affiches de concours qui sont accrochées dans le local et qui permettent aux sociétaires de s'inscrire aux différents challenges.

²⁴⁵ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:18:11, annexe 5.

²⁴⁶ *Idem*, 00:03:41, annexe 5.

de documents, l'élimination se fait plus facilement. En effet, le document semble perdre sa valeur car il n'est plus inédit. Le second élément qui semble donner de l'importance à un document est son ancienneté. Lydie Robreau déclare : « comme le livre, ça peut être donné peut-être aux archives ou des choses comme ça, les choses les plus anciennes »²⁴⁷. De son propos ressort que si l'association pense qu'un document peut intéresser les archives, alors il a de la valeur. Un des registres retrouvés dans le placard date de 1946, Louisette Cesbron insiste à plusieurs reprises sur cet élément²⁴⁸. Enfin, nous retrouvons la valeur probante des archives. Ici cette valeur renvoie plutôt au fait de prouver les bonnes intentions de l'association. Hubert Lafuente revendique de « prouver au moins l'honnêteté du président et du trésorier »²⁴⁹.

Les deux associations procèdent à un classement puisque les documents, papiers et numériques, sont organisés intellectuellement et matériellement. Cependant, celui-ci ne conduit pas à une cotation ou un instrument de recherche. Il s'avère plutôt efficace puisque Hubert Lafuente comme Louisette Cesbron et Lydie Robreau estiment que leurs documents sont bien rangés et qu'ils les retrouvent facilement. Ce dernier point s'explique également par le fait qu'ils n'ont « pas grand-chose quand même »²⁵⁰. L'éparpillement et le conditionnement sommaire rend la quantification de leurs archives complexes. Cependant, une estimation permet de quantifier à environ 0,8 mètres linéaires pour la société Les Vignes. Cette volumétrie se fonde excluent les coupes. La société possède une vingtaine de coupes. Au niveau des archives papier, Hubert Lafuente répond positivement lorsque je pose la question « vous diriez que vous avez une majorité d'archives qui sont sur ordinateur plutôt que sur papier ? »²⁵¹. Effectivement, les quelques dossiers d'archives papier sont organisés par typologie de document et sont constitués de

²⁴⁷ Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025, 00:21:53, annexe 6.

²⁴⁸ Discussion informelle avant l'entretien avec Louisette Cesbron et Lydie Robreau, 25 avril 2025.

²⁴⁹ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:18:11, annexe 5.

²⁵⁰ Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025, 00:21:53, annexe 6.

²⁵¹ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:12:49, annexe 5.

photographies, cartes postales envoyées par des sociétaires, coupures de presse, récépissé de déclaration, diplômes, factures, l'organisation des challenges par année de 1991 à 1998 et de coupes de challenges²⁵². Celles-ci tiennent dans deux armoires en fer d'environ 1m80. En comparaison, la société Les Vignes possèdent deux espaces de conservation des archives, l'un pour les archives historiques et archives intermédiaires, l'autre pour les archives courantes. Quelques boîtes portent l'inscription de leur contenu mais les documents ne correspondent pas toujours à ce qui est écrit. Le premier espace contient :

Conditionnement	Contenu	Dates extrêmes
Boite d'archivage.	Cinq répertoires d'adhérents.	1981-2019
Boite d'archivage.	Un livre des comptes (1966-1979), un répertoire (1970-1977).	1966-1979
Boite d'archivage.	<ul style="list-style-type: none">- 1^{er} sous-dossier : chèques emploi services, documents relatifs aux charges sociales, registre des dépenses et factures.- 2^{ème} sous-dossier : des courriers dont la dissolution du Cercle Saint-Gilles.<ul style="list-style-type: none">o 1^{er} sous-sous-dossier : extrait du Journal officiel, le récépissé de la déclaration en préfecture du Cercle Saint-Gilles, des feuillets numérotés de la préfecture (1946-1966).- 3^{ème} sous-dossier : règlement intérieur de la société, brouillon du règlement, courrier des impôts, programme de l'inauguration de la société le 11 janvier 1991 (1979-1991).- 4^{ème} sous-dossier : relevé de compte, factures, fiches de paie (1995-2007).- En vrac : bulletins de paie, factures, la déclaration en préfecture de la société et son	1946-2007

²⁵² Échange informel avec Hubert Lafuente lors d'une première visite à la société Le Beau Coup, 6 mars 2025.

Conditionnement	Contenu	Dates extrêmes
	récépissé, une convention d'utilisation des locaux, relevés de compte, registre des dépenses.	
Boite d'archivage.	Trésorerie.	2009
Boite d'archivage.	Trésorerie.	2010-2013
Boite d'archivage.	Trésorerie.	2014-2016
Boite d'archivage.	Trésorerie.	2017-2019
Boite d'archivage.	Trésorerie.	2023-2024
Classeur.	Fiches de paie.	2007-2014
Aucun.	Trois coupes.	s.d.
Sur le côté		
Aucun.	Trois cadres avec le nom du challenge et le nom des gagnants.	1983-1996
Aucun.	Sac pour jeu de boules.	s.d.
Aucun.	Jeu de boules réduit (deux coupes sont posées dessus).	s.d.

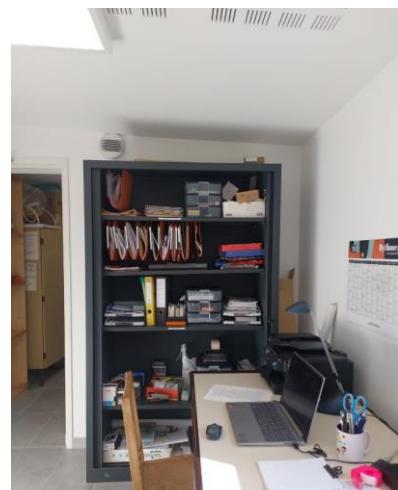


Figure 5. Armoire et étagère de rangement des archives de la société Les Vignes. À gauche : archives historiques et intermédiaires, à droite : archives courantes.

Le second espace contient des documents que l'on pourrait qualifier d'archives courantes avec les dossiers des commissions de l'année en cours ainsi que d'autres documents utilisés régulièrement ou qui ont besoin d'être retrouvés facilement tels que des photographies agrandies et plastifiées montrées lors des JEP. Le seul document ne faisant pas partie des archives courantes rangé ici est un répertoire des adhérents du Cercle Saint-Gilles de 1946 à 1980. La volumétrie de leurs archives est bien plus importante. Au total leurs archives mesurent 3,05 mètres linéaires dont 2,75 mètres linéaires constituent des archives historiques et intermédiaires et 0,20 mètre linéaire est des archives courantes. Les archives exposées telles que les coupes et les diplômes n'ont pas été comptabilisé dans la volumétrie. Quatorze diplômes, une trentaine de coupes et une vingtaine de boules, deux morceau d'anciens jeu de boules habillent les murs.

Deux types de plan de classement se distinguent, l'un thématique, l'autre chronologique. Dans la société Les Vignes, les dossiers, papier comme numériques, sont organisé par années puis par thématiques. Louisette Cesbron justifie cette organisation : « dans le dossier 2025, il y a 2025/ assemblées générales et tous les concours et par année parce qu'après les photos je les récupère au moment de l'assemblée générale et après on les passe sur la télé donc ça veut dire qu'on revoit tout ce qu'il s'est passé dans l'année »²⁵³. Le plan de classement se fait donc sur quatre niveaux : Fonds / Sous-fonds / Sous-sous-fonds / Dossier. Il y a également des sous-série organique résultant des différentes commissions. Ensuite, elle procède, avec Lydie Robreau, à la nomination des fichiers. Par exemple, pour les conseils administratifs, elle explique : « je passe sur les conseils d'administration donc au mois de janvier, au premier conseil, je mets “1_conseil_administration_du_...” ; “2_conseil_administration_du_...” comme ça je sais que le premier est en janvier ; il n'y a pas besoin de chercher »²⁵⁴. Dans la société Le Beau Coup, les archives papier et numériques n'ont pas le même type de classement.

²⁵³ Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025, 00:31:30, annexe 6.

²⁵⁴ *Idem*.

Effectivement, les archives papier sont « en général classées par année »²⁵⁵ et les archives numériques sont « plutôt par thème et par année »²⁵⁶. D'autre part, il faut noter que la société Les Vignes a procédé à un reclassement de ses archives, Louisette indique « Ce n'était pas terrible. [...] J'ai remis tout ça à jour »²⁵⁷. Contrairement au fonctionnement de la société Les Vignes, Le Beau Coup ne renomme pas les fichiers.

Les deux sociétés n'effectuent aucune action se rapprochant d'un récolement de leur archives. Cela peut aboutir à deux conséquences que j'ai pu constater lors des entretiens et visites des sociétés. La première est de ne pas connaître la composition de ses archives et notamment sur les documents qui sont peu consultés. En parcourant les archives de la société Les Vignes, Louisette Cesbron et Lydie Robreau semblent parfois découvrir le contenu des boîtes avec moi. D'autre part, l'opération de récolement des archives permet d'éviter les pertes. Le récolement peut également servir à localiser les archives et ainsi les trouver plus facilement en cas de besoin. Dans le cas des associations de boule de fort, les archives sont souvent traitées à plusieurs²⁵⁸. Un récolement écrit ou informatisé pourrait être utilisé comme un outil de communication et ainsi transmettre facilement les informations d'un sociétaire à un autre. De plus, ces personnes peuvent être amenées à changer régulièrement en raison des changements de bureau et commissions annuels. Par exemple, lorsque j'ai demandé à Hubert Lafuente si la société possédait encore des registres datant de 1989, il m'a répondu « Je sais qu'il existe mais j'avais pensé pouvoir le présenter aujourd'hui, mais je n'ai pas eu le résultat de recherche »²⁵⁹.

La boîte de courrier électronique est constituée de plusieurs dossiers pour la société Les Vignes et les éliminations se font après que les courriers électroniques soient restés

²⁵⁵ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:18:11, annexe 5.

²⁵⁶ *Idem*, 00:22:57, annexe 5.

²⁵⁷ Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025, 00:21:53, annexe 6.

²⁵⁸ Question n°21 du questionnaire : La gestion de l'archivage dans l'association est une tâche gérée... , cinq associations sur neuf ont répondu traiter leurs archives à deux ou plus. Quatre ont répondu que l'archivage était géré par une seule personne.

²⁵⁹ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:18:11, annexe 5.

« très très longtemps dans la boite mail de façon que tout le monde puisse le voir »²⁶⁰. Louisette Cesbron poursuit et insiste « si c'est important on l'archive »²⁶¹. Les courriers électroniques jugés important sont ensuite mis dans des dossiers dont les thématiques sont récurrentes comme la correspondance avec la mairie d'Avrillé. A la société Le Beau Coup, les mails ne sont pas réellement triés : « si on cherche un mail de la Fédération, on tape fédération et puis ça vient »²⁶².

Contrairement aux chercheurs et chercheuses interrogés par Margot Georges où « la documentarisation ou la mise à disposition d'autres chercheur·se·s n'apparaissent pas »²⁶³, la diffusion des archives dans les sociétés de boule de fort est partielle. Effectivement, les sociétés rencontrées communiquent une partie de leur archives, notamment les comptes rendus d'assemblées générales qui sont généralement affichés dans le local de la société. Les photographies des challenges, les coupes et les diplômes sont également exposés dans les locaux. Hormis ces documents, les archives ne sont pas diffusées et restent au sein du bureau. Toutefois, nous pouvons penser qu'une diffusion plus large serait possible dans la mesure où à la question 11²⁶⁴ du questionnaire diffusé aux associations de boule de fort, a recueilli neuf réponses favorables pour un échange plus approfondi autour des archives. De plus, les associations rencontrées ont été très réceptives au fait de me montrer leurs archives.

Les archives conservées par les associations de boule de fort se composent de nombreuses photographies. Hubert Lafuente, de la société Le Beau Coup, indique ne pas indexer les photographies notamment car « on n'a plus besoin parce que ce sont des photos qui sont maintenant issues de l'informatique aussi, donc on à l'original dans

²⁶⁰ Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025, 00:31:30, annexe 6.

²⁶¹ *Idem*.

²⁶² Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:22:57, annexe 5.

²⁶³ Margot GEORGES, *op. cit.*, 2023, p. 308.

²⁶⁴ Question n°11 : Accepteriez-vous de réaliser un entretien afin d'approfondir mes recherches ?

l'informatique »²⁶⁵. Cependant Florence Gillet explique « une correspondance entre deux individus indique clairement le nom de l'expéditeur et du destinataire, la date d'envoi ainsi que le contenu du message, la situation se veut complètement différente pour une photographie. À moins que l'image ne représente un lieu, un événement ou un personnage directement reconnaissable, une légende s'avère indispensable pour préciser l'endroit, la date et les individus concernés »²⁶⁶. Hubert Lafuente déclare « si je prends la photo d'où je coupe le ruban de la société en 89, on sait que c'est en 89 »²⁶⁷. Lors de la préparation des JEP, Louisette Cesbron et Lydie Robreau ont voulu exposer des photographies. Cependant, la majorité des photographies n'étaient pas légendées ou portaient seulement l'inscription de la date ou de l'événement. Afin d'apporter une légende plus complète aux photographies, Louisette Cesbron et Lydie Robreau ont fait passer les photographies de sociétaires en sociétaires. Ainsi, ils ont pu reconnaître les personnes, la date. Ils ont ajouté des étiquettes autocollantes avec une légende au dos des reproductions plastifiées à l'occasion des JEP. L'identification des personnes photographiées et des événements repose alors sur les sociétaires de longue date. Néanmoins, ces personnes peuvent être amenées à quitter la société pour diverses raisons et ainsi emporter avec elles le contexte de ces photographies. D'autre part, cette indexation faite plusieurs années après, voire des décennies, repose sur la mémoire, qui peut être défaillante, et sur des observations subjectives. « Les archives ont une fonction théorique de béquille de la mémoire »²⁶⁸ mais pour cela il est nécessaire de légendier les photographies, d'apporter du contexte. Par conséquent, celles-ci peuvent être assez approximatives. Enfin, le passage aux photographies numériques n'encourage pas à l'indexation notamment car les fichiers possèdent déjà un nom selon Hubert Lafuente²⁶⁹. En revanche, cela permet d'avoir à

²⁶⁵ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:11:17, annexe 5.

²⁶⁶ Florence GLLET, « La qualité des métadonnées relatives aux archives de particuliers. L'expérience de la collection photographique de CEGES », dans Françoise HIRIAUX, Françoise MIRGUET, *op. cit.*, p.137-145.

²⁶⁷ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:18:11, annexe 5.

²⁶⁸ Margot GEORGES, *op. cit.*, p. 95.

²⁶⁹ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:18:11, annexe 5.

minima la date grâce aux propriétés du fichier. Effectivement, les deux associations interrogées ne procèdent pas au renommage des photographies.

1.2 Conservation des archives

Après le classement intellectuel, l'association conditionne et déplace les archives, ce qui correspond à la quatrième étape identifiée par Margot Georges chez les chercheurs et chercheuses²⁷⁰. Dans la société Les Vignes, les documents retrouvés à l'étage avaient été déplacés pour les ranger avec les autres archives. Les documents régulièrement utilisés sont placés à côté du bureau, les autres dans une petite salle à coté qui sert également à stocker une partie des consommations pour le bar.

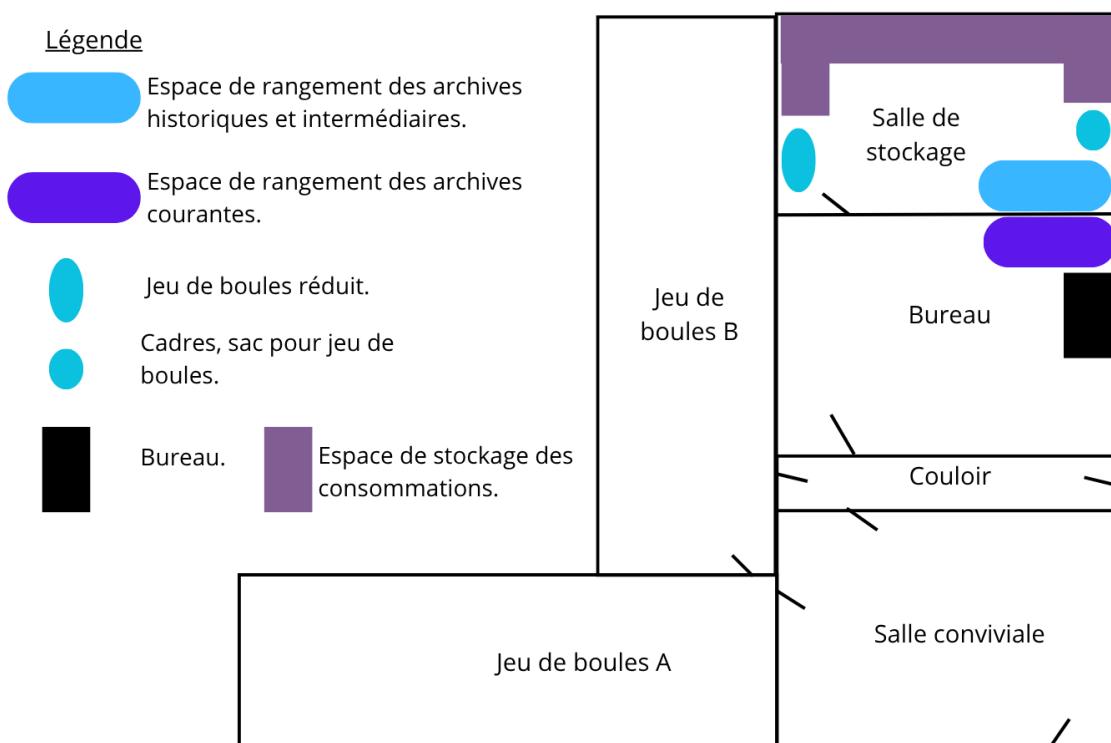


Figure 5. Plan de la société Les Vignes.

²⁷⁰ Margot GEORGES, *op. cit.*, p. 307-308.

En termes de conditionnement, les deux sociétés ont des manières de faire assez différentes. Effectivement, la société Le Beau Coup possède maintenant essentiellement des archives numériques. Les quelques archives papiers sont conditionnées dans des « chemises en carton »²⁷¹ et rangées dans deux armoires en fer à clapets dont la majorité des casiers sont vides ou à moitié remplis. Les archives courantes sont plutôt posées sur le bureau. À droite de celui-ci, plusieurs documents et objets non-conditionnés sur une table avec des coupes de challenge, une coupure de presse, des papiers divers et des tampons sont mélangés. Quelques autres archives sont posées sur une table dans une pièce inutilisée entre le bureau et l'escalier menant au rez-de-chaussée. De même que pour la table dans le bureau, nous retrouvons sur celle-ci divers objets : une boule de fort, coupes, un trieur à soufflet et divers objets n'ayant pas de rapport avec les archives.

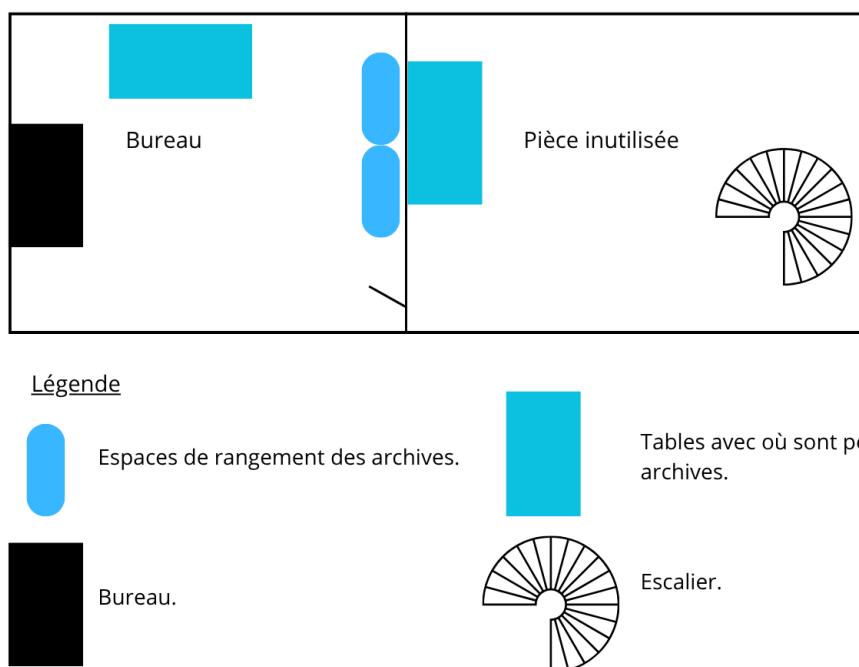


Figure 6. Premier étage de la société Le Beau Coup où sont conservées les archives.

²⁷¹ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:18:11, annexe 5.

Dans la société Les Vignes, les archives courantes sont conditionnées dans des classeurs en plastique, des dossiers suspendus ou des chemises en papier. Les archives intermédiaires et plus anciennes sont conservées dans des boîtes d'archivages et parfois à l'intérieur des celles-ci des chemises en papier. Les photographies sont conservées en vrac ou dans des enveloppes classées par années dans une boîte à chaussures.

Dans la société Les Vignes, les archives numériques sont conservées sur l'ordinateur et « un disque dur externe et de temps en temps on fait des sauvegardes »²⁷² dit Louisette Cesbron. Le disque dur leur apparaît infaillible, « c'est génial ça, parce que ça on est sûr ça reste »²⁷³ indique Michel Monnet, « ah bah oui s'il y a un souci sur l'ordi »²⁷⁴ répond Louisette Cesbron. La question d'un potentiel problème sur le disque dur ne se pose pas. L'expérience de la société Le Beaucoup montre l'intérêt d'avoir plusieurs sauvegardes. La conservation des archives numériques de la société Le Beau Coup a été chamboulée par un incident informatique qui a failli causer la perte de leurs données il y a quatre ans²⁷⁵. Cet incident a incité Hubert Lafuente à souscrire à un serveur sous les conseils de son fils « qui est un peu informaticien »²⁷⁶. Chez les deux cas étudiés, le format de conservation se fait sous la suite Microsoft 365 et parfois en format PDF si le fichier est envoyé par mail²⁷⁷. L'obsolescence du format ne semble pas inquiéter les sociétés interrogées.

1.3 Donner ses archives

Nos recherches précédentes ont montré que les associations de boules de fort sont majoritairement absentes des fonds des services d'archives. Magali Lacousse avance

²⁷² Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025, 00:31:30, annexe 6.

²⁷³ *Idem*.

²⁷⁴ *Idem*.

²⁷⁵ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:12:49, annexe 5.

²⁷⁶ *Idem*.

²⁷⁷ Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025, 00:31:30, annexe 6.

deux arguments qui motivent le don : « le manque de place et la disparition de l'association »²⁷⁸. Les dissolutions d'associations de boule de fort sont assez fréquentes depuis quelques décennies. Effectivement au siècle dernier, quasiment toutes les communes du Maine-et-Loire avaient au moins une société²⁷⁹ de boules de fort contre 387 adhérentes aujourd'hui recensées par la FFBDF²⁸⁰ en Anjou. Les dissolutions sont donc nombreuses. Pourtant peu de fonds d'association de boule de fort ont été recensés en service d'archives. Le « manque de place »²⁸¹ n'est pas un problème pour les deux sociétés interrogées. Effectivement, Hubert Lafuente explique « on en [des archives] a un peu, mais bon, pas beaucoup »²⁸² et « on a de la place »²⁸³. Or Magali Lacousse précise que « le manque de place est souvent un argument décisif pour convaincre l'association de déposer ses archives »²⁸⁴. Dans le cas de ces deux associations, cet argument n'a pas réellement de force dans la mesure où ce n'est pas un problème pour elles.

Cependant, les archives ne sont pas une préoccupation première au sein de l'association ou dans la réflexion des sociétaires interrogés. Effectivement, lorsque je demande ce qu'ils feraient de leurs archives si leur association venait à être dissoute, les réponses se font diverses. La première réponse à ma question est à propos de l'argent que détient la société et non des archives, « je pense que c'est le côté financier surtout [qui importe] »²⁸⁵. Avant son engagement au sein de la société, Louisette Cesbron faisait partie d'une autre association qui a été dissoute. Ainsi, elle se réfère à cette expérience précédente qui n'a pas été réellement positive concernant de l'accueil des services

²⁷⁸ Magali LACOUSSE, *op. cit.*, p. 39.

²⁷⁹ Jean-Luc MARAIS, *op. cit.*, p.103

²⁸⁰ Fédération Française de la Boule de Fort, « Listes des sociétés adhérentes », [en ligne], disponible sur <https://fedebouledefort.fr/liste-des-societes-adherentes-2> (consulté le 18 mai 2025).

²⁸¹ Magali LACOUSSE, *op. cit.*, p. 39.

²⁸² Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:11:17, annexe 5.

²⁸³ *Idem*, 00:18:11, annexe 5.

²⁸⁴ Magali LACOUSSE, *op. cit.*, p. 107.

²⁸⁵ Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025, 00:21:53, annexe 6.

publics. En effet, son ancienne association avait « voulu les [les archives] donner, il y avait le comité régional, on leur a dit “on a les documents de l’association”, “ha ben non qu’est-ce qu’on va en faire”. Ils n’en ont pas voulu »²⁸⁶. Le comité régional n’était peut-être pas une structure adaptée mais aurait pu rediriger vers les archives municipales ou départementales. Cela montre qu’une première expérience positive est essentielle. Effectivement, une mauvaise expérience peut amener la société à penser que leurs archives n’ont pas d’intérêt ou n’intéressent pas ce qui ne les encourage pas à réitérer la démarche ou à passer le message auprès des autres sociétés.

Finalement, la possibilité de donner les archives apparaît qu’en dernier recours. Les sociétaires pensent d’abord restituer les biens aux propriétaires, « par exemple, toi, tu as gagné une coupe, tu la récupères »²⁸⁷ ou, simplement à laisser les archives dans les locaux, « tout ce qui est coupes et tout, ça resterait dans le bâtiment »²⁸⁸. À travers leurs propos, un attachement fort entre les archives et leur emplacement ressort. En 1986, Jean-Luc Marais remarquait également un lien fort entre les sociétaires et le lieu. « D’ailleurs, c’est souvent ce [la société] lieu qui lui donne son nom »²⁸⁹, comme le montre nos deux cas d’étude. Cela pourrait s’expliquer par le fait qu’à l’emplacement de la société actuelle, un premier cercle de boule de fort s’était formé, le Cercle Saint-Gilles. Lors de sa dissolution en 1989, la société Les Vignes a été fondée, a repris les locaux et a depuis conservé des archives du cercle. Nous retrouvons plusieurs documents papier, tels des registres des adhérents et registres des recettes et des dépenses, des coupes. Dans la société Les Vignes, cet attachement au lieu se caractérise également par des peintures faites au mur et représentant des éléments caractéristiques de la commune et de la boule de fort tel que le château d’Avrillé. Les murs de la société Le Beau Coup arborent une

²⁸⁶ *Idem*, 00:21:53, annexe 6.

²⁸⁷ *Idem*.

²⁸⁸ *Idem*.

²⁸⁹ Jean-Luc Marais, *op. cit.*, p. 32.

toile représentant le territoire du Maine-et-Loire, situe la commune de Beaucouzé, un joueur de boules ainsi qu'une chanson en patois angevin signée Émile Joulain.



Figure 6. Jeu de boules de la société Les Vignes avec une fresque représentant le château d'Angers.

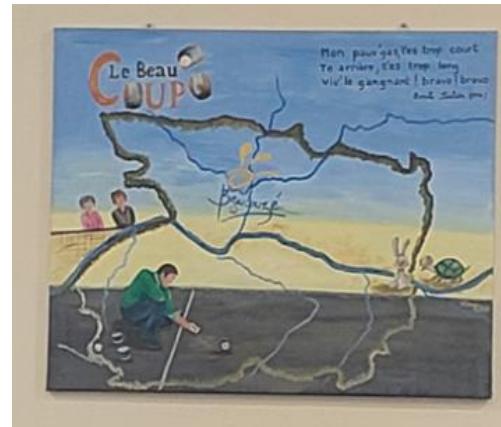


Figure 7. Toile exposée dans le jeu de boule de la société Le Beau Coup avec un poème en patois angevin d'Émile Joulain.

Enfin, comme l'explique Magali Lacousse « traditionnellement, l'association choisit de déposer (ou donner) ses archives historiques »²⁹⁰. Effectivement, Lydie Robreau pense que « le livre²⁹¹, ça peut être donné peut-être aux archives ou des choses comme ça, les choses les plus anciennes »²⁹².

Lydie Robreau évoque également la possibilité de donner à la « fédération »²⁹³. Hubert Lafuente, ancien président de la FFBDF, évoque uniquement cette possibilité et pense que c'est « le rôle de la Fédération de reprendre les éléments qui sont donnés par la société et les utiliser au mieux »²⁹⁴. Il voit même plus loin qu'une simple conservation des archives puisqu'il souhaiterait également une forme de valorisation de ces archives. Cette alternative est d'ailleurs évoquée par la FFBDF elle-même lors de ma visite dans leurs

²⁹⁰ Magali LACOUSSE, *op. cit.*, p.108.

²⁹¹ En référence au registre des adhérents du Cercle Saint-Gilles tenu entre 1946 et 1980.

²⁹² Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025, 00:21:53, annexe 6.

²⁹³ *Idem*.

²⁹⁴ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:12:49, annexe 5.

locaux. Jean-Claude Chauvat dit à Clément Bourdon « le conseil qu'il faudrait que tu leur donnes, c'est de donner à la fédération ». Ces propos font comprendre que cette solution est, finalement, peu mise en avant. Donner ses archives à la FFBDF permettrait leur sauvegarde mais sûrement pas une valorisation de celles-ci. Effectivement comme le précise Clément Bourdon, « le problème c'est que l'on n'a pas forcément le temps et le loisir de tout trier »²⁹⁵. Finalement, donner ses archives à la FFBDF serait plutôt l'équivalent d'un lieu de conservation intermédiaire. D'ailleurs, c'est la vision qui ressort des propos des bénévoles, « on stocke »²⁹⁶, « tous est dans les armoires »²⁹⁷, une valorisation potentielle n'est pas mise en avant.

Finalement, à travers ces deux sociétés font ressortir deux trajectoires contrastées mais complémentaires. La première est cette volonté de faire mémoire. Au cours de l'entretien avec les sociétaires de la société Les Vignes, le terme de « mémoire » est mentionné à sept reprises et la notion des archives est associée à sept reprises au terme « important ». Hubert Lafuente mentionne « le patrimoine, la conservation de l'histoire »²⁹⁸. La seconde perspective qui se distingue de ces entretiens est l'orientation vers l'avenir. Lorsque je demande les raisons de conservation de leurs archives, Louisette Cesbron et Michel Monnet répondent simultanément « pour la suite, pour les générations futures »²⁹⁹. Finalement, Hubert Lafuente lie la notion de mémoire et d'avenir, « c'est énormément de justifier de l'activité qu'on a eue à un moment donné pour dire aux gens faut vous remuer pour continuer »³⁰⁰.

²⁹⁵ Entretien avec Clément Bourdon, Jean-Claude Chauvat et Robert Daubit, 25 avril 2025, 00:21:03, annexe 8.

²⁹⁶ *Idem*.

²⁹⁷ *Idem*.

²⁹⁸ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:00:01, annexe 5.

²⁹⁹ Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025, 00:21:53, annexe 6.

³⁰⁰ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:12:49, annexe 5.

2. ARCHIVES D'ASSOCIATIONS : VECTRICES D'UNE IDENTITÉ COMMUNE ?

Les associations de boule de fort sont portées par des individus se regroupant sous un même motif, pratiquant une même activité et partageant des souvenirs collectifs. Ces individus s'identifient en tant que joueur de boule de fort au sein d'une communauté de joueurs et par l'identité portée par leur association. Patrice Marcilloux définit les archives communautaires comme « [...] des archives qui documentent l'histoire d'un groupe social qui, dans une société donnée, revendique une expression de son existence de type communautaire, et dont la collecte, la conservation ou la mise en valeur sont prises en charge par la communauté de manière significative »³⁰¹. Cet aspect identitaire est d'autant plus renforcé par la dimension sportive de la boule de fort. Dans son mémoire Hermine Bronec explique :

« C'est surtout la pratique d'un sport qui entraîne à la construction d'une identité. Le sportif, c'est-à-dire le pratiquant, est amené de par son sport à incorporer un système de codes, de valeurs, de représentations qui sont “véhiculés par des logiques internes d'une part et des mécanismes implicites d'autre part”³⁰², »³⁰³.

Il convient alors d'étudier par quelles actions et quels éléments cette identité collective se manifeste et se revendique.

³⁰¹ Patrice MARCILLOUX, *Les ego-archives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 130

³⁰² Marie LEVEL, Éric DUGAS, Thierry LESAGE, « Jeux sportifs, codes et construction identitaire », *Ethnologies*, n° 32-1, Université de Laval, Canada, 2010, p. 113-132.

³⁰³ Hermine BRONEC, *Archives et identité régionales : la place des archives du sport dans la revendication de l'identité bretonne*, mémoire de master Archives, université d'Angers, 2021, p. 114.

2.1 Des éléments identitaires communs

« L'archive joue un rôle important dans la constitution et la transmission d'une identité collective. »³⁰⁴

Vincent Descombes définit l'existence d'une identité collective par une identité historique commune. Cette identité historique s'incarne et se caractérise par des symboles, des expressions propres à la boule de fort. Ces symboles construisent l'identité collective des joueurs de boules de fort. Ces éléments communs aux sociétés s'illustrent, notamment, à travers la Fanny³⁰⁵, les diplômes et coupes. Les joueurs de boule de fort ont un jargon spécifique. Par exemple, tomber dans le puits ne signifie pas qu'un joueur est tombé dans un puits mais qu'un joueur est « en septé : à la boule de fort, avoir 7 points. Un score duquel on n'arriverait pas à sortir, comme d'un puits »³⁰⁶. La FFBDF a également participé à la construction de cette identité collective par l'instauration de règles communes « après plus d'un siècle de compétition »³⁰⁷. Plus précisément, la FFBDF se veut porteuse de cette identité collective car « elle représente, là, les 317 sociétés qui sont adhérentes »³⁰⁸. Le fait que les joueurs de boule de fort aient leur propre vocabulaire, leurs propres expressions est également un témoin d'une identité collective. Le nom des sociétés fait également partie de cette identité. Il est courant d'avoir des récurrences sur les mots qui composent les noms. Jean-Luc Marais explique que 35% des

³⁰⁴ Maif, « Comment gérer les archives de l'association », [en ligne], disponible sur : <https://www.maif.fr/associationsetcollectivites/associations/guides-fonctionnement/archives-de-l-association> (consulté le 27 mai 2025), cité par Noémie DURAND, *op. cit.*, p.72.

³⁰⁵ Généralement cachée sous un rideau ou dans un placard, la Fanny est un représentation féminine soulevant sa jupe faisant ainsi apparaître son postérieur. Le joueur qui perdait avec un score 0-10 devait embrasser son postérieur.

³⁰⁶ Fédération Française de Boule de Fort, « Le vocabulaire de la boule de fort », [en ligne], disponible sur : <https://fedeboledefort.fr/la-boule-de-fort/le-vocabulaire#:~:text=Planche%20%3A%20aller%20%C3%A0%20la%20planche,pratique%20la%20boule%20de%20fort.> (consulté le 27 mai 2025).

³⁰⁷ Fédération Française de Boule de Fort, « Historique », [en ligne], <https://fedeboledefort.fr/menu-la-federation/l-historique> (consulté le 27 mai 2025).

³⁰⁸ Entretien avec Clément Bourdon, Jean-Claude Chauvat et Robert Daubit, 25 avril 2025, 00:07:03, annexe 8.

sociétés sont désignées par un nom de lieu, 15% évoque l'union, 5% le plaisir³⁰⁹. Ainsi selon la liste des sociétés adhérentes à la FFBDF³¹⁰, cinquante-neuf sociétés ont le mot « l'union » dans leur nom, dix-sept le terme « amis », dix-huit le mot « renaissance ». En bref, les occurrences sont nombreuses.

En parallèle, se construit une identité propre à chaque société. Celle-ci se construit des éléments mentionnés ci-dessus. Notamment la Fanny qui est unique pour chaque société. Bien qu'elle ne soit plus utilisée, la Fanny reste car elle « fait partie de la boule »³¹¹. L'identité de la société se forme autour des souvenirs partagés par les sociétaire qui peuvent être remémorés par les archives. Hubert Lafuente exprime son attachement aux photographies car « en général c'est des bons souvenirs, parce que ce sont des photos où on a gagné un concours ou une fête »³¹². Ces souvenirs sont finalement « notre mémoire »³¹³ indique Louisette Cesbron. C'est en partageant une mémoire collective que l'identité collective se construit. Cependant, celle-ci ne se construit pas uniquement par le passé mais aussi par le présent. Effectivement, « il y a aussi ce qui est vivant »³¹⁴ précise Lydie Robreau.

Finalement, le simple fait d'intégrer une association de boule de fort est « l'expression d'une appartenance communautaire »³¹⁵.

³⁰⁹ Jean-Luc MARAIS, *op. cit.*, p.62.

³¹⁰ Fédération Française de Boule de Fort, Liste des sociétés adhérentes, [en ligne], disponible sur : <https://fedeboledefort.fr/liste-des-societes-adherentes-2> (consulté le 27 mai 2025).

³¹¹ Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025, 00:09:18, annexe 6.

³¹² Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:03:41, annexe 5.

³¹³ Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025, 00:21:53, annexe 6.

³¹⁴ *Idem*, 00'31'13, annexe 6.

³¹⁵ Hervé GLEVAREC, Guy SAEZ, « Chapitre III. L'implication associative », *Le patrimoine saisi par les associations*, Paris, Ministère de la Culture, 2002, p. 197.

2.2 Montrer ses archives pour montrer son identité

« Des archives conservées au grenier ou mises en évidence dans le salon n'ont pas la même valeur aux yeux de leur propriétaire³¹⁶ ni la même charge émotionnelle. »³¹⁷

Dans les locaux des sociétés de boule de fort, nous pouvons remarquer trois types d'archives apparentes récurrentes, d'autres typologies d'archives sont également montrées mais de manière plus singulière. D'abord des coupes de challenge, des diplômes et d'anciennes boules de fort. Les photographies revêtent cette même symbolique. À la société Le Beau Coup, les photographies sont exposées dans le jeu de boule. Nous pouvons y apercevoir les sociétaires lors de challenges jouant ou posant avec leur lot. Hubert Lafuente déclare qu' « il y en a qui sont contents de faire voir la photo. [...] Ils nous demandent de leur donner une photo pour les conserver »³¹⁸. Celles-ci revêtent une forme de fierté. Ces objets expriment, de manière individuelle, la fierté des joueurs, et de manière collective, la fierté de la société envers les victoires de ses sociétaires. Ces objets témoignent matériellement des leurs succès et portent ainsi une « charge émotionnelle » comme l'écrit Élise Dufeu. Les objets peuvent également incarner d'autres symboles. Dans le cas des photographies, Hubert Lafuente explique : « on s'attache effectivement à avoir des photos. C'est important pour nous parce que ça perpétue la mémoire des gens »³¹⁹. D'autre part, les photographies permettent également de capturer des instants, documentent les activités de la société et de manière générale la vie de la société. La société Les Vignes utilise les photographies de manière plus ponctuelle, « les photos je les récupère au moment de l'assemblée générale et après on les passe sur la télé donc ça

³¹⁶ Marine GAUDIN, *Les archives personnelles dans l'espace domestique. Enquête auprès d'immigrés dans les Pays de la Loire (de 1974 à nos jours)*, mémoire de recherche du master Histoire et document (métiers des archives), Université d'Angers, 2014, 110 p.

³¹⁷ Élise DUFEU, *Immigration, mémoire et patrimonialisation. Les archives personnelles de personnes migrantes en Maine-et-Loire*, mémoire de master Archives, Université d'Angers, 2022, p. 66.

³¹⁸ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:03:41, annexe 5.

³¹⁹ *Idem*.

veut dire qu'on revoit tout ce qu'il s'est passé dans l'année »³²⁰. Montrer l'activité de la société permet de montrer qu'elle vit, que la communauté est toujours marquée par une identité commune. Selon Hubert Lafuente, « les coupes qu'on gagne, ça fait voir que la société elle vit »³²¹. Plus largement, les affiches de concours permettent d'observer l'activité des autres sociétés et du jeu. La société Les Vignes investit également une notion de « valeur »³²² à leurs archives. Par exemple lorsque l'association retrouve des registres dans un placard d'accessoires ménagers, dont un datant de 1946, les membres prennent la décision de le placer avec les autres archives. Celui-ci est sorti et montré fièrement lors des JEP tout en faisant attention précise Lydie Robreau³²³. Il est montré pour les grandes occasion mais n'est sorti en permanence car son ancienneté le rend également fragile aux yeux des deux secrétaires.

Bien qu'elle ne soit plus utilisée aujourd'hui et qu'elle sert plutôt de décoration, chaque société possède sa Fanny. Michel Monnet souligne que « ça fait partie du folklore »³²⁴. Lydie Robreau renchérit « ça fait partie de la boule »³²⁵. Ce point commun à toutes les sociétés construit l'identité de la communauté des joueurs de boule. Cependant, elle construit l'identité de chaque société par la différence qu'elle présente car chaque Fanny présente une particularité. Lorsque Hubert Lafuente me fait la visite de la société, il présente avec fierté la Fanny de la société³²⁶. Il me dit qu'elle est spéciale car elle est en relief, elle n'est pas comme les autres. En même que la Fanny, les joueurs avaient pour habitude de sonner la cloche et d'écrire le nom des perdants au tableau³²⁷.

³²⁰ Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025, 00:31:30, annexe 6.

³²¹ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:03:41, annexe 5.

³²² Marine GAUDIN, *Les archives personnelles dans l'espace domestique. Enquête auprès d'immigrés dans les Pays de la Loire (de 1974 à nos jours)*, mémoire de recherche du master Histoire et document (métiers des archives), Université d'Angers, 2014, 110 p., citée par Élise DUFEU, *op. cit.*, p. 66.

³²³ Discussion informelle avant l'entretien avec Louisette Cesbron et Lydie Robreau, 25 avril 2025.

³²⁴ Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025, 00:09:18, annexe 6.

³²⁵ *Idem*.

³²⁶ Échange informel avec Hubert Lafuente lors d'une première visite à la société Le Beau Coup, 6 mars 2025.

³²⁷ Discussion informelle avant l'entretien avec Louisette Cesbron et Lydie Robreau, 25 avril 2025.

Seule la tradition de la cloche est restée. En 2005, Valérie Feschet écrivait « la lumière arrête le temps. Elle marque la fin d'un cycle, le début d'une autre histoire »³²⁸. L'abandon de la Fanny dans son utilisation originelle symbolise le début d'une nouvelle ère dans les sociétés de boule de fort, celle de l'ouverture de la société aux femmes et aux plus jeunes qui n'étaient jusqu'alors pas autorisés à jouer, voire à entrer dans la société³²⁹.

Enfin, les archives exposées permettent de raconter l'histoire de la société. Une coupe ou un diplôme permet de voir le challenge que la société a gagné, le lieu, en quelle année et parfois même le nom du gagnant. Les photographies montrent les joueurs et témoignent de leur évolution, de voir « quand on était jeune »³³⁰ explique Hubert Lafuente. Ces bouts d'histoire peuvent finalement s'incarner dans une multitude objets. Par exemple la société Les Vignes a récemment refait faire son jeu de boules et a, aux deux reprises, conservé un bout du terrain. Ils sont exposés dans la salle conviviale à côté de diplômes, d'anciennes boule de fort et de coupes et sont notées de la date des travaux.



Figure 8. Morceaux des anciens jeu de boules de la société Les Vignes.

³²⁸ Valérie FESCHET, « Les lieux de la mémoire dans les maisons ubayennes », *Sociétés et Représentations*, n°19, 2005, p. 31-32.

³²⁹ Jean-Luc MARAIS, *op. cit.*, p. 24.

³³⁰ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:03:41, annexe 5.

Par ailleurs, nous remarquons que dans la société avrillaise les archives avec une dimension plus administrative ne sont pas ou peu exposées. Dans la société Le Beau Coup, nous pouvons observer quelques archives portant cet aspect. Par exemple, se trouve dans le jeu de boules un extrait du récit de l'inauguration du jeu de boule de la société Jeanne d'Arc datant de 1920. Il est accroché au mur et disposé dans un cadre. Ce document affiche également un caractère historique.

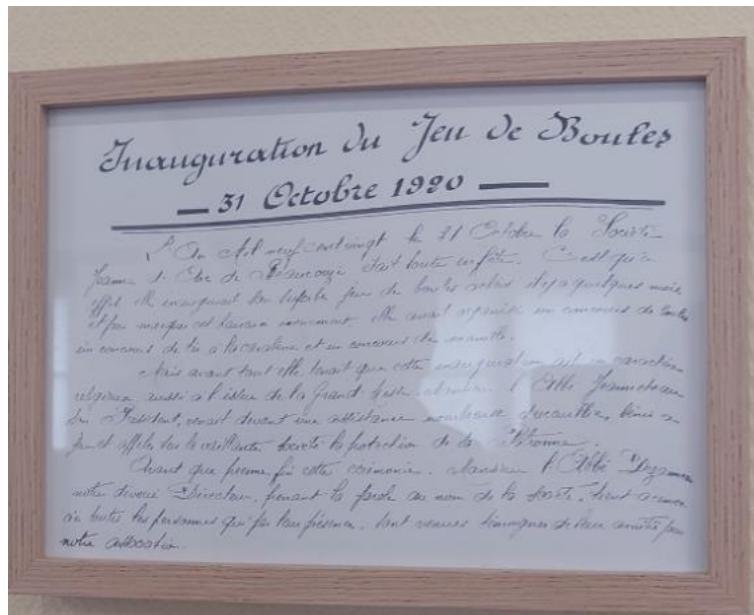


Figure 9. Inauguration du jeu de boules de la société Jeanne d'Arc le 31 octobre 1920.

Finalement, chaque objet permet de témoigner de l'activité de la société et symbolise un aspect différent que cela a trait à un sentiment de fierté, de la vie de l'association, à l'histoire de la société.

2.3 Classement de la boule de fort au patrimoine culturel immatériel : la preuve d'une identité collective

Pour exister une identité collective a un besoin de reconnaissance de l'extérieur. C'est d'ailleurs la raison de création de la FFBDF. Hubert Lafuente développe : « là on se bat actuellement si vous voulez. On a créé la Fédération française parce qu'avant c'était une

fédération régionale³³¹ que j'ai tenue avec mon secrétaire et ex-secrétaire de la Fédération que j'ai tenu à transformer en Fédération française de façon à avoir une reconnaissance nationale »³³². Cependant, cette volonté de reconnaissance ne date pas de 2017. En effet, la boule de fort est classée à l'inventaire du PCI comme jeu traditionnel en 2012³³³. D'après Hubert Lafuente, ce classement de la boule fort permet de dire que : « c'est quelque chose de patrimonial, il est très important pour les six départements où se trouve le territoire de la boule de fort »³³⁴. Hubert Lafuente explique que la FFBDF voudrait passer au « stade supérieur »³³⁵ par l'affiliation au Ministère des Sport ou au Ministère de la Culture ce qui permettrait d'obtenir des subventions nationales.

Cependant, il semblerait qu'il y ait une confusion entre classement à l'inventaire national du PCI et classement au patrimoine de l'UNESCO. En effet, la FFBDF indique que le jeu de la boule de fort est « reconnu comme patrimoine immatériel de l'UNESCO »³³⁶ et Hubert Lafuente, ancien président de la FFBDF, affirme « on fait partie des patrimoines de l'UNESCO »³³⁷. Or, la boule de fort n'apparaît pas dans la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO³³⁸. S'agit-il d'une croyance populaire où le classement à l'inventaire national équivaut au patrimoine mondial de l'UNESCO ou au patrimoine culturel immatériel ? Il semble donc qu'il ait une confusion entre ces trois

³³¹ La Fédération de l'Ouest a laissé place à la FFBDF en 2017.

³³² Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00'34'03, annexe 5.

³³³ Ministère de la Culture, « Fiche type d'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France. La boule de fort », 29 août 2012, [en ligne], disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/patrimoine-culturel-immatieriel/le-patrimoine-culturel-immatieriel/l-inventaire-national-du-patrimoine-culturel-immatieriel#:~:text=Lanc%C3%A9n%20en%20mars%202008%2C%20l.de%20connaissance%20pour%20les%20publis.ics>. (consulté le 28 mai 2025).

³³⁴ Entretien avec Clément Bourdon, Jean-Claude Chauvat et Robert Daubit, 25 avril 2025, 00:00:00, annexe 8.

³³⁵ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00'34'03, annexe 5.

³³⁶ Entretien avec Clément Bourdon, Jean-Claude Chauvat et Robert Daubit, 25 avril 2025, 00:04:48, annexe 8.

³³⁷ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00'03'41, annexe 5.

³³⁸ UNESCO, « Éléments sur les Listes du patrimoine culturel immatériel », [en ligne], disponible sur : <https://ich.unesco.org/fr/etat/france-FR?info=elements-sur-les-listes> (consulté le 27 mai 2025).

appellations. Cependant, nous avons constaté que la FFBDF est adhérente à l'Association Européenne des Jeux et Sports Traditionnels qui est un « réseau d'organisations locales, régionales ou nationales dont le but est la promotion et la défense des jeux et sports traditionnels, patrimoine immatériel de l'humanité »³³⁹ et qui est reconnue par l'UNESCO. Nos recherches n'ont donc pas pu répondre à la question. Cependant, le Ministère de la Culture précise que l'inventaire national du PCI « a pour objectif de répondre aux obligations de la Convention UNESCO »³⁴⁰.

Finalement, l'inscription à l'inventaire national du PCI est une forme de reconnaissance. D'une part car son inscription à l'inventaire du PCI reconnaît la boule de fort comme un jeu traditionnel et d'autre part car cet inventaire est fait « grâce à l'aide de communautés, de groupes et d'individus »³⁴¹. Par conséquent, il permet indirectement la reconnaissance de la communauté de la boule de fort et de l'existence d'une identité collective par sa participation.

3. TRANSMETTRE UN PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Pour les associations de boule de fort, la transmission de cette pratique et de leur histoire est essentielle car ce jeu fait partie de leur identité et plus largement de l'histoire ligérienne. Margot Georges cite Wolsfang Ernst, « les archives pourtant ne nous ramènent pas seulement en arrière : elles mettent le présent à l'abri pour l'avenir en

³³⁹ UNESCO, « Association européenne des jeux et sports traditionnels – AEJST », [en ligne], <https://ich.unesco.org/fr/ong-accredittees/ong-accreditedee-00488> (consulté le 27 mai 2025).

³⁴⁰ Ministère de la Culture, « L'inventaire national du Patrimoine culturel immatériel », <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/patrimoine-culturel-immateriel/le-patrimoine-culturel-immateriel/l-inventaire-national-du-patrimoine-culturel-immatieriel#:~:text=Lanc%C3%A9n%20en%20mars%202008%2C%20l,de%20connaissance%20pour%20les%20publics.> (consulté le 27 mai 2025).

³⁴¹ *Idem.*

transmettant des témoignages et expériences authentiques de l'activité humaine à travers les temps »³⁴². Les archives lient ainsi le passé, présent et futur et ont leur rôle à jouer dans ce défi. La transmission orale se glisse également dans ce processus.

Cependant, cette transmission ne dépend pas uniquement des associations. Il tient également aux acteurs culturels d'agir en ce sens afin de préserver un jeu traditionnel.

3.1 Les actions en faveur d'une transmission mise en place par les acteurs culturels et les associations

La FFBDF a cette volonté de « défendre la boule de fort, tourner la boule de fort vers l'avenir. Parce que la boule de fort c'est pas que du patrimoine, c'est pas que du passé, c'est aussi une activité patrimoniale qui doit subsister »³⁴³. Pour agir en ce sens, il est nécessaire de mettre en place des actions favorisant l'intérêt des publics.

Depuis les années 70, les sociétés connaissent un déclin au niveau de la fréquentation des sociétés. Les mœurs changeant et afin de pouvoir subsister, elles s'ouvrent aux plus jeunes et aux femmes. Cette ouverture nouvelle se caractérise notamment par la possibilité de devenir sociétaire pour les femmes et les jeunes et, pour les simples curieux, des initiations au jeu. Quelques sociétés font « des démonstrations aux péris-scolaires »³⁴⁴ dans cet objectif de transmission du jeu. Plus récemment, plusieurs sociétés ont mis en place une école de boule de fort. D'ailleurs, la FFBDF travaille à harmoniser les discours tenus dans les sociétés par la création d'un livret pédagogique « pour permettre aux sociétés de Boule de Fort d'avoir un cadre pour pouvoir expliquer ce qu'est la boule de

³⁴² Wolsfang Ernst, *Das Rumoren der Archive. Ordnung aus Unordnung*, Merve, Berlin, 2002, p. 120-122., cité par Éric Ketelaar, « (Dé) Construire l'archive », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°82, 2006, p. 67., cité par Margot GEORGES, *op. cit.*, p. 56.

³⁴³ Entretien avec Clément Bourdon, Jean-Claude Chauvat et Robert Daubit, 25 avril 2025, 00:00:00, annexe 8.

³⁴⁴ *Idem*, 00:17:42, annexe 8.

fort »³⁴⁵. Ce livret pédagogique se compose de fiches « avec les différents aspects de la boule de fort »³⁴⁶ et qui fournit aux « enseignants un document qui va leur permettre d'expliquer eux-mêmes aux enfants ou aux jeunes ce qu'est la boule de fort »³⁴⁷. Il aborde plusieurs thématiques dont l'histoire, le jeu, le savoir-vivre ou encore le respect des règles³⁴⁸. La société Les Vignes et Le Beau Coup ont chacune leur école. D'ailleurs, Hubert Lafuente, qui a ouvert son école en janvier dernier, explique que viennent « des jeunes retraités [...] qui n'ont jamais joué à la boule ; [...] on a aussi des jeunes, on les intègre en même temps, et ça se passe magnifiquement bien »³⁴⁹. Cette nouvelle ouverture des sociétés se caractérise également par des challenges d'un genre nouveau. Par exemple, le « Challenge Un élu, un sociétaire » de la société Le Beau Coup a rencontré un franc succès le 5 octobre 2024³⁵⁰. Dans la même logique, la société d'Avrillé organise le « Challenge des sponsors » avec des équipes formées d'un ou une sociétaire et d'une personne représentant un sponsor. Ces deux challenges permettent de faire découvrir la boule de fort à ceux qui financent en partie la société mais qui ne connaissent pas toujours le jeu. D'autres challenges ont été créés avec pour objectif de mettre en avant d'autres types de joueurs et ainsi montrer que la boule de fort n'est uniquement réservée aux hommes. Nous pouvons citer les challenges pour les plus jeunes, ceux qui forment des équipes uniquement mixtes ou encore les challenges exclusivement féminins.

³⁴⁵ *Idem*, 00:17:42, annexe 8.

³⁴⁶ *Idem*.

³⁴⁷ *Idem*.

³⁴⁸ *Idem*.

³⁴⁹ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:29:28, annexe 5.

³⁵⁰ Ouest France, « Près d'Angers. Un challenge avec les élus pour les amateurs de boule de fort », 10 octobre 2024, [en ligne], disponible sur : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/beaucouze-49070/pres-dangers-un-challenge-avec-les-elus-pour-les-amateurs-de-boule-de-fort-5fcff688-84c7-11ef-aa60-e9ecd5d09830> (consulté le 27 mai 2025)

La société Les Vignes ouvre ses portes lors des JEP. À cette occasion, des membres sont présents pour initier les visiteurs à la boule de fort, une exposition retraçant l'histoire de la société et de la boule de fort a été créée et le président, Robert Daubit, a construit un jeu de boules à échelle réduite ce qui permet de jouer plus facilement. D'ailleurs, il est courant que les associations de boule de fort ouvrent leurs portes à l'occasion des JEP.



Figure 7. Jeu de boules à échelle réduite lors du forum des associations d'Avrillé, 2021, ©Société Les Vignes.

En 2006, le centre historique de la boule de fort, également appelé Musée Picroboule, ouvre est inauguré à Lerné. Le projet a été porté et géré par la communauté de communes de Chinon Vienne et Loire. Cependant faute de fréquentation, la communauté de commune se retire du projet et la société La Paix reprend la gestion du musée en 2016³⁵¹. Le musée s'articule d'une partie théorique avec une exposition permanente sur l'histoire de la boule de fort et sur le jeu, puis d'une partie pratique avec une initiation à la boule de fort. Il est également possible de simplement observer les joueurs dans une salle donnant sur le jeu de boules. Le musée propose une visite guidée en français et les cartels sont traduits en anglais et allemand. L'exposition contient des objets issus de la société La Paix et d'autres ont été prêtés ou donnés par divers donateurs et viennent de France, Angleterre ou Belgique.

³⁵¹ Visite du musée Picroboule avec Laurence Soreau, présidente de la société La Paix à Lerné, 21 mars 2025.

Les Jeux Olympiques ont stimulé les expositions autour du sport et notamment à Baugé-en-Anjou avec l'exposition temporaire « Ça roule ! La boule de fort, sport de l'Anjou ». Tenue du 6 avril au 3 novembre 2024 au Château de Baugé, l'exposition « propose de présenter ce sport d'une manière originale »³⁵². Des origines au jeu d'aujourd'hui, l'exposition montre l'évolution de ce jeu ligérien³⁵³. Le musée d'Art et d'Histoire de Baugé possédait déjà quelques objets relatifs à la boule de fort. Cependant ce sont surtout les prêts des cercles et sociétés de la commune qui ont été démarchés pour prêter leurs objets anciens et qui ont permis de construire l'exposition. Organisée par thématiques, des règles du jeu, de la FFBDF, au vocabulaire relatif à la boule de fort, l'exposition avait pour objectif d'aborder les différentes facettes de ce jeu. Pour compléter la visite, il était possible de s'essayer à la boule sur un jeu de boule réduit ou de suivre une initiation grâce à la collaboration avec un cercle proche du château. Alexandra Bouriquet et son équipe souhaitait travailler un patrimoine local et « faire venir un public qui n'a pas l'habitude de venir, [...] les locaux »³⁵⁴. Finalement, l'exposition a été fréquentée par « un public local qui connaît et un public touristique qui ne connaît pas »³⁵⁵.

Ces deux exemples montrent l'importance de l'appui des institutions publiques. L'organisation de cette exposition par une institution publique et soutenue financièrement par la DRAC Pays de la Loire et le conseil départemental de Maine-et-Loire³⁵⁶ a permis de faire découvrir la boule de fort aux visiteurs du château de Baugé. En 2022, le château

³⁵² 3 musées insolites en Anjou, « Ça roule ! La boule de fort, sport de l'Anjou », [en ligne], disponible sur : <https://3museesinsolitesenanjou.com/exposition/ca-roule-la-boule-de-fort-sport-de-l-anjou/> (consulté le 27 mai 2025).

³⁵³ Ouest France, « Expo. La boule de fort fait son entrée au château de Baugé », 26 avril 2024, [en ligne], <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/bauge-en-anjou-49150/expo-la-boule-de-fort-fait-son-entree-au-chateau-de-bauge-752ae66c-03c8-11ef-ac12-77c719d0efc9> (consulté le 27 mai 2025).

³⁵⁴ Appel téléphonique informel avec Alexandra Bouriquet, chargée de la programmation et des budgets des Musées municipaux de Baugé-en-Anjou, 19 mars 2025.

³⁵⁵ *Idem*.

³⁵⁶ 3 musées insolites en Anjou, « Ça roule ! La boule de fort, sport de l'Anjou », [en ligne], disponible sur : <https://3museesinsolitesenanjou.com/exposition/ca-roule-la-boule-de-fort-sport-de-l-anjou/> (consulté le 27 mai 2025).

avait accueilli 9 900 visiteurs³⁵⁷. Nous pouvons donc supposer que l'exposition en a potentiellement reçu autant. En comparaison, le musée Picroboule accueille 600 visiteurs chaque année³⁵⁸, cette différence s'explique par différents facteurs. Le musée Picroboule a des moyens largement plus faibles, ce qui ne permet, par exemple, pas de d'enrichir les collections par des achats ou d'avoir un salarié qui pourrait monter des expositions temporaires et ainsi renouveler l'intérêt du visiteur. Ces moyens plus faibles ne permettent pas à l'association d'offrir une visite gratuite du musée car ses revenus reposent, en partie, dessus. L'entrée au château de Baugé est payante mais l'exposition sur la boule de fort était gratuite. Par conséquent, le musée est nécessairement moins accessible que l'exposition au château de Baugé dont l'entrée était libre et avec des horaires plus larges. Une visite au musée Picroboule se fait sur rendez-vous dû au manque de visiteurs et du fait d'une gestion bénévole. Enfin, l'exposition au château de Baugé permet de sortir des murs de la société. Effectivement, cela permet plus facilement d'attirer des personnes qui n'ont aucune relation avec la boule de fort car c'est un lieu où les visiteurs ont le même statut, peut être moins intimidant qu'une société avec ses joueurs. En général, les visiteurs du musée Picroboule ont déjà un rapport plus ou moins proche avec ce jeu ligérien. Enfin, le musée Picroboule est également géographiquement plus isolé que le château de Baugé.

En 2015, l'auteur angevin Loïc Jombart publie une bande dessinée intitulée *La Boule*. Son œuvre raconte « l'histoire d'une rivalité amoureuse entre Jules, dit La boule, et Victor.

³⁵⁷ Courrier de l'Ouest, « Baugé-en-Anjou. Une saison au château du roi René », 17 avril 2023, [en ligne], disponible sur : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/bauge-en-anjou-49150/bauge-en-anjou-une-saison-au-chateau-du-roi-rene-6fe660d8-dcf9-11ed-b05e-feb93315b60b> (consulté le 27 mai 2025).

³⁵⁸ La Nouvelle République, « Près de Chinon, le musée de la boule de fort va fêter ses vingt ans », 3 mars 2025, [en ligne], disponible sur : <https://www.lanouvellerepublique.fr/chinon/pres-de-chinon-le-musee-de-la-boule-de-fort-va-feter-ses-vingt-ans-1741014264> (consulté le 27 mai 2025).

Tous deux se disputent Margot, l'héroïne »³⁵⁹ et conte sommairement l'histoire de la boule de fort. Commanditée par l'association chalonnaise Calonn'Anim, il est intéressant de constater les soutiens financiers qu'a reçu ce projet de la part des collectivités territoriales, de mécénat, de souscripteurs et de l'association³⁶⁰.

3.2 Raconter l'histoire de son association

Une identité commune est nécessairement marquée et construite par une histoire commune. Différents médiums existent pour raconter l'histoire des sociétés et de la boule de fort.

L'histoire orale est le principal moyen de raconter son histoire dans les associations de boule de fort. Souvent spontané, le récit oral permet de transmettre des anecdotes, des détails qui ne transparaissent généralement pas à l'écrit. Par exemple, lors de mes entretiens les sociétaires étaient toujours ravis de raconter leur expérience.

Louisette Cesbron évoque la volonté d'entendre le récit des plus anciens. Le plus ancien sociétaire à être rentré est Daniel Clemenceau en 1963. Louisette Cesbron est « sûre il aurait des choses à raconter »³⁶¹. Les sociétaires sont intéressés de connaître l'histoire de leur propre association et ont conscience que le temps pour collecter ces témoignages est limité. Louisette Cesbron explique justement à Michel Monnet qu'il ne « faut pas attendre qu'ils soient morts »³⁶². Cette histoire peut être racontée par l'association elle-même ou par une association d'histoire locale. Effectivement, à

³⁵⁹ Ouest France, « BD : une histoire d'amour et de boule de fort », 22 décembre 2015, [en ligne], disponible sur : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/bd-une-histoire-damour-et-de-boule-de-fort-3940341> (consulté le 27 mai 2025).

³⁶⁰ Ouest France, « La boule de fort au cœur d'une bande dessinée », 17 décembre 2015, [en ligne], disponible sur : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/chalonnes-sur-loire-49290/la-boule-de-fort-au-coeur-dune-bande-dessinee-3928169> (consulté le 27 mai 2025).

³⁶¹ Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025, 00:21:53, annexe 6.

³⁶² *Idem*, 00:31:13, annexe 6.

l'occasion du deuxième numéro de la revue un article de quatre pages ont été consacrées à l'histoire de la boule de fort dans la commune et sur la société Les Vignes, la dernière société d'Avrillé³⁶³. Il arrive fréquemment qu'à l'occasion des anniversaires importants, les sociétés publient une revue sur l'histoire de leur société. Cependant, cela n'a jamais été fait dans les sociétés étudiées.

Le fait de raconter son histoire peut également prendre la forme d'une exposition. La société Les Vignes participent depuis plus de dix ans aux JEP. À cette occasion, la société organise une exposition sur l'histoire de la société. Celle-ci est composée d'archives dont des photographies, une reproduction du procès-verbal du cercle Saint-Gilles datant de 1946 et de coupures de presse de 1998 à 2011. Des livres sur la boule de fort ainsi que le registre du cercle Saint-Gilles (1946-1980) sont également mis à disposition. Des sociétaires sont présents pour accueillir les visiteurs, échanger et leur apprendre le jeu. Par le biais de l'exposition se reflète l'histoire de l'association. Élise Dufeu explique « les archives personnelles sont porteuses d'une mémoire et font partie de l'identité de leur propriétaire »³⁶⁴. Finalement, les archives de l'association portent cette mémoire et l'identité de la société. Raconter son histoire c'est également revendiquer une identité et une mémoire collective. Patrice Marcilloux écrit « des archives qui documentent l'histoire d'un groupe social qui, dans une société donnée, revendique une expression de son existence de type communautaire »³⁶⁵.

C'est souvent à l'occasion de ces évènements que les sociétés replongent dans leurs archives. Les archives deviennent alors une « béquille de la mémoire »³⁶⁶ écrit Margot Georges et leur conservation prend alors sens. Effectivement, les archives permettent de se rappeler les souvenirs laissés de côté par la mémoire et ceux que les sociétaires parfois

³⁶³Jules TRIBONDEAU, « La société Les Vignes », *Revue historique*, n°2, 2023, p. 4-8.

³⁶⁴ Élise DUFEU, *op. cit.*, p. 82.

³⁶⁵ Patrice MARCILLOUX, *Les ego-archives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 130.

³⁶⁶ Margot GEORGES, *op. cit.*, p. 95.

n'ont jamais vécus. La FFBDF inclut même la notion de « devoir de mémoire »³⁶⁷ et pour cela il faut « exploiter les choses qu'on trouve [dans les archives] »³⁶⁸.

Alix Bernard explique qu' « en mettant en récit les événements ou les rencontres déterminant ou jalonnant une trajectoire, les hommes cherchent à rendre intelligible et cohérente leur existence »³⁶⁹. Ainsi, raconter son histoire permet à la société de comprendre ses origines et de se tourner vers l'avenir.

3.3 Le rôle du bureau dans la transmission

Chaque association correctement constituée se compose d'un bureau avec un président et vice-président, secrétaire et vice-secrétaire, trésorier et trésorier adjoint. À cela peuvent s'ajouter des commissions prenant en charge des aspects précis comme la communication ou l'animation de l'association. Ainsi, des bénévoles sont nécessaires pour exercer ces missions qui font vivre l'association. Cependant, la majorité des sociétaires ne sont pas impliqués dans le bureau ou dans une commission. Hervé Glevarec et Guy Saez qualifient ces adhérents de « consommateurs »³⁷⁰. Alors se distinguent les « membres actifs »³⁷¹ et les « consommateurs de services »³⁷². Ces derniers viennent pour jouer à la boule, jouer aux cartes, boire un verre ou simplement pour le lien social que permet la société.

Dans la société Les Vignes, le président s'efface pour laisser un plus grand rôle aux secrétaires. Effectivement, Robert Daubit expliquait uniquement observer et signer ce que Louisette Cesbron et Lydie Robreau font³⁷³. Cette volonté du président se ressent directement par les sociétaires. Michel Monnet affirme « pour moi, le poste le plus

³⁶⁷ Entretien avec Clément Bourdon, Jean-Claude Chauvat et Robert Daubit, 25 avril 2025, 00:07:03, annexe 8.

³⁶⁸ *Idem*.

³⁶⁹ Alix BERNARD, Les dons d'archives et de bibliothèques, op. cit., p. 29-37.

³⁷⁰ Hervé GLEVAREC, Guy SAEZ, *op. cit.*, p. 215.

³⁷¹ *Idem*, p. 251.

³⁷² *Idem*.

³⁷³ Échange informel avec Robert Daubit après l'entretien avec Clément Bourdon, Jean-Claude Chauvat, 25 avril 2025.

important dans une société comme la nôtre, c'est le secrétariat. [...], c'est lui qui donne des initiatives »³⁷⁴. Par exemple, Louisette Cesbron a contribué au reclassement des archives papier et numériques qui étaient désorganisées et éparpillées un peu partout dans la société à son arrivée³⁷⁵.

D'ailleurs, le choix du bureau peut avoir un impact sur la gestion des archives. Effectivement, Hubert Lafuente explique : « j'ai eu un trésorier temporaire pendant un moment, c'était moins bien, donc là il a peut-être eu des choses qui ont disparues »³⁷⁶. Cet impact sur la gestion des archives peut également se répercuter sur le classement, la conservation des documents ou encore le regard sur les archives comme nous l'avons vu précédemment³⁷⁷. Cette implication du secrétariat permet une ouverture de la société sur l'extérieur³⁷⁸. Ainsi, des archives organisées ou désorganisées, perdues, valorisées, relèvent de l'impulsion des membres actifs.

Alors les archives permettent « de justifier de l'activité qu'on a eu à un moment donné pour dire aux gens faut vous remuer pour continuer »³⁷⁹. Aujourd'hui, l'un des gros problèmes des sociétés de boules de fort est de trouver des personnes pour prendre la suite du bureau et des commissions. Cela a été le cas pour la Société-Saint-Vincent-de-Paul qui a dû fermer en raison du « vieillissement des responsables et puis des responsables qui, à la fin, ne gèrent plus »³⁸⁰. Hubert Lafuente est le président de la société Le Beau Coup depuis 35 ans³⁸¹. Il a également été président de la FFBDF de 2017 à 2021³⁸².

³⁷⁴ Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025, 00:09:18, annexe 6.

³⁷⁵ *Idem*, 00'21'53, annexe 6.

³⁷⁶ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:21:53, annexe 5.

³⁷⁷ Voir 2.1. L'archivage en pratique.

³⁷⁸ Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025, 00:09:18, annexe 6.

³⁷⁹ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:12:49, annexe 5.

³⁸⁰ Échange informel avec Robert Daubit après l'entretien Clément Bourdon, Jean-Claude Chauvat, 25 avril 2025.

³⁸¹ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:21:53, annexe 5.

³⁸² Fédération Française de Boule de Fort, « Les présidents de la Fédération Française de Boule de Fort », [en ligne], disponible sur : <https://fedebouledefort.fr/menu-la-federation/les-presidents-de-la-federation-francaise-de-boule-de-fort> (consulté le 28 mai 2025).

Cependant, il n'a pas pu continuer ce poste en raison de ses problèmes de vue³⁸³. Pourtant, il tient toujours la présidence de la société. En effet, Hubert Lafuente explique que personne ne souhaite prendre la présidence de la société et que pour cette raison il garde ses fonctions malgré ses problèmes de santé³⁸⁴. Cependant, il est courant que l'engagement associatif se fasse alors que le sociétaire ne l'ait vraiment envisagé. C'est ce qui est arrivé à Michel Monnet qui dit s'être retrouvé secrétaire un peu par hasard, il dit que le secrétaire précédent lui a dit « oh tu vas être secrétaire toi »³⁸⁵.

CONCLUSION

Dans son article sur les archives de communauté en France, Bénédicte Grailles énumère les caractéristiques des archives de communauté :

« Les archives sont (re)créées, contextualisées et réutilisées dans une communauté ; la communauté s'organise et développe ses propres systèmes d'aide à la diffusion et à la recherche d'informations ; elle met au point des stratégies de transmission aux générations futures. »³⁸⁶

Finalement, les sociétés Le Beau Coup et Les Vignes répondent en tout point à la notion d'archives de communauté.

Nos observations ont permis d'arriver à plusieurs conclusions. Premièrement, l'action d'archiver ne se fait pas toujours consciemment par les associations et le classement des archives est fait au plus pratique et dépend fortement des responsables.

³⁸³ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:03:41, annexe 5.

³⁸⁴ Échange informel avec Hubert Lafuente lors d'une première visite à la société Le Beau Coup, 6 mars 2025.

³⁸⁵ Entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau, 25 avril 2025, 00:09:18, annexe 6.

³⁸⁶ Bénédicte GRAILLES, « Comment définir les archives de communauté en France ? D'une grille d'analyse et de son application au cas des archives du féminisme », dans Stéphane PEQUIGNOT, Yann POTIN, sous la dir. de, *Les conflits d'archives. France, Espagne, Méditerranée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022, p. 137-154.

Deuxièmement, bien que les associations interrogées ne manifestent pas un sentiment précis lorsque j'aborde la notion de l'attachement aux archives, leurs récits et leur enthousiasme montrent tout de même une certaine affection. En effet, l'évocation de certaines typologies d'archives, la Fanny tout particulièrement ou le registre du cercle Saint-Gilles pour la société Les Vignes, réveillent les souvenirs ainsi qu'une certaine fierté, liée à l'ancienneté ou à l'originalité du document par exemple. Cela s'explique par le rôle des archives dans la construction de l'identité collective. Effectivement, les archives sont des preuves tangibles de l'existence d'une communauté et permettent de se raccrocher à un temps que les plus anciens ont connu et auquel les plus jeunes tentent de se rattacher. Outre la construction de l'identité collective, l'objectif est de transmettre. Ainsi à travers les archives, d'une association de boule de fort se transmet une histoire ligérienne, des traditions, une identité. Néanmoins, ce n'est pas l'unique biais pour léguer ce patrimoine. Effectivement, cela passe également par le jeu, les valeurs et l'environnement d'une société, par le lien social qui unit les sociétaires.

Dans ce travail de transmission le bureau des associations joue un rôle considérable. Effectivement, les responsables ont la possibilité de simplement réaliser le travail administratif. Toutefois, dans le cadre de la boule de fort et d'une place réduite dans les institutions culturelles, les associations jouent un rôle essentiel dans la pérennité de ce jeu traditionnel. Ainsi, les associations de boules ont la possibilité de faire le choix de s'ouvrir à l'extérieur de la société comme l'ont fait les sociétés Le Beau Coup et Les Vignes. Participation aux JEP, création d'une école de boule de fort ou simplement l'échange peuvent constituer une forme active de devoir de la mémoire.

CONCLUSION

Finalement, loin des clichés d'un sport où l'on joue en pantoufle et où l'on boit du vin, la boule de fort c'est surtout « Un drôle de jeu si vous voulez me croire. Objet de passion pour le joueur, de curiosité incrédule pour le touriste de passage en Anjou »³⁸⁷.

Les circonstances actuelles n'encouragent pas les services d'archives à construire une politique de collecte en matière d'archives privées. Effectivement après recherches et analyses des fonds d'associations de boule de fort, nous avons pu remarquer leur faible volume et leur rareté. D'autre part, les délais de traitement peuvent être longs étant donné que ce sont des fonds peu demandés en salle de lecture, par conséquent d'autres fonds passent en priorité.

Les pratiques d'archivage dans les associations Le Beau Coup et Les Vignes ne sont pas fondées sur les principes archivistiques mais plutôt sur une logique fonctionnelle. Cependant, des pratiques existent et sont propres à chaque association. La documentation exposait des archives rangées au grenier, dans une cave ou encore dans des placards³⁸⁸ mais force est de constater que les archives étudiées sont conservées dans des conditions relativement bonnes.

Cependant, les associations n'ont pas réellement conscience de la valeur de leur archives et accordent, par conséquent, moins d'importance à celles-ci. L'aspect numérique des archives ne favorise pas une prise de conscience du fait de leur intangibilité et rendant l'aspect archivistique du document plus complexe à visualiser.

Finalement, les archives jouent un rôle bien plus profond qu'une valeur de gestion. En effet, l'aspect mémoriel et identitaire autour de la boule de fort est d'autant plus important. Il s'agit alors de transmettre le jeu, les valeurs et l'histoire d'un territoire. Les

³⁸⁷ Jacques SIGOT, *Il était une fois... La Boule de Fort*, Indri Éditions, Angers, p. 3.

³⁸⁸ Armelle LE GOFF, *op. cit.*, p.61.

archives relatives aux associations et à la boule de fort sont les témoins de cette pratique et surtout de cette identité collective qui elle-même correspond à une part de l'identité angevine. Pour les joueurs, les archives incarnent leur mémoire comme l'explique Hubert Lafuente³⁸⁹. La notion d'identité collective s'accompagne d'un besoin de reconnaissance de la part d'autrui et notamment des institutions. En cela, les archives permettent de légitimer son existence. Elisabeth Kaplan écrit : « dans leur pratique les archivistes évaluent, sélectionnent, conservent des matériaux servant la construction sociale et culturelle des identités et sont donc des acteurs pivots des mécanismes identitaires et s'intègrent dans un processus de légitimation des identités construites »³⁹⁰. Le travail de l'archiviste, qui est approuvé par une institution publique, rend cette identité visible.

Au-delà du témoignage d'un patrimoine local, les archives fournissent l'histoire d'une forme de sociabilisation des hommes en Anjou comme l'écrivait déjà en 1986 Jean-Luc Marais³⁹¹.

Enfin, l'avenir des archives et de ce patrimoine demeurent incertains. Nous l'avons vu, l'âge moyen des sociétaires se fait de plus en plus vieillissant et les associations peinent à recruter de nouveaux membres. Sans le renouvellement des sociétaires activement engagés, les associations seront amenées à fermer. Alors, il convient de se questionner sur le devenir des archives. Emportées avec le président, laissées dans les bâtiments, jetées ou encore sauvées par les services d'archives. Le don apparaît alors comme l'évoquait Elisabeth Verry comme un « geste de survie » pour les sociétés de boule de fort³⁹².

³⁸⁹ Entretien avec Hubert Lafuente, 24 avril 2025, 00:03:41, annexe 5.

³⁹⁰ Elisabeth KAPLAN, « We are What We Collect, We Collect What We Are: Archives and the Construction of Identity », *The American Archivist*, vol. 63, 2000, p. 126-151, citée par Bénédicte GRAILLES, « Comment définir les archives de communauté en France ? D'une grille d'analyse et de son application au cas des archives du féminisme », dans Stéphane PEQUIGNOT, Yann POTIN, *op. cit.* p. 137-154.

³⁹¹ Jean-Luc MARAIS, *op. cit.*, p. 203.

³⁹² Elisabeth VERRY, « Le don : un geste de (sur) vie », p.169-178, dans Bénédicte GRAILLES, Patrice MARCILLOUX, Valérie NEVEU, Véronique SARRAZIN, *op. cit.*, p. 169-178.

ANNEXES

ANNEXE 1 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES ENTRETIENS AVEC JEAN-LUC MARAIS ET JEAN-PAUL MERCERON

Thèmes	Questions
Approche personnelle de la boule de fort	Comment avez-vous connu la boule de fort ?
Préparation du projet de livre	Comment vous est venu l'idée d'un ouvrage sur la sociabilité masculine en Anjou ? Comment ce projet s'insérait-il dans vos recherches ? Comment avez-vous été accueilli par les associations de boule de fort ?
Méthodes et travail de recherche	Quelle(s) méthode(s) avez-vous employée(s) pour vos recherches ? Dans quel(s) cadre(s) avez-vous consulté des archives ? Avez-vous recherché des archives dans les sociétés ? Quelles ont-été vos sources ? Quels éléments vous ont étonnés durant votre travail de recherche ? Quelles difficultés avez-vous rencontré (trouver des archives, consultation d'archives, contact, archives manquantes) ?
Réception de l'ouvrage	Comment votre ouvrage a-t-il été reçu nationalement et localement ? Par les sociétés ? Quel(s) public(s) ont été intéressé par votre livre ?

Thèmes	Questions
Gestion des archives dans les associations de boule de fort	<p>Quelle impression avez-vous gardé sur la conservation des archives par les sociétés ? Sur l'organisation des archives ?</p> <p>À partir de ce que vous savez du fonctionnement des sociétés de boule de fort, que pensez-vous de leur rapport aux archives ?</p>
Constations lors des dépouilements dans les associations	<p>Quels changements avez-vous pu constater dans les archives consultées au fil du temps ?</p> <p>Quelles différences avez-vous pu constater entre les associations et leur archives ? (Types de documents, traitement, conservation)</p> <p>Dans quelle mesure les femmes étaient présentes (ou non) dans les archives ?</p> <p>Quelle(s) évolution(s) avez-vous pu remarquer quant à la place des femmes au sein des association à travers les archives ?</p>
Relation avec les archives et l'archivage dans les associations	<p>Y avait-il une attention particulière portée aux archives de la part des associations ? Quel rapport avaient les associations à leurs archives ?</p> <p>Comment les personnes au contact des archives se sont-elles formées ? (Livres, formation par un organisme ou service publics d'archives)</p>
Relation entre les associations et les services publics d'archives	<p>Quelle relation avaient les associations avec les services publics d'archives ?</p> <p>Selon vous, d'où vient l'absence des sociétés de boule de fort dans les fonds privés des services publics d'archives ?</p>

Thèmes	Questions
Préservation des archives	<p>Selon vous, le patrimoine archivistique des sociétés est-il en danger ? Méconnu ? Méprisé ?</p> <p>Selon vous, quels seraient les documents d'archives les plus important à préserver ?</p>

ANNEXE 2 : INVENTAIRE CHRONO-THÉMATIQUE DE L'ENTRETIEN AVEC JEAN-PAUL MERCERON, 12 MARS 2025.

1. Éléments biographiques

- Jean-Paul Merceron est retraité. Il a exercé en tant que travailleur social.
- Passionné d'histoire, il a publié plusieurs ouvrages sur l'histoire locale et en particulier de sa commune, Brain-sur-l'Authion.

2. Conditions de communication

Jean-Paul Merceron autorise la conservation des entretiens et en permet la communication libre et sans délais.

3. Inventaire chrono-thématique

Déroulement	Sujets abordés
00'00'00	Rapport du témoin avec l'histoire et les archives : cheminement, publication d'ouvrages, centres d'intérêts.
00'05'19	Publication d'ouvrages : commande d'entités tierces.
00'06'05	Présence de la boule de fort dans l'Anjou.
00'06'49	Pratique de la boule de fort.
00'07'28	Utilisation des jeux de boule de fort pendant la guerre par les Américains.
00'08'23	Implication dans la pratique de la boule de fort.
00'08'41	Fonctionnement des sociétés de boule de fort
00'09'42	Définition du cercle, de la société et de la société d'agrément.
00'13'27	Ouvrage sur la boule de fort : cheminement, commande, contact avec les associations de boule de fort.

Déroulement	Sujets abordés
00'15'27	Archives publiques : passif avec les archives, aide en salle de lecture, absence d'archiviste à Brain-sur-l'Authion,
00'18'11	Rassemblement de Brain-sur-l'Authion en communauté de communes : proposition de rassemblement des archives des communes.
00'20'49	Ouvrage sur la boule de fort : réaction des associations, archives sur la boule de fort dans les archives publiques, méthodes de recherches, consultation des archives des associations, typologie des archives.
00'32'02	Gestion des archives dans les associations : rangement, place dans les locaux, classement, contact entre associations et les services d'archives, évolution de la production des archives.
00'36'37	Les femmes dans les associations de boule de fort : place, inclusion, fonctions dans l'association.
00'39'24	Ressentis : accueil des associations, démolition de jeux, difficultés lors des recherches.
00'40'20	Préparation de son prochain ouvrage : recherches.
00'41'25	Réception de ses ouvrages.
00'45'27	Relation des associations avec les services d'archives : comparaison avec les administrations et entreprises.
00'47'01	Relation entre les associations et leurs archives : formation à l'archivage, conscience de la valeur des archives,
00'47'33	Risque de perte d'une mémoire en raison du rapprochement de la ville, augmentation de la population, mouvements de la population, critique de la communauté de commune.
00'50'15	Volonté de faire vivre une mémoire de la commune.

Déroulement	Sujets abordés
00'51'47	Fédération Française de la Boule de Fort : conséquences positives.
00'53'41	Clôture de l'entretien.

ANNEXE 3 : INVENTAIRE CHRONO-THÉMATIQUE DE L'ENTRETIEN AVEC JEAN-LUC MARAIS, 13 MARS 2025.

1. Éléments biographiques

- Jean-Luc Marais a 80 ans.
- Il est agrégé en histoire et a été maître de conférences en histoire contemporaine à l'université d'Angers.
- Il a écrit un ouvrage³⁹³ sur l'histoire de la sociabilité publié en 1986. Cet ouvrage étudie notamment les sociétés et cercles de boule de fort.

2. Conditions de communication

Jean- Luc Marais autorise la conservation des entretiens et en permet la communication libre et sans délais.

3. Inventaire chrono-thématique

Déroulement	Sujets abordés
00'00'01	Introduction de l'entretien : présentation de la date, de l'enquêteur et de l'enquêté.
00'01'04	Approche personnelle à la boule de fort : connaissance du jeu.
00'06'05	Préparation du projet de livre : genèse, préface de Maurice Agulhon, conférence sur la boule de fort et la politique à la Société des études angevines, choix de l'éditeur, prise de contact avec les sociétés.
00'13'18	Présence réelle de la politique dans les associations de boule de fort.
00'14'24	Insertion de ce projet dans son travail de recherche.

³⁹³ Jean-Luc MARAIS, Les Sociétés d'hommes. Histoire d'une sociabilité du 18^e siècle à nos jours. Anjou. Maine. Touraine, Vauchrétien, Ivan Davy, 1986, 203 p.

Déroulement	Sujets abordés
00'16'07	Réactions des associations de boule de fort à montrer leurs archives.
00'17'37	Recherches : méthodes employées, visite des sociétés.
00'19'05	Contact avec des présidents de sociétés et de fédérations.
00'23'54	Différences et points communs entre la boule de fort, la boule nantaise et la boule lyonnaise.
00'26'10	Recherches : étonnements, difficultés rencontrées.
00'32'58	Réception de l'ouvrage : réactions des sociétés et cercles, de la presse, publics rencontrés.
00'36'15	Archives dans les associations de boule de fort : volumes, rangement, composition des associations, typologie d'archives rencontrées, rapports des associations avec leurs archives, exposition des archives dans les locaux.
00'47'01	Associations de boule de fort dans les services d'archives : présence aux archives départementales et Archives nationales, absence de fonds privés dans les services d'archives, causes potentielles de cette absence
00'54'33	Sociabilité dans les associations : label Cœur de Village.
00'57'13	Musée et boule de fort : musée Picroboule, gestion du musée, création du musée, exposition « Ça roule ! » au Château de Baugé.
01'01'30	Disgression : sociétés adhérentes de la Fédération, montre des coupures de presse et cartes collectées, discussion sur le musée Picroboule, impact de la Covid-19, incitation de la ville à jouer.
01'16'06	Clôture de l'entretien.

ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES ENTRETIENS AVEC LES SOCIÉTÉS DE BOULE DE FORT

Thèmes	Questions
Relation au services d'archives	<p>Connaissez-vous des services d'archives ? Êtes-vous déjà allé dans un service d'archives ? Si oui, pour quelles raisons ? Quelle a été votre expérience ?</p> <p>Quelle image avez-vous, de manière générale, d'un service d'archives ? De l'archiviste ?</p> <p>Selon vous, quel est rôle d'un service d'archives ? D'un archiviste ?</p> <p>Avez-vous déjà été contacté par un service d'archives ?</p>
Vision des archives	<p>Selon vous, à partir de quand un document/objet devient archives ?</p> <p>Selon vous, quelles formes peuvent prendre les archives ?</p> <p>Quelle importance ont les archives pour vous ?</p> <p>Y-a-t-il des documents que vous appréciez particulièrement ?</p> <p>Pourquoi exposez vos coupes, photos, la Fanny ?</p>
Archives dans la société	<p>Diriez-vous que, dans le cadre de l'association, vous produisez des archives ?</p> <p>Selon vous, que produisez-vous comme type d'archives ?</p> <p>Si oui, à qui pensez-vous qu'appartiennent ces archives ?</p> <p>Diriez-vous que vous avez changé votre manière d'organiser vos documents et leur archivage durant le temps de vos fonctions dans la société ?</p>

Thèmes	Questions
	<p>Pour quelles raisons gardez-vous ces documents ?</p> <p>Pensez-vous qu'il y a des documents plus importants que d'autres à garder ? Des exemples ?</p> <p>Dans quels contextes peut-il vous arriver d'utiliser ces documents ?</p> <p>Quelle est la répartition entre archives papier et archives numériques ?</p> <p>Dans l'hypothèse où la société viendrait à être dissoute, que feriez-vous de ces documents ?</p>
À propos des archives papier	<p>Comment organisez-vous vos archives ?</p> <p>Est-ce que vous jetez des documents ?</p> <p>Saurez-vous dire qui sont les personnes sur les photographies ?</p> <p>Combien de temps gardez-vous vos documents ? Faites-vous des tris ?</p> <p>Où sont situés vos documents ?</p> <p>Diriez-vous que vos documents sont bien rangés ?</p> <p>Diriez-vous que vous retrouvez vos documents facilement ?</p> <p>Y-a-t-il des archives qui ont disparus ?</p>
À propos des archives numériques	<p>Saviez-vous vous servir d'un ordinateur avant l'informatisation des documents ?</p> <p>Comment avez-vous appris à vous servir d'un ordinateur ?</p> <p>Où sont stockés vos documents ?</p> <p>Comment rangez-vous vos archives numériques ?</p>

Thèmes	Questions
	<p>Comment nommez-vous vos documents ? Quels éléments sont mis dans la nomination du fichier ?</p> <p>Diriez-vous que vos documents sont bien rangés ?</p> <p>Diriez-vous que vous retrouvez vos documents facilement ?</p> <p>Sous quel format conservez-vous vos documents ?</p> <p>Si vous imprimez, quels sont les documents que vous imprimez ?</p> <p>Si vous numérissez, scannez ou photographiez, quels sont les documents concernés ?</p> <p>Que faites-vous de vos mails ? Sont-ils organisés ?</p>
Le besoin de trace	<p>Souhaitez-vous laisser une trace du passage de la société sur Terre ?</p> <p>Souhaitez-vous transmettre quelque chose aux générations futures ?</p>

Plusieurs questions de ce guide d'entretien sont inspirées ou reprises du questionnaire établi par Margot Georges dans sa thèse³⁹⁴.

³⁹⁴ Margot GEORGES, *Les chercheur·se·s en laboratoire et leurs archives : représentations et pratiques dans les sciences du végétal*, thèse de doctorat en archivistique, Université d'Angers, 2023, p. 463-488.

ANNEXE 5 : INVENTAIRE CHRONO-THÉMATIQUE DE L'ENTRETIEN AVEC HUBERT LAFUENTE (SOCIÉTÉ LE BEAU COUP), 24 AVRIL 2025.

1. Éléments biographiques

- Bernard Lafuente est retraité. Il a travaillé dans l'administration publique.
- Il a participé à la création de la société Le Beau Coup en 1989 et en est le président depuis.
- Il a été président de la FFBDF entre 2017 et 2021 et vice-président entre 2004 et 2016 de la Fédération de l'Ouest de boule de fort. Il est impliqué au sein de la FFBDF en tant que membre suppléant.

2. Conditions de communication

Hubert Lafuente autorise la conservation des entretiens et en permet la communication libre et sans délais.

3. Inventaire chrono-thématique

Déroulement	Sujets abordés
00'00'00	Introduction : présentation de la date, du sujet, de l'enquêteur et de l'enquêté.
00'03'41	Vision des archives : formes que peuvent prendre les archives, importance des archives, appréciation des archives, exposition des archives.
00'11'17	Production des archives par la société.
00'12'49	Archives de la société de manière générale : organisation, réflexions autour de la conservation des archives, réutilisation des archives.
00'18'11	Archives papiers : traitement, conservation.

Déroulement	Sujets abordés
00'22'57	Archives numériques : utilisation d'un ordinateur, conservation.
00'29'28	Transmission de la boule de fort, laisser une trace de la société.
00'34'03	Relation avec la FFBDF.
00'36'52	Inscription de la boule de fort à l'inventaire du PCI : difficultés, rôle de la FFBDF, raisons.
00'40'07	Communauté autour de la boule de fort.
00'40'27	Clôture de l'entretien.

ANNEXE 6 : INVENTAIRE CHRONO-THÉMATIQUE DE L'ENTRETIEN AVEC LOUISETTE CESBRON, MICHEL MONNET ET LYDIE ROBREAU (SOCIÉTÉ LES VIGNES), 25 AVRIL 2025.

1. Éléments biographique

a) Louisette Cesbron

- Elle est actuellement en tant que secrétaire et participe à la commission Animation et Sponsoring. Elle a occupé d'autres fonctions administratives dans d'autres association auparavant.
- Elle ne joue pas à la boule de fort.

b) Lydie Robreau

- Elle a 66 ans.
- Elle a commencé à jouer en 2022.
- Elle est secrétaire adjointe depuis le début de l'année et participe à la commission Animation.
- Elle joue à la boule de fort.

c) Michel Monnet

- Michel Monnet est retraité.
- Il est un ancien secrétaire de la société (1997). Il est toujours sociétaire mais n'occupe plus de fonction au sein de l'association.

2. Conditions de communication

Louisette Cesbron, Lydie Robreau et Michel Monnet autorisent la conservation des entretiens et en permet la communication libre et sans délais.

3. Inventaire chrono-thématique

Déroulement	Sujets abordés
00'00'00	Introduction : présentation de la date et des témoins.

00'01'01	Relation aux services d'archives : connaissance des services d'archives, expérience personnelle.
00'02'45	Arrivée de Michel Monnet.
03'04'40	Histoire de la cloche accrochée dans le jeu de boule : utilité, utilisation, datation.
00'03'40	Histoire de la société Les Vignes : ancien Cercle Saint-Gilles, étude sur les jeux de boules par Jules Tribondeau, travaux de la société, inauguration du jeu de boules, sociétés et cercles d'Avrillé.
00'09'18	Relation aux services d'archives : image des services d'archives et du métier.
00'21'53	L'archivage dans la société : importance des archives, tris, éliminations, avenir des archives, rangement des archives, utilisation d'un ordinateur.
00'31'13	Réflexion autour du témoignage oral et de la mémoire.
00'31'30	Archives numériques : stockage, organisation, nomination des documents, format, numérisation, impression, courriers électroniques, élimination.
00'37'49	Transmission de la boule de fort, laisser une trace de la société.
00'38'53	Sociétés de boule de fort : rôle social dans les villages dénués d'activités, fréquentation des jeux de boules par les jeunes.
00'44'14	Clôture de l'entretien.

ANNEXE 7 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR L'ENTRETIEN AVEC LA FFBDF

Questions	Thèmes abordés
Informations sur les témoins	Êtes-vous membres d'une société de boule de fort ? Y exercez-vous des fonctions ?
Rôle de la fédération	<p>Selon vous, quel est le rôle de la Fédération de manière générale ?</p> <p>Quel rôle la Fédération a-t-elle joué dans l'inscription de la boule de fort à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel ?</p> <p>Comment est-ce l'inscription à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel s'est-il passé ?</p> <p>Quelles ont été les réactions ?</p> <p>Selon vous, la Fédération est-elle porteuse d'une identité collective ?</p>
Relation avec les sociétés et cercles de boule de fort	<p>Quel est votre relation avec les sociétés et cercles ?</p> <p>Donnez-vous des directives ou conseils aux sociétés et cercles pour la gestion de leur documents ?</p> <p>Que faites-vous en cas de dissolution d'une société ?</p> <p>Si une société en voie de dissolution vous contacte pour vous donner ses archives que faites-vous ?</p> <p>En cas de prise en charge de leur archives, comment les traiteriez-vous ? (Traitement, classement, éliminations, tri, conservation)</p>
Traitement des archives	Diriez-vous que, dans le cadre de l'association, vous produisez des archives ?

Questions	Thèmes abordés
	<p>Selon, vous que produisez-vous comme type d'archives ?</p> <p>Si oui, à qui pensez-vous qu'appartiennent ces archives ?</p> <p>Diriez-vous que vous avez changé votre manière d'organiser vos documents et leur archivage durant le temps de vos fonctions dans la société ?</p> <p>Pour quelles raisons gardez-vous ces documents ?</p> <p>Pensez-vous qu'il y a des documents plus importants que d'autres à garder ? Des exemples ?</p> <p>Dans quels contexte peut-il vous arriver d'utiliser ces documents ?</p> <p>Quelle est la répartition entre archives papier et archives numériques ?</p>
Vision des archives	<p>Que pensez-vous si je vous dis « archives » ?</p> <p>Selon vous, à partir de quand un document/objet devient archives ?</p> <p>Selon vous, quelles formes peuvent prendre les archives ?</p> <p>Quelle importance ont les archives pour vous ?</p>
Relation au services d'archives	<p>Connaissez-vous des services d'archives ?</p> <p>Êtes-vous déjà allé dans un service d'archives ? Si oui, pour quelles raisons ? Quelle a été votre expérience ?</p> <p>Quelle image avez-vous, de manière générale, d'un service d'archives ? De l'archiviste ?</p> <p>Selon vous, quel est rôle d'un service d'archives ? D'un archiviste ?</p> <p>Avez-vous déjà été contacté par un service d'archives ?</p>

ANNEXE 8 : INVENTAIRE CHRONO-THÉMATIQUE DE L'ENTRETIEN AVEC CLÉMENT BOURDON, JEAN-CLAUDE CHAUVAT ET ROBERT DAUBIT (FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BOULE DE FORT), 25 AVRIL 2025.

1. Éléments biographiques

a. Clément Bourdon

- Clément Bourdon est retraité.
- Il est secrétaire adjoint de la FFBDF. Il est également secrétaire adjoint de la société Mon Plaisir située à Plessis-Grammoire.

b. Jean-Claude Chauvat

- Jean-Claude Chauvat est retraité.
- Il est un ancien secrétaire et actuellement membre suppléant de la FFBDF.
Il est secrétaire du cercle Saint-Paul de Saint-Barthélemy-d'Anjou.

c. Robert Daubit

- Robert Daubit est retraité.
- Il est membre titulaire de la FFBDF et est responsable de la boutique FFBDF. Il est le président de la société Les Vignes.

2. Conditions de communication

Clément Bourdon, Jean-Claude Chauvat et Robert Daubit autorisent la conservation des entretiens et en permet la communication libre et sans délais.

3. Inventaire chrono-thématique

Déroulement	Sujets abordés
00'00'00	Missions de la FFBDF : rôle auprès des sociétés de boule de fort, reconnaissance de la boule de fort.

Déroulement	Sujets abordés
00'04'48	Inscription de la boule de fort à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel : déroulement, ressentis.
00'07'03	Identité collective : rôle de la FFBDF, rôle des archives, déménagement de la FFBDF.
00'11'51	Utilisation des archives : exemple du Cercle Saint-Paul pour ses 150 ans, livre <i>La Boule de fort par noms et par mots</i> ³⁹⁵ , exemple du Cercle du Bon Accord pour es 200 ans.
00'17'42	Relation avec les sociétés : conseils pour la gestion documentaire.
00'19'52	Société Saint-Vincent-de-Paul : dissolution, destin des archives.
00'21'03	Donner ses archives : don à la FFBDF, conservation et traitement par la FFBDF, réorientation vers les services d'archives publiques.
00'24'10	Archives de la FFBDF : production d'archives, archives numériques, conservation, raisons de conserver, nomination des fichiers, récupération de documents et informations d'autres sociétés.
00'30'37	Vision des archives : documents plus importants à garder.
00'32'41	Covid-19 : impact sur les sociétés.
00'34'28	Employée du Cercle Saint-Paul de Saint-Barthélemy-d'Anjou : contrat, rôle, organisation après son départ.
00'37'30	Vision des archives : définition, réutilisation des archives.

³⁹⁵ Gérard LINDEN, *La boule de fort par noms et par mots*, Cheminements L'A part Éditions, Turquant, 2007, 302 p.

Déroulement	Sujets abordés
00'38'30	Historique des sociétés : naissance, politique, religion, règlementation, premier challenge ³⁹⁶ , nombre de sociétés actuellement.
00'45'05	Diffusion des archives : moment où le document devient archives, diffusion des documents auprès des adhérents et sur le site internet de la FFBDF.
00'47'24	Écoles de boule de fort : chiffres, fréquentation, préparation d'un livret pédagogique pour les écoles de boules, démarchage auprès des périscolaires, intérêts.

³⁹⁶ Les concours de boule de fort sont appelés « challenges ».

ANNEXE 9 : QUESTIONNAIRE DIFFUSÉ AUX ASSOCIATIONS DE BOULE DE FORT.

Madame, Monsieur,

Je m'appelle Margaux Prost et je suis actuellement en première année de master Archives à l'université d'Angers. Je réalise ce questionnaire dans la cadre de mon mémoire de recherche de première année de master sur les associations de boule de fort et leurs archives. Vos réponses à ce questionnaire seront très précieuses pour mon travail et me permettra de mieux comprendre la place des archives dans vos associations.

Le questionnaire que je vous soumets porte donc sur les archives dans les associations de boule de fort, leur gestion, leurs spécificités et leur transmission. Plus précisément, je souhaite observer le type d'archives que les associations peuvent garder, si des archives propres à la boule de fort se distinguent et comment celle-ci sont gérées par les associations. Je souhaite également étudier la relation des membres aux archives et leur implication dans la transmission de ce patrimoine culturel.

Ce questionnaire s'adresse aux associations de boule de fort adhérentes à la Fédération Française de Boule de Fort. Merci de remplir qu'une réponse par association.

Votre témoignage m'est indispensable pour comprendre la place des archives et de l'héritage de la boule de fort dans votre association.

Les réponses à ce questionnaire sont anonymes. Cependant par ce questionnaire, je souhaite également entrer en contact avec des membres d'associations qui accepteraient de réaliser un entretien oral enregistré afin de pouvoir répondre à des questions plus approfondies. Dans ce cas, l'anonymat sera levé afin que je puisse vous recontacter.

Aucune donnée d'identification personnelle n'est conservée.

La durée du questionnaire est évaluée à 25 minutes. Les questions marquées d'une astérisque (*) sont obligatoires. Lorsque que plusieurs réponses sont possibles à une même question, la mention "réponse à choix multiples" apparait.

Si besoin, vous pouvez me contacter à l'adresse suivante : margaux.prost@etud.univ-angers.fr

En vous remerciant pour votre aide.

I – Informations sur l'association

1. En quelle année a été fondée votre association ?

- Avant 1875
- Entre 1876 et 1900
- Entre 1901 et 1925
- Entre 1926 et 1950
- Entre 1951 et 1975
- Entre 1976 et 1990
- Entre 1991 et 2015
- Après 2016

2. Combien d'adhérents compte votre association ?

- Moins de 20
- Entre 21 et 40
- Entre 41 et 80
- Entre 81 et 100
- Plus de 101

3. Quelle est la tranche d'âge majoritaire au sein de l'association ?

- 40 ans et moins
- Entre 41 et 60 ans
- Entre 61 et 80 ans
- 80 ans et plus

4. Quelle est la part de retraités dans l'association ?

- Moins de 25%
- Entre 26 et 50%
- Entre 51% et 75%
- Plus de 76%

5. De quelle catégorie professionnelle sont ou étaient les membres de l'association ? (Répondre de la catégorie professionnelle la plus récurrente à la moins récurrente, 1 : catégorie la plus récurrente, 8 : catégorie la moins récurrente)

- ... Agriculteurs exploitants / Agricultrices exploitantes
- ... Artisans / Artisanes, commerçants / commerçantes et chefs / cheffes d'entreprise
- ... Cadres et professions intellectuelles supérieures
- ... Professions intermédiaires
- ... Employés / Employées
- ... Ouvriers / Ouvrières
- ... Étudiants / Étudiantes
- ... Sans emplois

6. Votre association est située...

- En campagne
- Dans une ville (plus de 10 000 habitants)

- Proche d'une ville

7. Votre association est-elle ouverte aux femmes ?

- Oui

- Non

Si oui : Quand votre association s'est-elle ouverte à la présence des femmes ?

- Entre 1900 et 1925
- Entre 1926 et 1950
- Entre 1951 et 1975
- Entre 1976 et 2000
- Après 2001
- Dès la fondation de l'association

➤ Précisez la date de fondation de l'association :

Si oui : Dans quelle mesure ? (*réponse à choix multiples*)

- Spectatrice
- Joueuse
- Au sein du bureau de l'association
- Autres

➤ Précisez :

Si oui : Combien de femmes sont adhérentes à votre association ?

- 0
- Entre 1 et 10
- Entre 11 et 20
- Entre 21 et 30
- Plus de 31

Si non : Pourquoi votre association n'est-elle pas ouverte à la présence féminine ?

Réponse libre

8. Votre association participe-t-elle à des challenges ?

Oui

Non

9. Votre association organise-t-elle des challenges ?

Oui

Non

II- Relation avec les archives

10. Comment définiriez-vous les archives ?

Réponse libre

11. Pouvez-vous citer des documents qui, selon vous, sont des documents d'archives ?

Réponse libre

12. Quelle image avez-vous des archives ?

Réponse libre

III- Conservation des archives

13. Conservez-vous des archives ?

Oui

Non

Si oui : Où ces archives sont-elles conservées ? (*réponse à choix multiples*)

Dans le bureau de l'association

Dans une pièce dédiée aux archives

Dans une pièce dédiée à l'activité administrative de l'association

- Dans une cave
- Dans un grenier
- Dans une/des armoire(s)
- Dans la salle de jeu
- Autre :

➤ Précisez

Si oui : Quelle place prennent les archives (nombre de boîtes, armoires, etc...)

Réponse libre

Si oui : Quel type d'archives conservez-vous ? (réponse à choix multiples)

- Archives sur les conseils administratifs, réunions
- Archives relatives à la tenue des comptes
- Archives relatives aux challenges
- Archives relatives aux membres
- Autres

➤ Précisez :

Quel(s) type(s) de documents conservez-vous ? (réponse à choix multiples)

- Documents actuels
- Documents anciens
- Correspondance papier
- Mails
- Photographies
- Dessins
- Vidéos
- Films

- Presse
 - Livres
 - Sites internet
 - Documents en ligne
 - Témoignages et récits (écrits ou enregistrés)
 - Productions artistiques
 - Objets
 - Matériel militant (badges, pins, banderoles, etc.)
 - Dossiers thématiques ou documentaires
 - Autres
- Précisez lesquelles :

14. Avez-vous déjà donné les archives de l'association à un service d'archives ?

- Oui
- Non

Si oui : Pour quelle(s) raison(s) avez-vous donné vos archives à un service d'archives ?

Réponse libre

Si oui : Comment avez-vous pris connaissance de la possibilité de donner ses archives à un service ?

Réponse libre

Si non : Y avez-vous déjà pensé ?

- Oui
- Non

Si non : Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas jamais donné vos archives à un service d'archives ?

Réponse libre

Si non : Saviez-vous qu'il était possible de donner ses archives à un service d'archives ?

Réponse libre

15. Avez-vous déjà été contacté par un service d'archives pour donner vos archives ou vous informer ?

Réponse libre

III- Gestión des documents

16. Qui s'occupe des archives ? (réponse à choix multiples)

- Les archives ne sont pas traitées
- Un membre de l'association qui n'est pas dans le bureau ou le conseil administration
- Un membre de l'association qui est dans le bureau ou le conseil administration
- Une personne extérieure à l'association
- Les archives ont été versées à un service d'archives
- Autre

➤ Précisez :

17. La gestion des archives est-elle prévue par un poste au sein du bureau ou du conseil d'administration ?

- Oui
- Non

18. La gestion des archives est-elle prévue dans les statuts de l'association ?

- Oui
- Non

19. La gestion de l'archivage dans l'association est une tâche gérée...

- Seul
- À deux ou plus

20. Cette/ces personne(s) est/sont-elle(s) volontaire(s) ou volontaire(s) désignée(s) ?

- Volontaire(s)
- Volontaire(s) désignée(s)

21. Cette/ces personne(s) est/sont-elle(s) ... ?

- Une femme
- Des femmes
- Un homme
- Des hommes
- Une femme et des hommes
- Une femme et un homme
- Un homme et des femmes

22. Cette ou ces personnes a-t/ont-elle(s) reçu une formation pour l'archivage des documents ?

- Oui
- Non

Si oui : Qui a fourni la formation pour l'archivage des documents ? (réponse à choix multiples)

- Un service d'archives à proximité
- Lectures d'ouvrages spécialisés
- Formation universitaire
- Autre(s)

➤ Précisez :

Si oui : Pourquoi vous êtes-vous formé(s) à l'archivage des documents ? (réponse à choix multiples)

- Initiative personnelle
- Dû à un besoin pour la gestion des archives de l'association
- Autre

➤ Précisez :

V- Utilisation des archives

23. Est-ce que des photographies, coupes, diplômes ou autres objets/documents sont exposés au sein des locaux ?

- Oui
- Non

➤ Si oui, précisez lesquels :

IV- Conclusion

Accepteriez-vous de réaliser un entretien afin d'approfondir mes recherches ? Si oui, l'anonymat sera levé.

Si oui, merci d'écrire le nom du contact, le nom de votre association, localisation ainsi qu'une adresse mail et numéro de téléphone.

Ce questionnaire a été inspiré par celui de Margot Georges³⁹⁷ et par celui de Marguerite de Billy³⁹⁸.

³⁹⁷ Margot GEORGES, *op. cit.*, p. 463-488.

³⁹⁸ Marguerite DE BILLY, *Les archives du scoutisme. Identité et mouvement de jeunesse et d'éducation*, mémoire de master Archives, Université d'Angers, p. 104-112.

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Guide d'entretien pour les entretiens avec Jean-Luc Marais et Jean-Paul Merceron	117
Annexe 2 : Inventaire chrono-thématique de l'entretien avec Jean-Paul Merceron, 12 mars 2025	120
Annexe 3 : Inventaire chrono-thématique de l'entretien avec Jean-Luc Marais, 13 mars 2025	123
Annexe 4 : Guide d'entretien pour les entretiens avec les sociétés de boule de fort	125
Annexe 5 : Inventaire chrono-thématique de l'entretien avec Hubert Lafuente (Société Le Beau Coup), 24 avril 2025	128
Annexe 6 : Inventaire chrono-thématique de l'entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau (Société Les Vignes), 25 avril 2025	130
Annexe 7 : Guide d'entretien pour l'entretien avec la FFBDF	132
Annexe 8 : Inventaire chrono-thématique de l'entretien avec Clément Bourdon, Jean-Claude Chauvat et Robert Daubit (Fédération Française de Boule de Fort), 25 avril 2025	134
Annexe 9 : Questionnaire diffusé aux associations de boule de fort.....	137

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Carte des sociétés adhérentes à la FFBDF.....	18
Figure 2. Plan de classement proposé par Magali Lacousse croisant le tableau de gestion établi par Danièle Neirinck.	28
Figure 3. Plaque du Cercle Saint-Nicolas	50
Figure 4. Plaque du Cercle Saint-Nicolas	50
Figure 5. Armoire et étagère de rangement des archives de la société Les Vignes..	83
Figure 6. Jeu de boules de la société Les Vignes.....	93
Figure 7. Toile exposée dans le jeu de boule de la société Le Beau Coup	93
Figure 8. Morceaux des anciens jeu de boules de la société Les Vignes.....	100
Figure 9. Inauguration du jeu de boules de la société Jeanne d'Arc.	101

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement	7
Engagement de non plagiat	9
Remerciements	11
Liste des abréviations.....	13
Sommaire	15
Introduction.....	17
Partie I : Archives d'associations, du donneur au service d'archives.....	21
1. Les archives associatives, une prise en charge de la diversité	22
1.1 Typologies des archives et plan de classement.....	22
1.2 La place des d'archives associatives dans les services d'archives publiques	29
1.3 Recevoir et traiter des archives privées en services d'archives publiques ...	33
2. Pratiques d'archivage amateur recommandées	37
2.1 D'après la documentation numérique et papier	37
2.2 De l'utilité des archives	44
3.Panorama de la place des archives des associations de boule de fort dans les services d'archives	46
3.1 Place des associations de boule de fort dans les services d'archives ..	47
3.2 Expliquer l'absence d'un patrimoine local important dans les services d'archives de l'Anjou	55
3.3 Quels dialogues entre les associations de boule de fort et les services d'archives ?.....	62
Bibliographie	67
Sources	73

**Partie 2 : L'importance des archives dans les associations de boule de fort :
l'exemple des sociétés Le Beau Coup (Beaucouzé) et de la societe les Vignes (Avrillé)**

.....	77
1. L'archivage en pratique.....	78
1.1 Traitement des archives	79
1.2 Conservation des archives.....	88
1.3 Donner ses archives	90
2. Archives d'associations : vectrices d'une identité commune ?	95
2.1 Des éléments identitaires communs.....	96
2.2 Montrer ses archives pour montrer son identité	98
2.3Classement de la boule de fort au patrimoine culturel immatériel : la preuve d'une identité collective	101
3. Transmettre un patrimoine culturel immatériel.....	103
3.1Les actions en faveur d'une transmission mise en place par les acteurs culturels et les associations	104
3.2 Raconter l'histoire de son association	109
3.3 Le rôle du bureau dans la transmission.....	111
Conclusion.....	115
Annexes	117
Annexe 1 : Guide d'entretien pour les entretiens avec Jean-Luc Marais et Jean-Paul Merceron	117
Annexe 2 : Inventaire chrono-thématique de l'entretien avec Jean-Paul Merceron, 12 mars 2025	120
Annexe 3 : Inventaire chrono-thématique de l'entretien avec Jean-Luc Marais, 13 mars 2025	123
Annexe 4 : Guide d'entretien pour les entretiens avec les sociétés de boule de fort	125

Annexe 5 : Inventaire chrono-thématique de l'entretien avec Hubert Lafuente (Société Le Beau Coup), 24 avril 2025	128
Annexe 6 : Inventaire chrono-thématique de l'entretien avec Louisette Cesbron, Michel Monnet et Lydie Robreau (Société Les Vignes), 25 avril 2025	130
Annexe 7 : Guide d'entretien pour l'entretien avec la FFBDF	132
Annexe 8 : Inventaire chrono-thématique de l'entretien avec Clément Bourdon, Jean-Claude Chauvat et Robert Daubit (Fédération Française de Boule de Fort), 25 avril 2025	134
Annexe 9 : Questionnaire diffusé aux associations de boule de fort.....	137
Table des Annexes	147
Table des illustrations	148
Table des matières	149
Résumé	152
Abstract.....	152

RÉSUMÉ

Archives associatives : typologies, pratiques et transmission. Les associations de boule de fort. Le cas des sociétés Le Beau Coup et Les Vignes.

Ce mémoire porte sur les archives des associations de boule de fort, leur place dans l'esprit des joueurs, leur traitement et leur transmission. L'objectif est, d'une part, d'observer la réception des archives privées par les services d'archives mais également de rendre compte de la place des associations de boule de fort au sein de ces structures. D'autre part, il s'agit d'analyser les pratiques d'archivage dans les associations. Par l'observation des joueurs se révèle un besoin de reconnaissance identitaire. Au-delà de la légitimation d'une identité, l'implication des institutions publiques joue un rôle capital dans la sauvegarde de ce patrimoine. Cette étude s'appuie sur des entretiens semi-directifs réalisés avec deux associations de boule de fort qui témoignent de leur relation aux archives et de la transmission d'un jeu traditionnel.

Mots-clefs : archives associatives, boule de fort, archives de communauté, identité collective, histoire locale.

ABSTRACT

Associative archives: typologies, practices and transmission. Les associations de boule de fort. The case of Le Beau Coup and Les Vignes.

This master's project study deals with the archives of boule de fort associations, their place in the players' mind, their treatment and transmission. It aims, on the one hand, to observe the reception of private archives by archive services, and on the other, to report on the place of boule de fort associations within these structures. Secondly, to analyze archiving practices in the associations. Observation of the players reveals a need for identity recognition. Beyond the legitimization of an identity, the involvement of public institutions plays a vital role in safeguarding this heritage. This study is based on semi-directive interviews with two boule de fort associations, who describe their relationship with archives and the transmission of a traditional game.

Key words : associative archives, boule de fort, community archives, collective identity, local history.